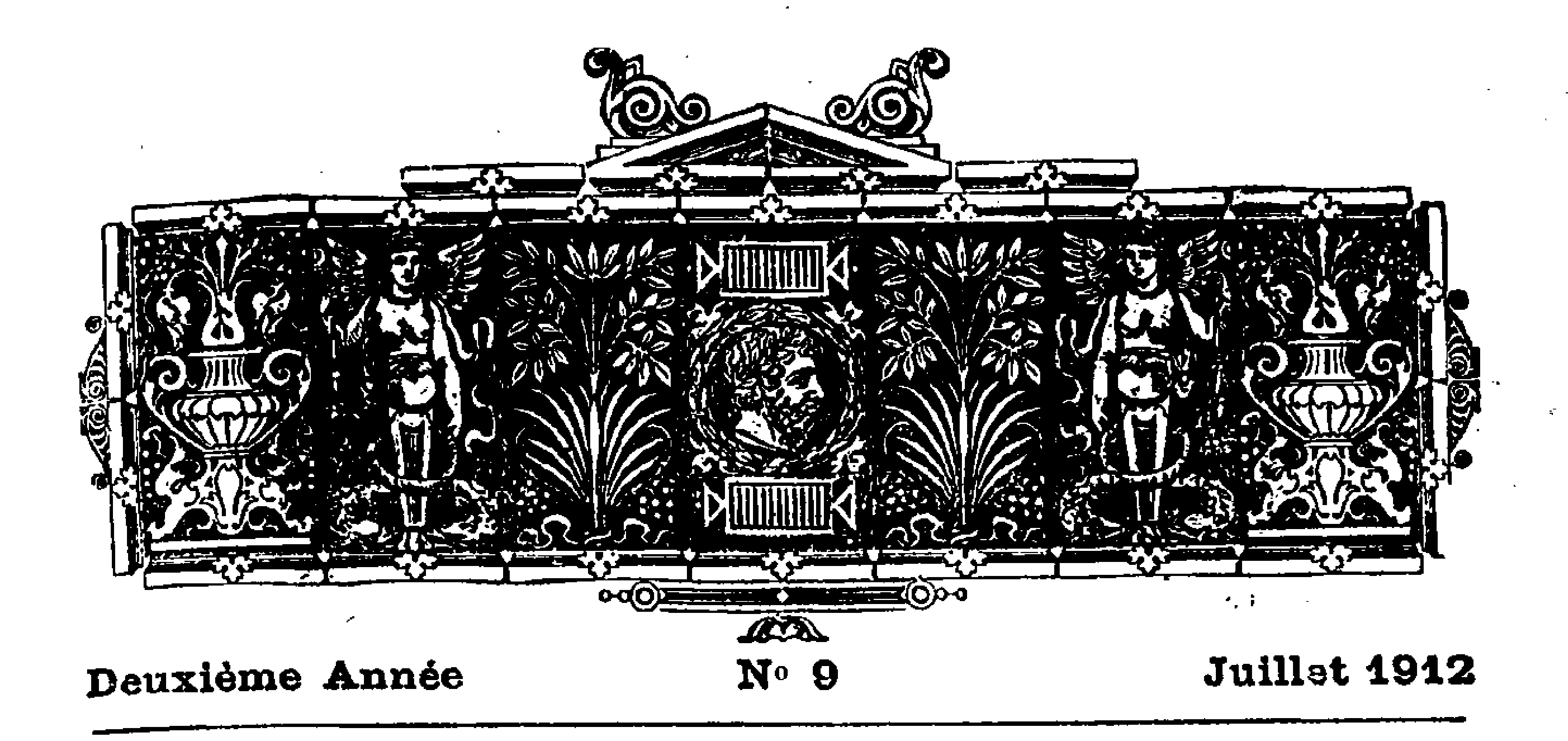


Deuxième Année N° 9 Juillet 1912

Les idées et les faits

UNE LETTRE PONTIFICALE

ARMI les écrivains antimaçonniques de tous les temps, une place éminente reviendra à Mgr Delassus, le directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, à qui nous sommes redevables des deux plus remarquables ouvrages parus sur le péril maçonnique au cours de ces dernières années : le *Problème de l'Heure présente* et la *Conjuration antichrétienne.*

Aussi nos amis apprendront-ils avec joie que Mgr Delassus, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, vient de recevoir de S. S. le Pape Pie X la lettre autographe suivante :

A Notre Cher Fils le prêtre Henri Delassus, protonotaire apostolique, à l'instar des participants.

PIE X PAPE.

« Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons appris avec joie que, sous peu de jours, vous achèverez la cinquantième année de votre sacerdoce. Nous vous en félicitons de tout cœur, demandant à Dieu pour vous toutes sortes de prospérités.

« Nous Nous sentons porté à cet acte de bienveillance, et par votre dévotion à Notre personne, et par les témoignages non équi-

« voques de votre zèle, qui vous ont fait bien mériter, Nous le « savons, soit de la doctrine catholique que vous défendez, soit de la « discipline ecclésiastique que vous maintenez, soit enfin de toutes « les œuvres catholiques que vous soutenez et dont notre époque a « un si grand besoin. A cause de tant de saints travaux, c'est de grand « cœur que Nous vous accordons des louanges méritées et que Nous « vous donnons bien volontiers, cher fils, la Bénédiction apostolique, « gage des grâces célestes et en même temps témoignage de Notre « bienveillance.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 14 juin 1912, la neu- « vième année de Notre Pontificat.

« PIE X PAPE. »

Ce précieux témoignage de satisfaction pontificale accordé à l'éminent écrivain antimaçonnique comblera de joie tous ceux qui ont pu apprécier les services rendus par Mgr Delassus à la cause de la civilisation chrétienne.

DEUX ORGANISATIONS MAÇONNIQUES

Il y a quelques mois, la *Ligue Française Antimaçonnique* dénonçait, par des circulaires à NN. SS. les Evêques et aux Généraux de l'Armée française, et par des articles publiés ici même, une manœuvre maçonnique des plus dangereuses. Il s'agissait de la *Ligue d'Éducation Nationale*, adaptation française de l'institution maçonnique anglaise des *Boys Scouts*, que la Franc-Maçonnerie travaille à généraliser dans tous les pays pour s'en faire un instrument de captation de la jeunesse. Les fondateurs de la *Ligue d'Education Nationale* protestèrent alors de la pureté de leurs intentions, et certains d'entre eux vinrent dans nos bureaux essayer de nous persuader que rien n'était moins maçonnique que leur entreprise. Notre conviction était, par bonheur, appuyée sur des documents émanés de la *Grande Loge de France* (rite écossais) qui ne laissaient aucune place à l'incertitude, et nos visiteurs durent battre en retraite.

Si nous avions eu le moindre regret d'avoir ainsi paralysé une tentative que nous savions dangereuse, ce regret n'eut pas résisté à l'article publié dans le *Journal* par Victor Margueritte. On sait le rôle funeste joué dans les Lettres par cet écrivain, qui est un représentant de l'esprit maçonnique dans ce qu'il a de plus pernicieux. Tout ce qui est de nature à hâter la décomposition morale de notre pays est assuré de recevoir ses encouragements. Aussi fut-ce sans surprise que nous trouvâmes sous sa plume un dithyrambe en faveur de la *Ligue d'Education Nationale*, représentée comme tendant à donner à la jeunesse française un code de « civisme viril ».

Cette traduction maçonnique du mot « patriotisme » est, à elle seule, la plus significative des étiquettes. Les promoteurs du mouvement ont sans doute pensé qu'il n'y avait plus d'avantage pour eux, maintenant que nous leur avons arraché leur masque, à paraître ignorer leurs amis.

Dans le même article où il chantait les louanges de la *Ligue d'Education Nationale*, Victor Margueritte présentait aussi à son public une autre organisation: la *Ligue d'Education Morale*, dont le fondateur est le sectaire Ferdinand Buisson. Et il citait avec éloges le passage suivant du programme de cette ligue:

« Parmi les préoccupations de l'heure présente, il en est une qui « prime toutes les autres : c'est le souci de la valeur morale des « hommes de demain. L'avenir social dépend de la solidité des « caractères et de la délicatesse des consciences.

« Que ces deux qualités s'éclipsent, voilà le progrès compromis « dans sa condition première : nous manquerions d'hommes. D'où « la nécessité d'une plus forte culture morale.

« Et qu'on ne croie point que cette éducation morale soit une « affaire de parti ni de classe, pas plus que de doctrine et de « théories. Pourquoi serait-il impossible à des hommes de bonne « volonté, appartenant aux groupes les plus divers, de se prêter un « mutuel appui en vue d'arrêter ou de prévoir la dégradation des « mœurs, l'affaiblissement de l'énergie, la vulgarité des sentiments, « la brutalité des passions, toutes les puissances de corruption qui « menacent la démocratie ? Contre le péril commun, tous doivent « s'unir.

« Il est temps, en effet, que l'opinion publique, disons mieux, que « la conscience publique intervienne avec autorité et rappelle à ce « pays que, par-dessus les querelles politiques et les controverses « religieuses, il a un intérêt supérieur à défendre, un devoir pri- « mordial à remplir : transmettre aux jeunes générations la règle de « vie lentement élaborée par les siècles et entretenir la foi dans un « idéal moral toujours plus élevé ! »

On s'étonnera peut-être que Paul Margueritte, qu'on supposait moins soucieux de haute moralité, témoigne sa sympathie à un programme aussi idéaliste, aussi traditionaliste même, puisqu'il voit le salut dans « la règle de vie lentement élaborée par les siècles ». C'est que notre auteur sait qu'à côté du programme (fait pour drainer l'argent et les adhésions des catholiques) il y a les inspirateurs et les promoteurs de la Ligue : et ceux-ci, sans doute, le rassurent pleinement.

On remarque, en effet, dans le Comité d'initiative, le rabbin Israël Lévi ; MM. Gabriel Monod, Jules Claretie, Glay, secrétaire de la Fédération des instituteurs ; Mme Cruppi, fille du célèbre Crémieux ; Mlle Sarah Monod ; l'ancien conseiller d'Etat Etienne

Jacquin, l'ami des Humbert-Crawford ; M. Lévi-Bruhl, un des fondateurs de l'*Humanité;* M. Raoul Allier, professeur à la Faculté de théologie protestante ; Mme Léon Brunschwig et Mme Franck Puaux ; le sénateur Ferdinand Dreyfus et le député Painlevé ; le F.·. Mesureur, ancien Grand Maître du rite Ecossais ; le F.·. Bouffandeau, des fiches de délation ; Paul-Hyacinthe Loyson, Paul Strauss, Théodore Reinach, Francis de Pressensé, etc.

Comme on le voit, la *Ligue d'Education Morale* s'identifie avec l' « ossature républicaine » telle que la définissait feu le F.·. Brisson : juifs, huguenots et francs-maçons y forment le plus symbolique des triangles.

Voilà qui vous garantit étrangement la « solidité des caractères » et la « délicatesse des consciences », pour employer le vocabulaire de ce joli monde...

Gageons tout de même qu'un certain nombre d'excellents Français vont se laisser prendre aux beautés du programme, et que l'argent catholique affluera entre les mains de la raison sociale Buisson-Monod-Reinach-Bouffandeau, pour l'aider à faire, « au-dessus des querelles politiques et des controverses religieuses », l'éducation morale des jeunes Français.

N'annonce-t-on pas déjà que deux députés de l'opposition, MM. Millevoye et Aynard, viennent de se laisser arracher leur adhésion à la nouvelle Ligue?

OU VA L'ARGENT DES CATHOLIQUES

Nombreuses sont les organisations suspectes, ou même notoirement maçonniques, qui réussissent à drainer l'argent des catholiques et qui s'en servent pour faire à ces derniers une guerre sourde, mais sans merci. Par paresse (se renseigner dans nos bureaux coûterait une visite ou une lettre), par insouciance (il faut faire le bien sans s'inquiéter de qui en profite), ou par snobisme (les Untel ont souscrit et Mme Unetelle est du Comité de Patronage), les meilleurs catholiques fournissent ainsi à la Franc-Maçonnerie de solides triques, qui servent ensuite à les étriller. Pendant ce temps, les œuvres les plus orthodoxes et les plus nécessaires manquent des fonds indispensables.

Ecoutez cet appel navrant du colonel Keller, signalant dans la *Correspondance hebdomadaire* la détresse des œuvres catholiques :

« La *Grande Semaine* est ouverte : la vie parisienne bat son plein,
« jamais elle ne fut plus brillante.

« L'or coule à flots vers toutes les réjouissances, les activités se
« décuplent pour répondre à l'appel de toutes les fêtes...

« Le contraste est véritablement trop saisissant entre ces profu-
« sions et les détresses qui nous sollicitent de toutes parts.

« Détresses d'églises, qui implorent quelques centaines de francs « pour échapper à la ruine et pour assurer au Saint des Saints un « abri contre le prochain hiver.

« Détresses d'écoles, où les maîtresses touchent vingt sous par « jour, que le curé prélève sur sa propre misère.

« Détresses de religieux et de religieuses, jetés sans ressources « hors de leurs couvents et mourant de faim dans la plus aban- « donnée des agonies.

« Détresses de bons prêtres auxquels le denier du culte n'assure « même pas le pain quotidien dans les villages perdus des Alpes ou « de la Corse.

« Détresses de vaillants soldats, d'honnêtes fonctionnaires, de « pauvres gens qui ont tout sacrifié pour rester fidèles à leur « conscience et qui s'épuisent depuis des années à guetter le secours « qui les remettra à flot.

« Détresses de généreux lutteurs, qui ont donné leur vie et leur « petite fortune pour la grande cause catholique et qui défaillent à « bout de ressources et de forces.

« Voilà les réalités qui nous entourent et que le monde couvre de « tant d'ombres qu'il ne peut plus les voir.

« Voilà les réalités d'une lutte qui intéresse la société tout entière « et qui s'impose aux catholiques comme le devoir essentiel de « l'heure présente.

« Sans doute, tous ne sont pas appelés aux sacrifices héroïques, « mais personne n'a le droit de détourner la tête pour ne pas s'émou- « voir, ni de fermer la main qu'ouvre toute large la solidarité.

« Puissent ceux-là le comprendre qui ont le cœur assez haut pour « y garder intact le sentiment de la grande misère qui est au pays « de France. »

Nous applaudissons de tout cœur à ce langage, qui est celui d'une conscience éclairée. Oui, les catholiques feraient mieux de songer aux détresses chrétiennes qui les entourent que d'enrichir les couturiers juifs ou de prodiguer leur argent aux œuvres de prétendue bienfaisance et de prétendue moralité fondées par les Loges. Mais nous demandons cependant à compléter l'article du colonel Keller en lui faisant observer qu'il a précisément oublié de mentionner une œuvre dont l'importance est capitale, décisive, primordiale : *c'est la lutte contre la Franc-Maçonnerie, instrument de la domination juive !*

Toutes les détresses qu'il a énumérées, églises tombant en ruines, religieux et religieuses mourant de faim, écoles libres contraintes à disparaître, tout cela atteste qu'une horde dévastatrice campe sur notre sol et détruit à plaisir tout ce que nous aimons. Dès lors, quelle est la besogne la plus urgente ? Relever à grands frais ce qu'elle renverse, pour que les nouveaux édifices tombent sous ses coups dès le lendemain ? ou bien réunir d'abord tous nos efforts et toutes nos ressources pour anéantir les dévastateurs, et pouvoir ensuite rebâtir à

notre aise... Les Français d'autrefois n'eussent pas hésité ; en temps de paix, ils ornaient de richesses admirables les monastères, les cathédrales, les sanctuaires de tout genre qui couvraient notre sol ; mais, en temps de guerre, quand l'ennemi menaçait l'existence du pays ou sa foi, le trésor des églises s'ouvrait de lui-même, et calices, ciboires, ornements d'or et d'argent étaient transformés en épées ou en mousquets. Si la persécution religieuse actuelle avait eu pour décor la France du Moyen Age, il n'est « fileuse, de Grenoble à Quimper, qui n'eût filé sa quenouille » pour créer un trésor de guerre contre la Franc-Maçonnerie, et toute autre préoccupation eût été subordonnée à celle-ci.

C'est ce que réclamait si justement le commandant de Fraville dans son discours du 19 novembre 1911, au Congrès international anti-maçonnique tenu à Paris, sous les auspices de notre Ligue :

« Je ne parle pas ici, disait-il, des égoïstes, des indifférents et des « mondains... je les laisse à leurs courses, à leur bridge ou à leur « golf. Mais les dévoués, les généreux, les militants, que font-ils ? « Ils vont au plus pressé ; ils ont leurs œuvres, sociales, hospita- « lières, politiques, religieuses, éducatives, toutes plus intéressantes « les unes que les autres... Ils y prodiguent les trésors de leur bourse « et de leur cœur, sous l'œil narquois du juif qui les encourage en « sous-main, et dont le vilain ricanement semble dire :

« *Continuez... amassez... Construisez hôpitaux et écoles, dispen- « saires, maternités et garderies. Tout cela me reviendra un jour. Sai- « gnez bien le contribuable pieux, sangsues infatigables et sacrées de « la charité chrétienne ! Quand je vous jugerai assez gavées, je saurai « bien vous faire dégorger. J'ai pour cela mes Waldeck-Rousseau, mes « Combes, mes Briand et mes Duez. C'est ce que vos rois faisaient jadis « pour nous. Chacun son tour ! Aujourd'hui, suivant le mot fameux de « la femme d'un de nos ministres : C'est nous qui sont les princesses !*

« Et, périodiquement, on *sécularise* en 1791, on *liquide* en 1902, en « attendant qu'on *nationalise* vers 1950 ! Le terme peut varier, le ré- « sultat est toujours le même.

« Dieu ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

« Au fond, cela s'appelle voler. Mais il y a la manière, et elle suffit « à différencier le maladroit qui va au bagne, du ministre qui monte « vers la gloire ou du liquidateur qui parvient à la fortune !

« C'est ainsi que les meilleurs d'entre nous sont quelque peu « aveugles dans leur générosité. Ils vont au plus pressé, aux misères « qui n'attendent pas, et sont par là condamnés à sacrifier la lutte « nécessaire à la charité immédiate !

« Ils méconnaissent ainsi les règles de la stratégie ; ils ne distin- « guent pas l'armée principale, et s'acharnent contre des bataillons « isolés, sans se douter que les petits succès partiels ne préservent « pas de la défaite finale.

« La France est comme un train qu'une puissante locomotive en-
« traîne — lentement mais sûrement — vers l'abîme. A quoi bon
« monter à l'assaut de tel ou tel wagon pour y serrer les freins, si
« nous laissons la machine continuer, implacable, sa marche à la
« mort, à la mort du pays, pour la domination juive universelle. »

Le Congrès international applaudissait à ces paroles, comme le public de l'Institut antimaçonnique applaudit, le 4 février dernier, à ce passage d'un autre discours du commandant de Fraville, rappelant les coups que nous avons déjà portés à la secte et les moyens de lutte que nous lui opposons :

« Malheureusement, ces armes ne sont pas gratuites. La guerre,
« une fois déclarée, doit se continuer jusqu'à l'écrasement de l'adver-
« saire. Il faut donc que notre propagande persiste d'abord, puis se
« développe, sous peine de mourir. Qui donc paiera les frais de
« cette guerre de salut public ? Cruelle énigme, direz-vous ! Et pour-
« tant la réponse serait facile et la solution triomphante, pour peu
« que les catholiques, si odieusement persécutés et spoliés par les
« francs-maçons, veuillent réfléchir un peu. C'est le principe de l'*as-*
« *surance* qui leur apporterait le salut, et ils n'y ont jamais pensé. Il
« n'est pas un d'entre nous qui n'assure sa maison contre l'incendie,
« son automobile ou ses ouvriers contre les accidents... On l'accu-
« serait de démence, s'il ne prenait pas cette précaution essentielle.
« Et cependant il n'y a pas une maison sur mille qui soit la proie
« des flammes, pas un ouvrier sur cent qui soit victime d'un acci-
« dent grave. Quant aux œuvres catholiques, qui donc songe à les
« assurer contre le vol ?

« Pour elles cependant, que ce soient des collèges, des écoles
« libres, des fondations pieuses, des dispensaires, etc., la propor-
« tion des sinistres n'est pas d'un pour mille, où d'un pour cent,
« mais bien de cent pour cent. Qu'on la décore des noms variés de
« sécularisation, de liquidation, ou plus tard de nationalisation, la
« spoliation maçonnique guette à coup sûr toutes nos richesses chré-
« tiennes ; elle ne leur laisse, en fait de répit, que le temps néces-
« saire pour que le capital accumulé monte au niveau des convoi-
« tises exaspérées et des appétits surexcités. Alors seulement, mais
« sûrement alors, une équipe toute prête de flibustiers parlementaires
« votera les lois qui nous dépouilleront une fois de plus ! Cela est
« évident ; il n'est pas un de nous qui l'ignore ; et que fait-on pour
« se préserver ? Rien, encore rien, toujours rien ! Les uns n'y pensent
« pas, et les autres répètent le mot célèbre : *Après nous le dé-*
« *luge !* »

« L'assurance contre le vol, crime de droit commun, existe bien,
« m'objectera-t-on ; mais aucune compagnie ne consentirait à assu-
« rer contre le vol légal. Cela est exact ; mais, de ce qu'il existe une
« aussi regrettable lacune dans la pratique de l'assurance, il ne

« s'ensuit pas que la théorie doive être rejetée en bloc. Elle peut, « en effet, se prêter à d'utiles applications. Au lieu d'indemniser après « le sinistre, on peut chercher à prévenir la catastrophe. Les com- « pagnies qui vous paient votre maison incendiée contribuent à l'or- « ganisation de maintes sections de pompiers. Ne pensez-vous pas « que ce soit sage administration et prévoyance avisée ?

« Il y a là une leçon à méditer, un exemple à suivre. Si les catho- « liques veulent assurer leurs œuvres contre le vol, qu'ils combattent « les voleurs en multipliant les gendarmes : en l'espèce, qu'ils paient « une modique prime d'assurance aux Ligues antimaçonniques, « qu'ils assurent ainsi l'existence de ceux qui, en politique, savent « crier à temps : « Au voleur ! » ; qu'ils aident à développer la pro- « pagande qui éclaire et démasque les bandits des sociétés secrètes... « et ils verront si ce sera là de l'argent bien placé. »

Le 2 juin, revenant sur cette idée à l'Assemblée Générale des sections parisiennes de notre Ligue, notre 1[er] vice-président disait encore :

« Pendant que les hordes d'Attila dévastent le pays, les meilleurs « de nos concitoyens suivent les barbares à la trace ; ils éteignent « ici un incendie, là relèvent une ruine, ailleurs soignent des blessés, « et, hélas ! rendent aux morts un inutile hommage. Cela s'appelle « faire des *œuvres !* La première des œuvres ne devrait-elle pas être « de supprimer les pillards et les incendiaires ?... Serons-nous tou- « jours dignes de nous voir appliquer ces paroles de l'orateur athé- « nien : *Quand le barbare est frappé au visage, il y porte la main;* « *quand il est frappé à l'épaule, il y porte la main... et il ne fait pas* « *le geste de son épée qui rendrait vaines toutes ces attaques !* »

Comme on le voit, nous n'hésitons pas, à la *Ligue Antimaçonnique*, à appuyer sur une idée juste pour la faire entrer dans le cerveau de nos concitoyens. Nous appuierons jusqu'à ce qu'elle entre...

COMPARAISONS

Pendant que les catholiques réservent leur concours pécuniaire aux œuvres de seconde utilité, nos adversaires font porter, avant tout, leur effort sur les organisations de propagande et de combat, les seules qui aient une action certaine sur l'opinion publique. Le F.·. Hervé a créé, avec la *Guerre Sociale*, un puissant instrument de démoralisation ouvrière : vite, un don anonyme de 500.000 francs tombe dans son escarcelle. La *Bataille Syndicaliste* est un journal quotidien, ce qui, à Paris, coûte des sommes considérables : pas une seule fois cet organe, créé presque sans capital, n'a été embarrassé pour faire face à ses déficits mensuels. L'*Humanité*, fondée par douze Juifs, n'avait que quatre pages : elle se met à six

pages, et, pour cela, place avec aisance 150.000 francs d'obligations dans sa clientèle.

Il y a mieux : nos adversaires savent quelle est l'influence de la parole sur les masses. Aussi multiplient-ils les conférences anticléricales et révolutionnaires. Veut-on se faire une idée de ce que représente leur propagande ? Voilà le tableau des réunions révolutionnaires qui ont eu lieu dans les deux journées du samedi 20 et du dimanche 21 juillet :

« *Lille* et *Amiens*. — MM. Delory, Jaurès, Guesde, L. Dubreuilh.

« *Caudry* et *Roubaix*. — MM. Ghesquière, Dubled, Lauche, « Renaudel.

« *Valenciennes* et *Avion*. — MM. Voilin, Raffin-Dugens, Myrens, « L. Roland.

« *Le Havre* et *Sotteville*. — MM. Colly, Lhoste, Bracke, Poisson.

« *Troyes* et *Romilly*. — MM. Compère-Morel, Hubert-Rouger, « Costadau, Rozier, Pedron.

« *Mézières* et *Monthermé*. — MM. Doizy, Ringuier, Nicolas, « Sembat, Restiaux.

« *Nantes* et *Saint-Nazaire*. — MM. Aubriot, Cabrol, Rouanet, « Corgeron.

« *Tours* et *Niort*. — MM. de la Porte, Poulain, Héliès.

« *Limoges* et *Tulle*. — MM. Camelle, Dufour, Mistral, Grand- « vallet.

« *Bourges* et *Vierzon*. — MM. Vaillant, Nectoux, Ducarouge, « Poncet.

« *Lyon* et *Avignon*. — MM. Rognon, Lavaud, Thomas, Roldes.

« *Carmaux* et *Albi*. — MM. Bedouce, Sabin. Dejeante, Camelinat.

« *Montpellier* et *Béziers*. — MM. Sixte-Quenin, Reboul, Vigne, « Cachin. »

Le samedi 27 et le dimanche 28 juillet, deuxième bordée de même puissance :

« *Saint-Quentin* et *Reims*. — MM. Ringuier, Myrens, Nicolas, « Pedron.

« *Brest* et *Lorient*. — MM. Aubriot, Cabrol, Bouisson, L. Roland.

« *Bordeaux* et *Angoulême*. — MM. Camelle, Sembat, de la Porte, « Grandvallet.

« *Montluçon* et *Commentry*. — MM. Rouanet, Nectoux, Dufour, « Camélinat.

« *Grenoble* et *Vienne*. — MM. Mistral, Veber, Poncet.

« *Toulouse* et *Decazeville*. — MM. Bedouce, Sabin, Dejeante, « Uhry.

« *Saint-Etienne* et *Roanne*. — MM. Rognon, Raffin-Dugens, « Doisy, Cachin.

« *Nancy* et *Epinal*. — MM. Compère-Morel, H. Rouger, Roux- « Costadau, Dubreuilh.

« *Oyonnax* et *Saint-Claude.* — MM. Ghesquière, Bracke, Dubled, « Roldes.

« *Marseille* et *Toulon.* — MM. Lavaud, Reboul, Sixte-Quenin, « Rozier, Graziani.

« *Dijon* et *Montceau-les-Mines.* — MM. Bouveri, Ducarouge, « Delory, Renaudel. »

Et cela continue, de semaine en semaine...

Notons qu'il ne s'agit là que d'une des organisations politiques qui nous combattent ; celle qui dépend de l'*Humanité.* Il en existe une douzaine d'autres, dont l'activité est à peu près équivalente. Et il faut compter encore avec les centaines de conférences tendancieuses ou hostiles organisées, chaque dimanche, par la maçonnique *Ligue de l'Enseignement,* par les maçonniques *Sociétés de Conférences Populaires,* etc., etc.

A ce déchaînement, notre *Ligue Française Antimaçonnique* et l'*Association Antimaçonnique* de l'abbé Tourmentin font de leur mieux pour riposter. Mais, hélas ! leur cause intéresse moins les gros capitalistes que celle du F.·. Hervé, car aucune main secourable n'a jamais laissé tomber dans leur caisse une obole de 500.000 francs... C'est ainsi que notre crédit pour voyages de conférences étant présentement épuisé, *nous sommes obligés de refuser, rien que pour Juillet, dix-sept conférences antimaçonniques qui nous étaient demandées par nos sections et correspondants de Province.*

C'est la lutte de la carabine contre le canon Krupp ! Et cependant, en France, on trouve surtout des catholiques parmi les favorisés de la fortune. La subvention aux organisations antimaçonniques est pour eux — tranchons le mot — un devoir. Presque tous l'oublient. Faut-il croire qu'ils aiment mieux n'être pas défendus ?...

INQUIÉTUDES MAÇONNIQUES

En présence d'une pareille disproportion d'efforts, il faut que la mentalité française soit singulièrement plus saine qu'on ne le croit pour que les ravages opérés ne soient pas plus considérables. La Franc-Maçonnerie le sait et s'en inquiète. Le réveil de patriotisme qui se manifeste, l'agitation monarchiste, la reprise de fête nationale de Jeanne d'Arc (dont notre Ligue donna le branle au début de 1909), tout cela procure aux FF.·. d'affreux cauchemars. La *République Française* vient de nous en donner la preuve en divulguant le texte d'une lettre circulaire signée par le F.·. Boulaygne, rose-croix et vénérable de la Loge *les Zélés Philanthropes,* lettre contresignée par les autres « officiers » de la Loge, et datée du 28 juin.

En voici le texte :

« Depuis quelques mois, la Franc-Maçonnerie s'occupe de la pos-
« sibilité d'un coup de force contre la République ; mais elle ne
« semble pas prendre garde à la transformation lente mais sûre de
« l'opinion publique.

« Pour avoir eu trop confiance dans le républicanisme de mauvais
« aloi de certains hommes politiques, nous assistons lamentable-
« ment à la chute de l'idéal républicain...

« En quelques mots, les espérances de la réaction qui ne com-
« prend pas seulement les royalistes et les bonapartistes, mais un
« grand nombre de ceux qui, sur des étiquettes diverses, se préten-
« dent républicains, peuvent être ainsi résumées :

« Réveil du nationalisme : *Campagnes chauvines organisées par*
« *la grande presse ; — Souscriptions pour l'achat d'aéroplanes ; —*
« *Organisation des retraites militaires ; Projet de rétablissement du*
« *service de trois ans.*

« Réveil du cléricalisme : *Projet de création d'une fête en l'hon-*
« *neur de Jeanne d'Arc, etc.*

« *Voilà comment on prépare l'opinion, savamment affolée, à un*
« *mouvement de réaction.*

« *En face d'une situation si périlleuse pour la démocratie, la F. M.*
« *ne doit pas rester inactive et son devoir est de prévenir cette nouvelle*
« *explosion de nationalisme et de cléricalisme...*

« Si les partis politiques en qui la démocratie avait mis son
« espoir meurent de leur impuissance, nous, les F.·., nous devons
« être fidèles à notre idéal. La Loge *les Zélés Philanthropes* pense
« que le prochain Convent serait une occasion unique offerte à la
« Franc-Maçonnerie pour trouver les moyens énergiques de dé-
« fense... *Que la Franc-Maçonnerie prenne ouvertement sa place de*
« *combat.* »

C'est cela ! Ce F.·. parle très bien : que la Franc-Maçonnerie prenne « ouvertement » sa place de combat !... Qu'elle cesse de se dissimuler sous de multiples masques ; qu'elle s'expose aux coups, et pose ainsi devant le pays la question de son existence.

Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons...

Mais, hélas ! la Franc-Maçonnerie se trouve trop bien d'être une société secrète pour renoncer aussi bénévolement aux avantages que le secret lui procure.

LE MONOPOLE DU SECRET

La Franc-Maçonnerie se trouve même si bien d'être une société secrète qu'elle ne veut, sous aucun prétexte, permettre qu'on lui enlève le monopole du secret. Quelques antimaçons jugent-ils à propos de ne pas se réunir sur la voie publique pour délibérer sur

leurs projets ? La secte, aussitôt, vibre d'indignation ! Se taire sur ce qu'on prépare contre la Franc-Maçonnerie est un crime aux yeux des FF.·. et ils le font bien voir aux imprudents. Les antimaçons qui recourent à une action discrète pour surveiller les machinations de nos tyrans occultes sont dépeints comme les artisans d'infâmes complots, les créateurs de « sociétés secrètes » — et il faut voir avec quelle vertueuse horreur quiconque a reçu l'initiation maçonnique prononce ces mots. « La guerre au grand jour, soit ! » s'écrient en chœur les chevaliers du triangle et leurs amis, « mais se cacher, frapper dans l'ombre, se servir des mêmes armes qui assurent le triomphe de la Franc-Maçonnerie ? Ce n'est pas de jeu ! »

Bonnes âmes !... Voyez-vous les puissances occidentales (qui jadis faisaient capituler le souverain japonais en braquant sur sa capitale les canons d'un aviso) expliquer au Mikado que sa tradition ne lui permet pas d'avoir une artillerie dernier modèle et des fusils à tir rapide pour son armée, et qu'il doit, à peine de déshonneur, n'armer ses soldats que de cuirasses en bois laqué et de sabres de panoplie ? La proposition ferait rire comme de petites folles les plus graves hommes d'Etat de l'Empire du Soleil levant. Voilà cependant ce que beaucoup d'antimaçons se laissent raconter par les porte-paroles de la Franc-Maçonnerie, qui tient à garder le monopole de la méthode à laquelle elle doit ses succès.

Ce qui se passe en Turquie nous fournit un exemple de cette impudente prétention de la secte.

Tout le monde sait que le régime maçonnique qui opprime la Turquie a été instauré là-bas par une société secrète : le comité *Union et Progrès*, qui était enveloppé de tant de mystère que les noms de ses chefs suprêmes restaient inconnus même à l'heure où ils dictaient leurs ordres au gouvernement ottoman. Un tel régime rencontra l'approbation unanime de la grande presse maçonnique et juive de tous pays : la société secrète servait la cause maçonnique et juive, à la bonne heure !

Mais voici que, las d'être déportés sans jugement, assassinés ou pendus, les officiers conservateurs de l'armée turque se sont avisés de fonder aussi deux sociétés secrètes opposées au comité *Union et Progrès* : la « Sentinelle » et l' « Union militaire ». Insaisissables, comme l'adversaire qu'elles combattaient, elles ont aussitôt mis le régime maçonnique en péril. Des craquements inquiétants se sont produits dans l'armée, l'insurrection d'Albanie a été mollement combattue ; des bataillons entiers ont passé aux rebelles. De peur de disparaître dans un cataclysme, la Jeune Turquie est obligée de jeter du lest : elle congédie Mahmoud Chevket Pacha, l'homme des potences de Stamboul, elle rappelle les proscrits, elle prépare une amnistie générale. Ce que trois années d'opposition publique n'avaient pu obtenir, une société secrète l'enlève sans coup férir.

Oui, mais lisez les journaux maçonniques de France, d'Autriche et

d'ailleurs, qui jugeaient admirable le gouvernement occulte du Comité *Union et Progrès*. Ils ne décolèrent pas ! La *Neue Freie Press*, le grand journal juif de Vienne, notamment, invective les antimaçons ottomans : Avoir recours à l'arme de la société secrète, eux ? au lieu de se faire pendre correctement en protestant contre le régime ! quelle honte pour des antimaçons. Et comment le monde civilisé permet-il cela ?

Ces rugissements du fauve touché sont vraiment agréables à entendre : ils indiquent le point sensible.

L'INSURRECTION PORTUGAISE

Si le régime maçonnique chancelle en Turquie, il n'en est malheureusement pas de même en Portugal. La nouvelle expédition organisée par le capitaine de Païva Couceiro s'est heurtée à des difficultés imprévues et a momentanément échoué. Des défections sur lesquelles on comptait ne se sont pas produites ; des ravitaillements attendus ont fait défaut, et, après un combat devant Chavès, où il a perdu soixante tués et blessés et seize prisonniers, le « cabecilla » monarchiste a dû se rejeter dans les montagnes. Il y campe maintenant, et sa troupe, renforcée par des paysans insurgés, est évaluée à un millier d'hommes.

Dans notre numéro d'octobre 1911, après avoir raconté la première expédition de Païva Couceiro, qui venait d'échouer, nous ajoutions :
« Il faudrait se garder de croire que tout espoir de libération du Por-
« tugal est perdu. L'histoire prouve que ce n'est qu'après de nom-
« breux efforts infructueux qu'une insurrection peut enfin réussir.
« Les francs-maçons portugais s'y reprirent à trois fois avant de faire
« la Révolution d'octobre 1910 ; dom Miguel 1er, jadis, ne triompha
« qu'après plusieurs tentatives avortées ; et combien Mazzini ne se
« dépensa-t-il pas en conspirations vaines, avant de pouvoir porter
« les coups décisifs qu'il méditait ! C'est surtout à ceux qui rêvent de
« renverser un régime par la force qu'il faut proposer l'exemple de
« l'araignée de Robert Bruce. »

Nous n'avons rien à retrancher de ces paroles, qui sont plus que jamais d'actualité. Mais nous nous permettrons d'ajouter que les tentatives insurrectionnelles successives ne peuvent aboutir finalement à un succès que si les enseignements que comporte chaque échec sont mis à profit, et si l'on évite de retomber à l'avenir dans les fautes déjà commises. Or nos amis portugais n'ont peut-être pas suffisamment médité sur les causes de leur insuccès de l'an dernier. En effet, cette fois encore, des indiscrétions fâcheuses se sont produites, qui ont amené la saisie de navires chargés d'armes; cette fois encore, on a eu confiance en des renseignements insuffisamment contrôlés et en de

pseudo-convertis ; cette fois encore, on a négligé de préparer les voies à l'action ouverte par des négociations secrètes à nouer dans l'armée portugaise.

Il y a plus ! L'heure n'est pas encore venue (et elle ne sonnera peut-être jamais) de dire ce que nous savons sur la préparation du mouvement actuel. Mais qu'il nous soit permis de déplorer que le capitaine de Païra Couceiro, cédant à un sentiment de patriotisme mal entendu, ait refusé le concours militaire que les antimaçons de trois nationalités avaient mis à sa disposition. Le préjugé qui consiste à refuser, *parce qu'étranger*, un concours qui pourrait assurer le triomphe d'une cause nationale, *ce préjugé est d'origine et d'essence révolutionnaire*. L'art de la Franc-Maçonnerie a été de le faire pénétrer chez les catholiques de chaque pays, afin que, résignés à se défendre isolément, ils puissent être facilement écrasés par l'action internationale de la secte.

Pour nous (qui n'oublions pas qu'Henri IV fit un large usage des auxiliaires étrangers, que les Etats-Unis durent leur indépendance aux volontaires français, que Bolivar souleva le nouveau monde avec 2.500 aventuriers recrutés en Europe, et que l'armée italienne de Garibaldi comptait 85 o/o d'Allemands, de Polonais, de Français, de Hongrois et d'Espagnols) nous faisons bon marché du préjugé révolutionnaire qui interdit aux catholiques opprimés d'accepter le secours militaire de leurs coreligionnaires étrangers. Nous en appelons de ce préjugé à la conception plus haute qu'avait jadis la Chrétienté de la solidarité religieuse, et nous protestons, au nom de l'idéal des Croisades, contre l'idéal de la Convention.

Nul doute (s'il avait mieux compris les sentiments qui guidaient jadis Godefroy de Bouillon ou Simon de Montfort) que le capitaine de Païva Couceiro serait aujourd'hui maître de Porto et en marche sur Lisbonne : les vieux soldats qui fussent venus renforcer ses volontaires auraient, en effet, donné au combat de Chavès un aspect différent de celui qu'il a présenté.

Espérons du moins que l'expérience acquise ne sera pas perdue ; et, en attendant, travaillons à tuer dans les cerveaux de nos amis les préjugés révolutionnaires que la Franc-Maçonnerie y a déposés pour la perte des Peuples et de l'Eglise.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET OCTAVE GARNIER

L'héritage intellectuel de la Révolution vicie, en effet, l'atmosphère que nous respirons. Beaucoup de très braves gens ont trouvé déplacé l'accueil fait par les Camelots du Roi à l'apothéose de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon. « Qu'on fasse des réserves sur Rousseau, soit ! » concédaient d'excellents bourgeois ; « mais de là à traiter sa mémoire comme celle d'un malfaiteur !... »

Si l'on demandait à ces braves gens ce qu'ils pensent de la nécessité de panthéoniser Bonnot et Garnier, comme corollaire de l'hommage rendu à Rousseau, ils crieraient à la mauvaise plaisanterie. Et cependant, rien ne saurait être plus raisonnable que cette proposition. Qu'on en juge :

Le bandit Garnier, quand on cerna sa maison, à Nogent-sur-Marne, était occupé à écrire ses mémoires et à consigner ses opinions sur le droit de propriété. Jean-Jacques-Rousseau avait fait de même il y a cent trente ans. Comparons les deux thèses :

TESTAMENT D'OCTAVE GARNIER

TROUVÉ DANS LA VILLA DE NOGENT-SUR-MARNE.

Tout être venant au monde a droit à la vie. Cela est indiscutable, puisque c'est une loi de la nature. Aussi je me demande pourquoi, sur cette terre, il y a des gens qui entendent avoir tous les droits. Ils prétendent qu'ils ont de l'argent, mais si on leur demande où ils ont pris cet argent, que répondront-ils ?

Moi, je réponds ceci : je ne reconnais à personne le droit d'imposer ses volontés sous n'importe quel prétexte que ce fût. Je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas le droit de manger ses raisins ou ses pommes, parce que c'est la propriété de M. X... Qu'a-t-il fait plus que moi pour que ce fût lui seul qui en profite ? Je réponds : rien et par conséquent j'ai le droit d'en profiter selon mes besoins.

S'il veut m'empêcher par la force, je me révolterai, et à sa force je lui opposerai la mienne, car, me trouvant attaqué, je me défendrai par n'importe quel moyen.

Extrait de « L'ORIGINE DE L'INÉGALITÉ. »

par JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile.

Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdu si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne !

Pour avoir dit qu'il fallait abolir par la force le droit de propriété, Jean-Jacques Rousseau a été mis au Panthéon ; pour s'être pénétré de ses idées et les avoir mises en pratique, Octave Garnier a été tué comme un chien enragé. Et ce n'est pas là une manifestation isolée de cette démence publique qui règne en France depuis qu'on y a

remplacé les Droits de Dieu par les Droits de l'Homme. Rappelons la réponse du révolutionnaire Bousquet, poursuivi devant les Assises pour excitation au pillage et apologie de crimes :

Le président lui demandait :

— Où donc avez-vous pris ces idées-là ?

Et Bousquet de répondre :

— J'étais un ignorant ; ce que je sais, ce que je pense, je l'ai appris dans les petits livres qu'on met, à l'école, entre les mains de ma petite fille.

Il en fit aisément la preuve.

PAGES D'ÉPOPÉE

Fort heureusement, il existe en France une littérature plus saine que celle de Rousseau et de son disciple Garnier, ou même que les romans faisandés qui encombrent les étalages. Quoi de plus dramatique et de plus vivant, par exemple, que les pages sur la guerre africaine, que le colonel Baratier publie dans le *Correspondant* sous ce titre : « A la poursuite de Samory. » Le récit est rapide, mouvementé, étincelant comme un débat d'épées ; l'expression, dans sa simplicité, atteint au sublime ; et quel frisson quand l'éternelle épopée humaine, ramenant les mêmes situations à des siècles de distance, aboutit aux mêmes gestes consacrés par l'Histoire et la Poésie.

Qui ne se rappelle par exemple l'admirable ballade de Zedlitz : *Le tombeau dans le Busento.*

« La nuit, sur les rives du Busento, près de Cosenza, on murmure des chants étouffés ; le bruissement des eaux fait écho et les tourbillons y répondent.

« Le long du fleuve, en amont, en aval, passent les ombres des Goths ; ils pleurent Alaric, le plus illustre de leurs morts.

« Trop tôt et loin de sa patrie, ils ont dû l'enterrer là, tandis que les boucles blondes de la jeunesse couvraient encore ses épaules.

« Sur la rive du Busento, ils travaillent à l'envi pour détourner le fleuve et lui creuser une voie nouvelle.

« Dans le lit mis à sec, ils ont creusé la tombe et y ont descendu le cadavre, en armes et à cheval.

« Puis, sur lui et sur son trésor, ils ont ramené la terre, pour que les herbes du fleuve puissent croître et dérober la tombe du héros.

« Détournées une seconde fois, les eaux ont été ramenées ; dans son ancien lit, le Busento s'élance et écume puissamment.

« Et un chœur de guerriers chante : *Dors dans ta gloire héroïque ! La vile cupidité d'aucun ennemi ne déshonorera ta tombe !*

« Ils chantent, et les hymnes de louanges retentissent dans toute

l'armée des Goths. Portez-les, ô flots du Busento, portez-les de mer en mer ! »

Lisons maintenant cette page du colonel Baratier, racontant un épisode de la retraite de la colonne Monteil, suivie pas à pas par des forces trente fois supérieures :

« Mais ce n'est pas le souvenir de ce combat lui-même qui reste « devant mes yeux, c'est le spectacle poignant apparu dans une « vision rapide et tragique, pendant que je me portais avec Marchand « sur la ligne de feu. Nous passions en courant devant l'abri où « reposait le lieutenant Ayrolles, où il agonisait plutôt, terrassé par « la dysenterie. Au bruit des détonations, il était descendu de son lit ; « incapable de se tenir debout, il était tombé et s'était traîné jusqu'à « l'ouverture de sa tente. Là, s'agrippant des doigts aux touffes « d'herbes, sur les genoux, sur les mains, il rampait, la figure déjà « cadavérique, le cou tendu vers les éclairs qui sillonnaient la « brousse, appelant une balle, mettant ce qui lui restait de force et de « volonté dans le désir d'échapper à cette mort qui le tenait, et de se « donner à une autre plus glorieuse.

« Les balles ne voulaient pas de lui.

« Le soleil vient de se coucher. Au-dessus de Satomâ rampent des « fumées qui flottent comme les lambeaux noirs d'un crêpe déchiré. « Ayrolles est mort.

« Nous l'enterrons seulement quand la nuit est tombée. Si les « Sofas, du haut de la colline, nous voyaient lui rendre les honneurs « funèbres, après notre départ ils parcourraient le campement, en « exploreraient les alentours, découvriraient la terre fraîchement « remuée, et le corps d'Ayrolles deviendrait une proie, un trophée. « Nous voulons qu'il soit à l'abri de leurs insultes.

« Les tirailleurs, en ce moment, creusent une tombe dans le lit « asséché du ruisseau, dont ils ont arrêté le cours par un barrage : « nous y déposerons notre ami !

« Nous attendons devant la tente où il est étendu, noyé d'ombre ; « la lueur vacillante d'un photophore éclaire à peine la blancheur « du visage d'où s'est effacée toute trace de souffrances, souffrances « aiguës du corps, souffrances de l'âme se raccrochant à la vie dans « la vision de tout ce qu'elle abandonne : les parents, les combats, la « France ! Pauvre Ayrolles ! Devant son corps immobile, je le « revois se traînant, arraché à son lit par le bruit des balles ; je revois « sous ses paupières, aujourd'hui fermées, le regard brillant où s'était « réfugiée toute la vie, où était déjà la mort.

« L'obscurité est complète. L'un de nous prend le photophore ; « quatre tirailleurs soulèvent leur lieutenant. Le pas assourdi, nous « glissons comme des fantômes derrière le linceul sur lequel les « étoiles versent leur clarté. Aux bras des porteurs la tête s'est ren- « versée, dans l'attitude du repos ; sur le front tombe la réverbéra- « tion de la lumière d'en haut, un reflet du ciel.

« Le convoi pénètre sous la voûte des arbres ; une section alignée « le long de la berge présente les armes ; la flamme de la bougie jette « une lueur vacillante sur les baïonnettes ; puis les tirailleurs s'age- « nouillent au bord du trou noir, à peine visible dans les ténèbres ; « ils couchent leur officier au fond de la fosse et ramènent douce- « ment le sable sur lui.

« On ouvre la digue, le ruisseau reprend son cours, il revient en « chantant. Sous la grande ombre des arbres, dressés comme des « gardiens, l'eau avec un murmure berceur recouvre la tombe où « repose Ayrolles. »

N'est-ce pas que ces funérailles d'un officier français, mort pour son pays au cœur du continent noir, peuvent encore se lire après le récit des funérailles d'Alaric ?...

Et c'est ce sol colonial, où dorment tant des nôtres morts pour nous le conquérir, que le gouvernement maçonnique cède à l'Allemagne, par centaines de lieues, pour rien, sur un froncement de sourcil ?...

François Saint-Christo.





Une brochure à lire

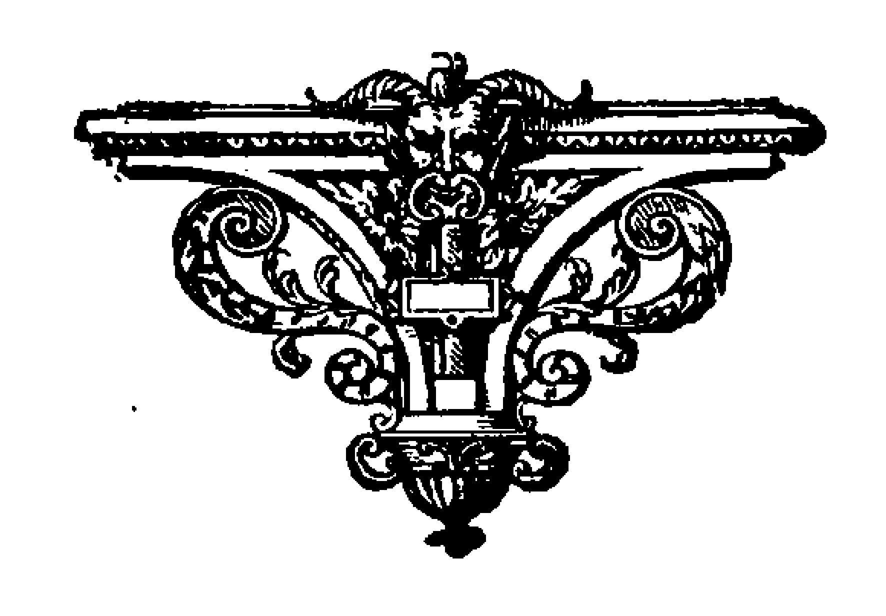
Le F.·. Ferrer était un des agents les plus actifs de la Franc-Maçonnerie Internationale. Aussi, lorsqu'il fut condamné à mort par le Conseil de Guerre de Barcelone, à la suite des troubles qu'il avait déchaînés sur cette ville, la commotion fut-elle formidable dans les organisations maçonniques du monde entier. Sous toutes les latitudes, à Paris, à Bruxelles, à Rome, à Berlin, à Buenos-Ayres et à San Francisco, des émeutes violentes eurent lieu, en signe de protestation contre cet acte de justice.

Depuis lors, l'affaire Ferrer a pris place, pour nos adversaires, à côté des affaires Etienne Dolet et Giordano Bruno; on évoque périodiquement son souvenir pour surexciter les haines contre l'Eglise — contre l'Eglise qui doit au F.·. Ferrer l'incendie de cinquante-quatre églises ou couvents de Barcelone! En Espagne, la secte fait mieux encore : l'affaire Ferrer est devenue là-bas une sorte d'affaire Dreyfus, à propos de laquelle on réclame perpétuellement la revision de la procédure du Conseil de Guerre.

Cette attitude de la secte nécessitait une vigoureuse mise au point. Elle a été faite, aux Cortès espagnoles, dans les séances des 31 mars, 4 et 8 avril 1911, par don Juan de la Cierva y Peñafiel, qui était ministre de l'Intérieur au moment du procès Ferrer. L'orateur, qui est un des plus vigoureux champions de la politique conservatrice en Espagne, a reconstitué, d'après des documents authentiques, le passé du F.·. Ferrer et son rôle dans l'anarchie; il l'a montré organisant l'assassinat du ministre Canovas del Castillo et les atten-

tats de la rue de Rohan et de la Calle Mayor contre le roi d'Espagne, puis mettant en œuvre la tentative de révolution de Barcelone. Le discours de M. de la Cierva produisit une énorme sensation morale en Espagne : c'était, en effet, une contribution historique de première valeur.

C'est ce document que nous sommes en possession de placer sous les yeux de nos lecteurs, M. de la Cierva ayant mis à notre disposition un nombre considérable de brochures contenant la traduction française de son discours. En conséquence, tous ceux de nos abonnés qui en feront la demande recevront GRATUITEMENT *cette brochure, de 100 pages in-8°. Prière de joindre 0 fr. 15 pour frais d'affranchissement.*





Un discours de M. Dominique Delahaye

Le *mois dernier, M. Dominique Delahaye, sénateur de Maine-et-Loire, prononçait au Sénat un important discours, dans lequel il mettait en parfaite lumière le côté maçonnique du projet de loi gouvernemental sur l'apprentissage et les écoles professionnelles.*

A notre grande surprise, aucun des organes parisiens de l'opposition n'a consacré à ce discours la place qui lui revenait; son caractère antimaçonnique semble même avoir complètement échappé à nos confrères; et il n'est guère que le Nouvelliste de Lyon *et la* Correspondance de Rome *qui en aient compris l'importance et signalé les passages principaux.*

La Revue Antimaçonnique *fera de son mieux pour réparer le silence de la presse parisienne : elle publiera dans son prochain numéro le discours de M. Dominique Delahaye. Nos lecteurs pourront en apprécier la puissante documentation antimaçonnique.*





Ligue Française Antimaçonnique



Le mois de juin a été marqué par une dizaine de conférences organisées, à Paris et en province, sous le patronage de la *Ligue Française Antimaçonnique*.

La place nous manque pour en publier le compte rendu d'ensemble. Bornons-nous donc à signaler d'une manière particulière celle qui a été faite à Paris, pour la clôture de la section *Garcia Moreno*, par M. Flavien Brenier, Secrétaire général de la Ligue, et celle qui eut lieu à Yvetot, sous le patronage de notre section locale, et dans laquelle le docteur Ferrand, second vice-président de la Ligue, prit la parole.

D'autre part, notre premier vice-président, le commandant de Fraville, a prononcé des discours à Tours et à Poitiers.

TOURS

A Tours, c'est au Congrès diocésain, tenu sous la présidence de S. G. Mgr Métreau, que le commandant de Fraville a parlé.

Après avoir rappelé que toute la politique mondiale se résume dans la lutte de deux forces internationales (l'Eglise, clef de voûte de la civilisation chrétienne, et la Franc-Maçonnerie, qui, d'après la définition d'un maçon illustre, est la contre-Eglise), le commandant de Fraville a expliqué pourquoi c'est surtout en France que la force de négation s'est plu à faire porter son effort principal et à accumuler les ruines. Elle obéissait ainsi aux sages principes de la stratégie militaire, codifiés par Clausewitz : s'attaquer d'abord à la principale force ennemie et la détruire ! La France est, traditionnellement, le

soldat de l'Eglise : dissoudre la France, c'était priver le catholicisme de sa base en Europe.

La Franc-Maçonnerie a donc travaillé à dissoudre la France, et, pour cela, son action a été à la fois politique et religieuse. En politique, elle s'est attachée à sectionner le parti conservateur en tronçons ennemis, d'abord au moyen des rivalités entre plusieurs dynasties, ensuite au moyen des querelles soulevées par le libéralisme et le ralliement. En religion, la secte a donné naissance au modernisme, dans lequel son action s'est maintes fois révélée ; et, de concert avec le judaïsme libéral, elle a donné la première formule du *Sillon*, derrière lequel les influences maçonniques n'ont jamais cessé de s'agiter. Enfin, elle s'est attachée à énerver toutes les forces de résistance en répandant la corruption dans les élites et dans les masses.

Maîtresse, par la conquête du Parlement, du gouvernement de la France, la Franc-Maçonnerie tient dans sa dépendance la majorité du Sénat et de la Chambre, qui lui obéissent d'autant plus docilement que l'emprise de la secte est basée, non sur le commandement, auquel on peut résister, mais sur la suggestion. Est-ce à dire qu'on ne peut pas résister aux FF.·. ? L'affaire des fiches de délation, la campagne en faveur de la fête nationale de Jeanne d'Arc, la campagne en faveur de la Représentation proportionnelle, sont la meilleure preuve du contraire. Dans chacune de ces circonstances la Franc-Maçonnerie a été prise à l'improviste ; elle n'a pas eu le temps de faire jouer les ressorts complexes de son organisme, fait pour les lentes préparations de l'opinion ; bousculée, elle a dû reculer, céder du terrain. Si nous savions, si nous voulions, cette méthode de l'offensive brusquée nous ménagerait bien des revanches !...

Il est un fait indiscutable : c'est que la Franc-Maçonnerie est présentement en baisse. La magistrature, cette éternelle opportuniste, le sent bien. Jadis elle condamnait à 50 fr. d'amende les FF.·. qui avaient tenté de déshonorer une religieuse par leurs calomnies ; aujourd'hui, elle condamne à quatre mois de prison et à 1.000 francs d'amende deux instituteurs, les époux Eyquerme, qui ont diffamé un prêtre (arrêt de Toulouse). On ne considère plus comme « personnes interposées » les évêques qui sont désignés par testament comme légataires. Attitude révélatrice ! Ah ! si les catholiques voulaient enfin prendre l'offensive ! S'ils ne faisaient pas comme les Frères des Ecoles chrétiennes, qui ont accepté les dix ans de délai qu'on leur offrait pour fermer leurs écoles, — dix ans dont le gouvernement avait besoin pour trouver le personnel enseignant destiné à les remplacer.

Mais, au lieu d'avoir recours aux mesures radicales, les catholiques, hélas ! n'ont pas foi dans l'offensive. Ils ne croient qu'aux œuvres ; œuvres qui épuisent le meilleur de leur activité et de leurs ressources ; œuvres que l'adversaire renverse ou confisque aussitôt

qu'il les ont élevées ; œuvres de Pénélope, auxquels nos amis travaillent tout le jour et que l'adversaire défait toutes les nuits !

L'Antimaçonnerie, elle, représente l'offensive : elle projette la lumière sur le travail ténébreux des Loges, elle démasque leurs approches, et surtout elle a l'avantage de réunir dans une haine commune les partis conservateurs, divisés sur tous les autres points. « Sus aux francs-maçons ! » voilà le cri de guerre que tout bon Français, que tout honnête homme peut pousser. Convier à le pousser tous ceux qui voient le péril du Pays et de la Foi, voilà la première des œuvres.

Cette magnifique conférence a obtenu un très grand succès et a valu à l'orateur les félicitations unanimes des sommités ecclésiastiques présentes.

POITIERS

Le *Courrier de la Vienne* a publié, d'autre part, le compte rendu suivant de la conférence faite à Poitiers par le commandant de Fraville, conférence organisée par la section locale de notre Ligue. Ce compte rendu rend assez fidèlement les déclarations de notre premier vice-président.

Le commandant de Fraville, vice-président de la Ligue Française antimaçonnique, est venu donner à Poitiers, la semaine dernière, une conférence dont il est impossible de ne pas souligner l'intérêt.

L'importance de plus en plus considérable prise par le Bureau antimaçonnique international, dont l'action s'étend aujourd'hui à toute l'Europe, et la personnalité du commandant de Fraville, justement réputé pour un conférencier de tout premier ordre, avaient attiré un public d'élite, parmi lequel on remarquait de nombreux ecclésiastiques.

Après la présentation d'usage par le distingué président de la Section antimaçonnique de Poitiers dans une de ces charmantes allocutions qui lui sont coutumières, la parole est donnée à l'orateur, qui pendant une heure et demie va tenir son auditoire sous le charme en développant d'une façon magistrale et avec un délicieux humour un sujet d'une importance capitale : « Le suffrage universel et la Franc-Maçonnerie. »

Le conférencier démontre que le suffrage universel est d'origine maçonnique et qu'il repose sur ce sophisme de Jean-Jacques Rousseau : « L'intérêt général d'un pays est la somme des intérêts particuliers. »

Cette thèse est absurde au premier chef, nous dit le commandant de Fraville, qui, par toute une série d'exemples, nous fait toucher

du doigt combien à chaque instant nos intérêts personnels sont en opposition avec l'intérêt général auquel nous devons les sacrifier.

Le suffrage qui nous a été imposé n'est pas universel dans le sens que l'on veut prétendre, car, loin d'être l'expression de l'opinion générale, il ne traduit que les prétentions d'une minorité qui impose sa volonté à la masse en se donnant l'apparence de la majorité. Son caractère d'universalité s'applique purement et simplement au but poursuivi qui est la domination du peuple juif sur l'Univers tout entier.

La tactique maçonnique consiste à faire l'opinion en la trompant par d'habiles mensonges, en la suggestionnant de façon à l'empêcher de rester maîtresse d'elle-même. Pour cela, la maçonnerie utilise non seulement la presse, mais encore la propagande verbale qui atteint toujours le peuple.

L'orateur lit plusieurs documents maçonniques recommandant aux francs-maçons de porter la parole dans les sociétés affiliées : Ligue des droits de l'homme, Ligue de l'Enseignement, groupes de libre pensée, etc., pour que de ces sous-maçonneries les suggestions maçonniques passent dans les couches populaires.

Le but maçonnique est, en premier lieu, la déchristianisation de la France.

Pour l'atteindre, la Maçonnerie ne néglige aucun moyen ; le commandant de Fraville nous indique, avec preuves à l'appui, comment elle procède : ses revues confidentielles font d'abord l'éducation des initiés qui, pendant une période durant jusqu'à quatre ou cinq années, n'emploient que la propagande verbale ; les jalons étant posés, la presse publique est saisie pour achever la réussite de ce à quoi l'opinion a été patiemment préparée.

La Maçonnerie prend la tête de tous les mouvements à l'aide de personnages qui sont tantôt des inconscients, tantôt des complices. Les exemples abondent : Après la guerre de 1870, l'idée de revanche germe dans tous les cœurs français. Mais il faut empêcher que la fille aînée de l'Eglise se relève, et c'est le F.·. Gambetta, juif d'origine, dont une femme de cœur a dévoilé, il y a deux ans, les relations avec Bismarck, qui prend la direction de l'opinion. « La revanche, s'écrie-t-il, pensons-y toujours, mais n'en parlons jamais ! » En France, on oublie toujours ce dont on ne parle pas et la revanche n'eut jamais lieu.

En 1896, un mouvement antimaçonnique se dessine. Aussitôt arrive le F.·. Léo Taxil. C'est un maçon soi-disant désabusé qui inspire confiance en donnant sur la Maçonnerie certains renseignements exacts ; peu à peu il lance l'antimaçonnerie dans une voie ridicule et, pour couronner son œuvre, il déclare cyniquement aux catholiques qu'il s'est moqué d'eux. Le plan réussit à merveille : les antimaçons découragés abandonnent la partie.

Une revanche catholique se prépare. Pour l'empêcher d'aboutir,

la Maçonnerie, n'hésite pas à nous déclarer l'orateur, se sert d'hommes comme Marc Sangnier, derrière qui, dit-il, est un Kabbaliste, bras droit de Papus, grand maître du Martinisme.

Je ne dis pas, observe le conférencier, que Marc Sangnier est franc-maçon ; mais s'il l'était, il n'agirait pas autrement ; jugez-en plutôt ; à Paris, quatre candidats se présentent à la députation ; il y a trois francs-maçons et un catholique, Joseph Mesnard ; c'est contre Joseph Mesnard que Sangnier va lutter !

Des associations de pères de famille sont sur le point de se fonder et nos Evêques se préparent à agir.

On voit surgir aussitôt l'avocat Gurnaud qui prend la tête du mouvement et prêche la neutralité envers les instituteurs. La *Ligue Française antimaçonnique* le démasque et établit qu'il y a avec lui les f.·. Buisson et Fournières.

Les patronages catholiques réussissent à merveille et la Maçonnerie s'inquiète de leur succès. Aussitôt apparaît un projet de ligue d'éducation nationale pour jeunes gens de 11 à 19 ans. Les statuts sont superbes et bientôt quelques généreux donateurs catholiques réunissent un million pour assurer le succès de cette entreprise. Mais la Ligue Française antimaçonnique veillait encore ; elle acquiert la preuve que le projet avait vu le jour à la grande Loge Ecossaise et que son auteur était le F.·. général Peigné ; il s'agissait purement et simplement de faire une concurrence victorieuse à l'œuvre magnifique de la « Fédération gymnastique et sportive des patronages chrétiens » fondée par le grand homme de bien qu'est le Dr Michaux.

La Ligue Française antimaçonnique lance un tract dans le monde catholique pour éventer la mèche. Le million ne fut pas versé et le projet avorta.

Le brillant conférencier multiplie les exemples que nous voudrions pouvoir citer tous et, passant à l'examen des moyens pratiques à employer pour lutter contre la Franc-Maçonnerie, il nous conseille de faire comme elle et de nous servir d'abord de la propagande verbale pour recourir ensuite à la presse. Bidegain, nous rapporte-t-il, lui disait un jour : « Mon commandant, il n'y a pas 30.000 maçons dans « tout le pays, mais la moitié de la France a la mentalité maçon- « nique. » Nous devons donc nous débarrasser du poison qui nous ronge et arrive à corrompre à leur insu les plus éclairés eux-mêmes d'entre nous, et il nous faut à tout prix restaurer la mentalité chrétienne qui faisait de la France la première des nations.

L'orateur croit que si les efforts des catholiques sont trop souvent stériles, cela tient à une erreur de tactique. Nous nous tenons toujours sur la défensive et nous dépensons toute notre énergie à essayer de réparer les ruines que la Maçonnerie amoncelle. Prenons l'offensive et attaquons de front la Franc-Maçonnerie ; c'est ainsi que nous l'empêcherons d'agir.

Le commandant de Fraville nous recommande instamment de ne

pas nous diviser. Si nous voulons que la politique antimaçonnique réussisse, nous dit-il, ne cherchons pas à faire prévaloir dans nos sections une autre politique et gardons-nous soigneusement d'y apporter nos préférences personnelles, ce qui amènerait infailliblement notre dissolution. Restons sur le terrain catholique et ne poussons qu'un seul cri : A bas la Maçonnerie !

Comme conclusion, l'orateur préconise la création de nouvelles sections antimaçonniques. Il y a en France 550 loges maçonniques et, à l'heure actuelle, 37 sections antimaçonniques seulement leur sont opposées ; ce nombre est insuffisant ; mais à voir les résultats obtenus par ces 37 sections, il est certain qu'avec une centaine on arriverait à tenir tête aux 550 loges maçonniques.

Nous avons dans nos sections 95 o/o d'apôtres éclairés, constate-t-il avec satisfaction, tandis que nos adversaires comptent dans leurs rangs 80 o/o de niais ou d'arrivistes. Pour obtenir la victoire, l'effort à faire est beaucoup moins considérable qu'on ne le suppose ; mais il faut encourager et seconder ceux qui l'entreprennent. Catholiques, s'écrie en terminant l'orateur, nous sommes une compagnie d'assurances contre le vol de tout ce qui vous est cher ; vous ne pouvez nous regarder avec indifférence ; venez à nous, aidez-nous !

L'auditoire a fait à l'éminent vice-président de la Ligue Française antimaçonnique une ovation chaleureuse, et la réunion a pris fin par les remerciements émus du président poitevin qui, en cette occasion, était bien l'interprète de l'assemblée tout entière.





DOCUMENTATION ANTIMAÇONNIQUE

Livres décrivant d'avance la Révolution

N 1771, l'un des coryphées du philosophisme, qui fut plus tard conventionnel, Sébastien Mercier, publia sous ce titre : *l'An 2240 ou rêve s'il en fut jamais*, un livre étrange où tous les événements qui allaient s'accomplir, dix-huit ans après, étaient nettement indiqués. On peut même croire, d'après une note qui est au chapitre II, lequel a pour titre : *J'ai sept cents ans*, qu'il fut écrit en 1756, c'est-à-dire trente ans avant que fût mise en œuvre la machine montée dans le secret des arrière-Loges pour transformer la France.

Ce livre ne passa pas inaperçu à Rome, car dans une brochure imprimée dans cette ville en 1797, on lit ce qui suit : « Un homme qui était bien au courant de ce qui se tramait, M. Mercier, donna au public un ouvrage que les événements ont rendu bien remarquable, mais qui alors fut pris pour un roman, parce qu'il ne parlait que de ce qui devait arriver dans sept siècles, qu'il était écrit sous l'emblème d'un songe et qu'il annonçait des choses qui, quoiqu'elles se soient depuis malheureusement réalisées, étaient regardées, à cette époque, comme impossibles. »

Dans ce livre, Mercier annonçait ce qui suit. Au chapitre premier : la souveraineté absolue est abolie par les Etats assemblés ; — la monarchie n'est plus ; — le râteau, la navette, le marteau, sont plus brillants que le sceptre ; — pourquoi le gouvernement ne serait-il pas républicain ? Ce sera l'époque terrible et sanglante d'une guerre

civile, mais le signal de la liberté : remède affreux, mais nécessaire ; — la Bastille est renversée ; — les monastères sont abolis, les moines mariés, le divorce permis, le Pape dépossédé de ses États. « O Rome, disait Mercier, que je te hais ! que tous les cœurs embrasés d'une juste haine ressentent la même horreur que j'ai pour ton nom ! » Ce chapitre était intitulé : *Pas si éloigné qu'on le pense !*

La destruction de la Bastille, nous venons de le dire, s'y trouve annoncée à la lettre (p. 36) : « On me dit que la Bastille avait été renversée de fond en comble, par un effet, sans doute, de cette haine vertueuse que l'être sensible doit à l'oppresseur..., à cette vile populace des Rois qui auront, en tout sens, tourmenté l'espèce humaine. » (Epit. dédic., p. VI et VII.) Ces paroles, écrites et imprimées trente ans avant l'événement, ne sont-elles pas bien remarquables ?

Au chapitre III, dont le titre est : *Je m'habille à la friperie*, Mercier décrit exactement la forme des habits, le bonnet, la grande cravate, la coiffure adoptée, en effet, par les Révolutionnaires (p. 17, 18 et 19).

Le chapitre VI, intitulé : *les Chapeaux brodés*, annonce (p. 28 et 29) l'abolition des ordres et des titres.

Le chapitre VII, *le Pont débaptisé*, et le VIIIe *le Nouveau Paris*, roulent sur certains changements à faire dans la partie matérielle de la ville. Ils ont été en partie exécutés et en partie projetés par les révolutionnaires.

Au chapitre XXXVI, l'auteur sonne le tocsin pour exciter à se révolter et à verser des fleuves de sang pour conquérir une liberté chimérique. « A certains États, dit-il, il est une époque qui devient nécessaire, époque terrible, sanglante, mais qui est le signal de la liberté. » Le contexte ne laisse point de doute que Mercier n'eût en vue les temps voisins de celui où il écrivait.

Au chapitre XXII, il avait annoncé que serait versé plus que le sang des tyrans. Ici, au chapitre XXXVI, il dit qu'à l'assassinat de Louis XVI, au début de cette époque terrible et sanglante, devaient s'en ajouter beaucoup d'autres et mêler au sang des tyrans le sang de tant de milliers de victimes. Dans ce même chapitre, on trouve nombre de statues emblématiques, entre autres celle du « Nègre vengeur du Nouveau Monde » ayant à ses pieds les débris de vingt sceptres.

La séparation des deux mondes, celui d'avant la Révolution et celui d'après la Révolution, était donc marquée d'avance par les changements dans la nation, la transformation matérielle de Paris, la destruction de la Bastille, l'abolition des ordres et des titres, le régicide et aussi la propagation de la Révolution dans les autres monarchies dont les sceptres brisés gisaient aux pieds du nègre.

Mercier resta parmi les républicains modérés. Il ne vota pas la mort du roi. Il avait été envoyé à la Convention par le département de Seine-et-Oise. Dans son livre *l'An 2240* il prévoit l'éveil du Japon à la vie européenne. Il dépeint le Japonais de nos jours habillé à la

mode de Paris, possédant une armée instruite par des officiers étrangers, une constitution inspirée de *l'Esprit des Lois* et une justice fondée sur le traité des délits et peines de Beccaria.

De telles prévisions, poussées à ce point, s'expliquent à peine, même pour celui qui a le plus profondément étudié la triple coopération des Encyclopédistes, des Francs-Maçons et des Illuminés à la Révolution.

En 1797, parut à Neufchâtel un livre intitulé : *les Véritables auteurs de la Révolution de 1789*, par Sourdiat. L'auteur note « la trame obscure et clandestine ourdie par le Calvinisme, le Jansénisme et le Philosophisme naissant » (p. 425). Dans une note, à cette même page, il dit : « Le chevalier Follard (le chevalier de Folard, 1669-1752, était un excellent militaire, ardent janséniste) l'avait prédit (le mouvement révolutionnaire) en 1729. Il se trame, s'écriait-il alors, une révolution dont les ressorts sont si délicats qu'ils sont imperceptibles, et dont la politique est admirable. Il faut que les puissances de l'Europe aient de bien mauvaises lorgnettes pour ne pas apercevoir l'orage qui les menace. »

Un autre livre venu de Hollande ou daté de Hollande, pour n'avoir point besoin de paraître avec le privilège du roi, eût une grande vogue au milieu du XVIIIe siècle. Tous les auteurs Maçons de l'époque en font mention. Il avait pour titre : *l'Ordre des Francs-Maçons trahi et le secret du Mopsis révélé* (Amsterdam, 1745). C'était l'explication complète des trois premiers grades, tels qu'ils existent encore aujourd'hui dans leurs traits généraux. Vingt ans après, le même auteur, l'abbé Larudon, publia un autre ouvrage : *les Francs-Maçons écrasés*, suite du livre intitulé : *l'Ordre des Francs-Maçons trahi*, traduit du latin (Amsterdam, 1766). La Révolution française y est décrite et analysée dans ses principes et dans ses voies, vingt-trois ans d'avance, avec une pénétration impossible à concevoir sous une connaissance approfondie de la coopération des loges. Qui eût pu donner la formule définitive (toujours actuelle) de la république et de la démocratie qui devaient succéder à la royauté et se maintenir par l'échafaud ? C'est pourtant ce qu'on pouvait lire dans ce livre sous la forme d'un écrit historique dont la feinte ne pouvait tromper personne. L'auteur prêtait à son personnage, Cromwel, les pensées, les maximes, les vues politiques qu'il eût été impossible alors d'exposer en la forme directe. Il dévoilait la Maçonnerie préparant ce qui devait être la Révolution, et il réussissait à le faire avec une fidélité, une prévoyance de l'avenir, auxquelles l'histoire ne devait apporter aucun démenti ; et cela se vendait à Paris huit ans avant l'avènement de Louis XVI (1).

(1) Voir *Maçonnerie nouvelle du Grand-Orient de France*, par Georges Bois, p. 96-110.

L'on connaît l'étrange scène où Cazotte, par un prodige de « reportage » anticipé, décrivit, trois ou quatre ans avant 1789, les traits, même circonstanciés, de la tragédie révolutionnaire, en prédisant à nombre de seigneurs assemblés leur fin sur l'échafaud.

Tout cela confirme bien l'opinion que la Terreur a été l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Ces avertissements si détaillés, et venus de sources si diverses, ne parvinrent pas à dessiller les yeux des contemporains. Et maintenant encore il se trouve des hommes intelligents et instruits, qui se refusent à voir la main de la Franc-Maçonnerie dans la Révolution.

En 1791, l'abbé Le Franc, ancien membre de la Congrégation des Eudistes, qui venait d'être dispersée, publia chez Le Petit, rue de Lavori, 10 : *le Voile levé pour les curieux ou le secret de la Révolution française révélé à l'ordre de la Franc-Maçonnerie ;* puis, l'année suivante : *la Conjuration contre la religion catholique et les souverains* (1).

Le chapitre III du *Voile levé pour les curieux* est consacré à l'action de la Franc-Maçonnerie sur l'Assemblée nationale, sous ce titre : *Ce que l'Assemblée nationale doit à la Franc-Maçonnerie.* On y lit ce qui suit :

« Il est difficile d'expliquer combien l'Assemblée nationale de France doit à la Franc-Maçonnerie.

« Plusieurs Français sont encore persuadés aujourd'hui que c'est le despotisme national, l'entêtement de la noblesse et du clergé qui ont forcé l'Assemblée à se former en Assemblée nationale et à attaquer impitoyablement tous les abus qui régnaient sous l'ancien régime. Ces Français qui ignorent l'influence du gouvernement maçonnique, non seulement dans les loges maçonnes rectifiées, mais dans les clubs répandus sur tout le territoire de la France, mais dans les départements et les districts, mais dans les comités de l'Assemblée nationale même, sont tous les jours dupes de leur bonhomie, des apparences et des discours que l'on imprime en tous lieux. Cependant la vérité est que, avant que les Etats Généraux fussent convoqués, tous les francs-maçons ne parlaient que d'élever leurs grands-maîtres à quelque poste important, qui les mît à même de figurer au premier rang et de leur procurer une grande considération.

« Ils n'ont rien épargné pour venir à bout de leur dessein. Les fastes de l'Empire français transmettront à la postérité les efforts inouïs que les francs-maçons ont faits dans toutes les provinces, pour engager tous les Français à se réunir à eux pour abolir tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime et y substituer celui de leur société, faite selon eux pour rappeler tous les hommes à la liberté et à l'égalité primitive pour lesquelles l'homme est né.

(1) Ces deux courageuses publications valurent à l'abbé Le Franc la haine de la Maçonnerie, son incarcération et son martyre aux Carmes en septembre 1792.

« L'Assemblée nationale a favorisé de tout son pouvoir les projets de l'ordre maçonnique ; on peut en juger par l'adoption qu'elle a faite de son gouvernement, de ses maximes, et par la chaleur qu'elle a mise à soutenir tout ce que la société maçonnique lui a suggéré par ses clubs, ses associations et ses écrits.

« Il est à remarquer d'abord que l'Assemblée nationale, tout en disant qu'elle voulait un gouvernement monarchique, que jamais le Roi n'aurait été plus roi qu'il ne le serait par ses décrets, a cependant fini par adopter un gouvernement républicain et une pure démocratie ; et elle en a emprunté l'organisation à la Franc-Maçonnerie. Pour s'en convaincre, qu'on examine la division qu'elle a faite du Royaume. »

L'auteur fait ensuite l'application de ces déductions générales et montre que la division du travail adoptée par l'Assemblée, la procédure de ses discussions, les fonctions de ses bureaux, le serment et les insignes de ses membres correspondent à une méthode, à un serment et à des insignes adoptés dans les loges.

L'abbé Le Franc dit encore :

« Il est évident que les francs-maçons, les propagandistes, les philosophes, et une foule soudoyée de sectaires insensés veulent abolir la religion chrétienne, non seulement dans le sein de la France, mais dans l'Europe entière, mais dans l'Univers. Il est évident que surpassant toutes les erreurs des hérétiques de tous les siècles et les philosophes de tous les temps, ils ont inventé un système qui équivaut à l'idolâtrie... Il permet au peuple de s'abandonner à ses plaisirs, pourvu que le bien public n'en souffre pas ; il l'enrichit de ce qu'il enlève aux temples et aux ministres du culte religieux ; il lui fait espérer une félicité céleste, en labourant sa terre...

« On ne pourra se persuader dans les siècles futurs que les Francs-Maçons aient formé une confédération contre le vrai Dieu, contre la religion, contre les hommes sages et vertueux, et que tous leurs efforts se soient réunis pour mettre à leurs places tout ce que la nation qui les nourrissait renfermait de gens sans principes, sans mœurs.

« On ne pourra croire qu'ils aient... eu l'imprudence de tracer eux-mêmes aux conseillers de la nation française le plan qui devait renverser sa constitution et sa religion. » Le Franc, *Conjuration contre la religion catholique...*, Paris, 1792, pp. 113 à 115.)

« Personne, continue Le Franc, ne connaît mieux la constitution de la Franc-Maçonnerie que le sieur de la Lande, qui en a fait l'histoire dans le *Dictionnaire encyclopédique*, et qui a travaillé avec M. Condorcet au code de cette société, et à l'organisation de toutes ses parties. Si les loges maçonniques sont aujourd'hui l'école de tous les principes d'irréligion qui ont infesté la France, c'est à ces philosophes que l'on doit l'imputer, puisqu'ils en ont formé le régime, et qu'ils continuent d'en conduire les opérations.

« Le même langage tenu par tous les clubs, le même esprit d'ir-

rèligion manifesté de la même manière dans toutes les loges maçonniques, tout indique *l'unité de principe, le même moteur, les mêmes enseignements, la même haine et la même fureur contre la religion chrétienne et contre la seule religion chrétienne. Oui ! c'est à elle seule qu'on en veut, et c'est pour la détruire que l'on bouleverse la France*, puisque par les décrets du 7 et du 29 novembre (1791) *la religion catholique est la seule dont le culte soit proscrit, la seule à laquelle on refuse des temples, la seule dont on persécute les ministres avec un acharnement qui tient de la fureur...*

Ceux des Francs-Maçons qui sont conséquents disent ouvertement dans leurs Assemblées, et même au milieu de l'Assemblée nationale, que la religion chrétienne ne peut s'accorder avec la constitution du royaume. (Le Franc, *Conjuration*, Paris, 1792, p. 115 à 118.)





Morale et Principes Sociaux des Juifs

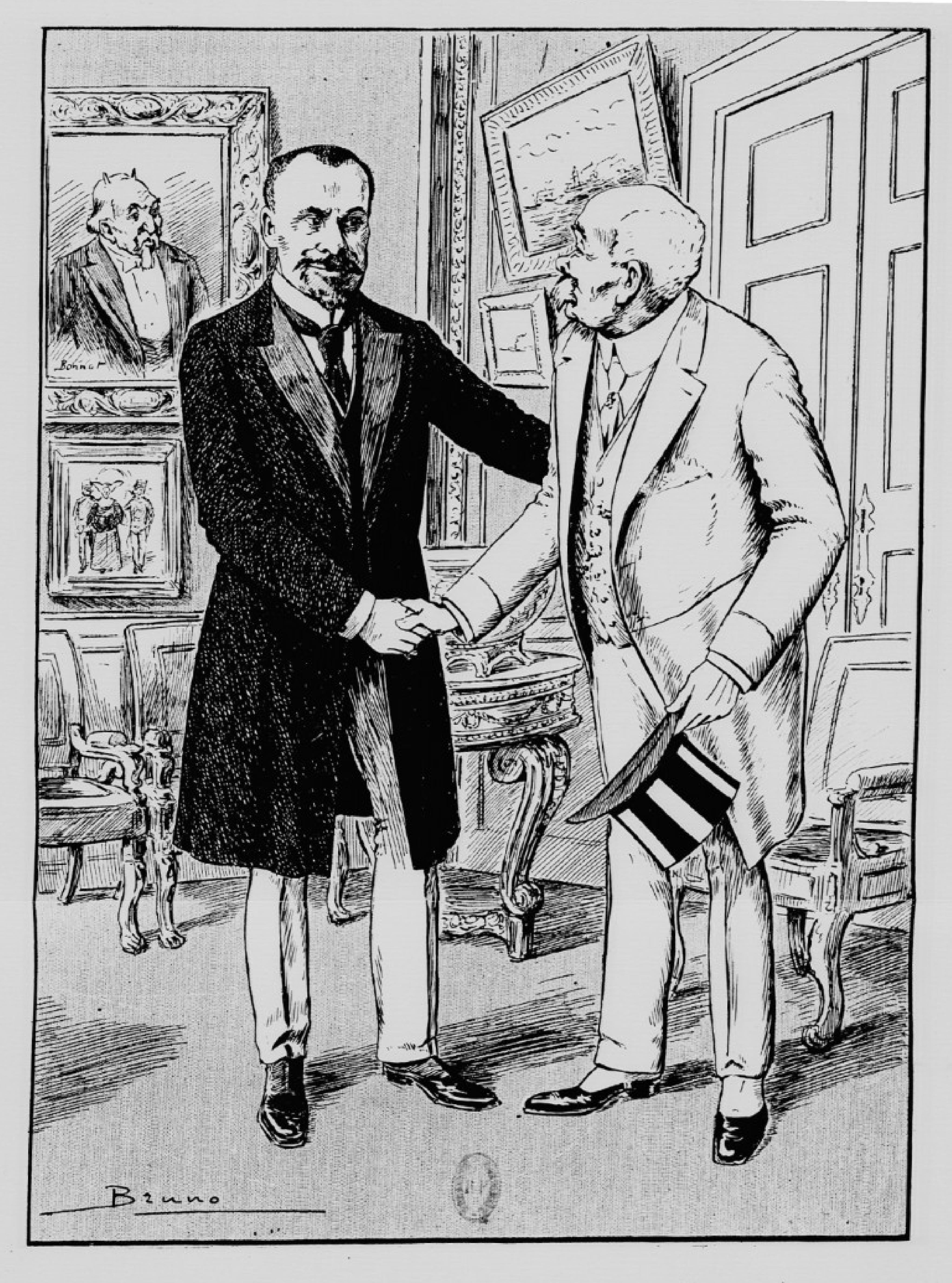
d'après leur livre saint : le Talmud

CHAPITRE III

LE CHRIST ET LES PHARISIENS.

Le triomphe des Pharisiens était bien près d'être complet quand la voix du Juste vint faire chanceler l'édifice de mensonge et démasquer la profonde hypocrisie des sectaires masqués. L'Evangile nous a laissé la trace de l'émoi qui s'empara des Pharisiens lorsque les premiers miracles de Jésus firent entrevoir qu'il était le Messie. Déjà le Fils de Dieu avait, à l'occasion des observances sabbatiques, flétri la fourberie des Pharisiens, qui exagéraient la rigueur des pratiques de dévotion extérieure à l'heure même où ils conspiraient en secret la ruine de la Loi. Les foules qui suivaient Jésus, et qui s'enflammaient à la vue de ses miracles, semblaient annoncer la fin du règne des « vendeurs du temple ». Aussi les Pharisiens envoyèrent-ils, de Jérusalem, une ambassade auprès de Jésus.

Cette ambassade le rencontra sur les bords du lac de Génézareth. Choisissant le prétexte d'une de ces pratiques de purification que les Pharisiens avaient instituées, elle lui fit grief de ce que ses disciples ne l'observaient pas, et lui



— Clémenceau, si vous n'êtes pas sage, vous allez nous obliger à nous venger sur les bonnes sœurs qui vous ont trop bien soigné....

— Tant mieux !... Ça m'aurait tout de même peiné de les expulser moi-même !...

(Supplément à la *Revue Antimaçonnique* N° 9.)

dit : « Pourquoi tes disciples n'observent-ils pas lakabbalah (tradition) des anciens ?... » Jésus leur répondit : « Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu par votre tradition ? » Et leur reprochant d'annuler la parole de son Père, il ajouta : « Hypocrites ! Esaïe a bien pro-
« phétisé sur vous quand il a dit : Ce peuple m'honore des
« lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. C'est en vain
« qu'ils m'honorent en donnant des préceptes qui sont des
« commandements d'hommes » (29).

Déjà, la secte n'avait plus qu'une pensée : mettre à mort le fils de Marie, comme avaient été mis à mort avant lui tant de prophètes qui avaient tenté de ramener Israël à la foi d'Abraham. Le récit évangélique est plein des complots des Pharisiens, des pièges qu'ils lui tendirent, des violences auxquelles ils se livrèrent pour se défaire de lui. Leur fureur redoublait à mesure que le Christ allait, de ville en ville, de synagogue en synagogue, réveiller au cœur des hommes de Judée l'écho des antiques promesses faites à leurs pères et de la vieille foi en laquelle ceux-ci avaient cru. Elle ne connut plus de bornes quand Jésus fut accueilli avec joie dans Jérusalem attentive à ses paroles. Là, entouré de leurs embûches, et sentant le souffle de leur haine, le Fils de Dieu apostropha amèrement les Pharisiens :

« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce
« que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui parais-
« sent beaux au dehors, et qui, au dedans, sont pleins d'os-
« sements de morts et de toute espèce d'impuretés. Vous, de
« même, au dehors vous paraissez justes aux hommes, mais,
« au dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité.
« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites !... Vous
« témoignez contre vous-mêmes que vous êtes les fils de
« ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc la mesure de
« vos pères ! serpents, race de vipères ! comment échap-
« perez-vous au châtiment de la géhenne ? C'est pourquoi,
« voici : je vous envoie des prophètes, des sages et des
« scribes. Vous tuerez et vous crucifierez les uns, vous bat-
« trez de verges les autres dans vos synagogues, et vous les
« persécuterez de ville en ville, afin que retombe sur vous
« tout le sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang
« d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie,

(29) Matthieu, XV, 1 à 9.

« que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis « en vérité : tout cela retombera sur ce peuple. Jérusalem ! « Jérusalem ! toi qui tues les prophètes et qui lapides ceux « qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler « tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous « ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ! Voici, votre maison « sera rendue déserte... » (30).

L'avertissement que les temps sont venus, que la patience divine est lasse des crimes d'Israël, que Dieu va retirer sa main de celui-ci, lui enlever sa Mission et la partager entre les nations, Jésus la formule également, en de poignantes paroles, où il annonce le Déicide et le châtiment des Juifs :

« Ecoutez une autre parabole. Il y avait un homme, « maître de maison, qui planta une vigne. Il l'entoura d'une « haie, y creusa un pressoir et bâtit une tour, puis il l'af- « ferma à des vignerons et quitta le pays. Lorsque le temps « de la récolte fut arrivé, il envoya ses serviteurs vers les « vignerons, pour recevoir le produit de sa vigne. Et les « vignerons s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, « tuèrent l'autre et lapidèrent le troisième. Il envoya encore « d'autres serviteurs, en plus grand nombre que les pre- « miers ; et les vignerons les traitèrent de la même manière. « Enfin, il envoya vers eux son fils en disant : *Ils auront du « respect pour mon fils*. Mais, quand les vignerons virent le « fils, ils dirent entre eux : Voici l'héritier ; venez, tuons-le « et emparons-nous de son héritage. Et ils se saisirent de « lui, le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent. Maintenant, « lorsque le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces « vignerons ?

« Ils lui répondirent : Il fera périr ces misérables, et il « affermera la vigne à d'autres vignerons, qui lui en donne- « ront le produit au temps de la récolte.

« Jésus leur dit : N'avez-vous jamais lu dans les Ecritures : « La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue « la principale de l'angle... C'est pourquoi je vous le dis, le « royaume de Dieu vous sera enlevé et sera donné à un « peuple qui en rendra les fruits. Celui qui tombera sur « cette pierre s'y brisera et celui sur qui elle tombera sera « écrasé » (31).

(30) Matthieu, XXIII, 27 à 39.
(31) *Id.*, XXI, 42 à 44.

Et l'Evangile ajoute :

« Ayant entendu cette parabole, les chefs des prêtres et les « Pharisiens comprirent que c'était d'eux que Jésus parlait, « et ils cherchaient à se saisir de lui ; mais ils craignaient « la foule, parce qu'elle le tenait pour un prophète » (32).

Hélas ! le jour vint où s'accomplit le crime que les Pharisiens méditaient depuis trois années, où le Juste fut amené lié devant le Sanhédrin composé de leurs chefs, où la tourbe juive, surexcitée par « les Chefs des prêtres et les Anciens » (c'est-à-dire par la Secte, dont les membres monopolisaient ces fonctions) réclama de Pilate la liberté de Barabbas et le crucifiement du Christ.

Ces bras largement ouverts, que le Sauveur du Monde tendait à tous les pécheurs, les Pharisiens les clouèrent au bois de la Croix. Et tandis qu'au pied du gibet divin sanglotaient les apôtres et les saintes femmes, les Juifs déicides répétaient en ricanant la parole inexpiable : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! »

CHAPITRE IV

L'ORIGINE JUIVE DES PERSÉCUTIONS ANTICHRÉTIENNES.

Les Pharisiens croyaient avoir, par le supplice de Jésus, écarté le danger qui les préoccupait depuis trois ans ; aussi ne s'émurent-ils pas, au début, de la prédication des apôtres. Quand celle-ci commença à multiplier les conversions, à Jérusalem, ils se contentèrent de faire amener Pierre et Jean dans l'enceinte du Sanhédrin, où on les menaça ; puis, après une seconde arrestation de tous les apôtres, ceux-ci furent battus de verges. Enfin, l'inquiétude accrut leur cruauté, et le diacre Etienne fut lapidé, après avoir rappelé à ses juges quelle chaîne de sang les unissait aux anciens persécuteurs d'Israël (33).

(32) Matthieu, XXII, 45 et 46.

(33) « Homme au cou raide, incirconcis de cœur et d'oreilles ! vous vous « opposez toujours au Saint-Esprit ! Ce que vos pères ont été, vous l'êtes « aussi. Lequel des Prophètes vos pères n'ont-ils pas persécuté ? Ils ont tué « ceux qui prédisaient la venue du Juste, que vous avez livré maintenant et

Cependant, les disciples s'étaient partagé les provinces à évangéliser, et ils s'étaient répandus à travers l'Empire romain, allant de ville en ville et de synagogue en synagogue ; les conversions se multipliaient sur leurs pas. Bientôt, les Pharisiens ne purent plus douter que l'hégémonie exercée par leur secte sur le monde juif et qu'elle aspirait à exercer, sur tous les peuples, fût en péril. Ils résolurent d'engager une lutte à mort contre la doctrine du Christ et de traquer dans le monde entier ceux qui la propageaient. Pour y parvenir, les moyens d'action ne leur manquaient pas : la dispersion d'Israël à travers les nations était depuis longtemps un fait accompli et assurait au Sanhédrin, dans tous les pays, des correspondants, des agents et des exécuteurs fidèles. Or le Sanhédrin (à l'exception de Gamaliel, qui penchait vers le Christianisme, et de quelques Sadducéens, d'ailleurs violemment antichrétiens) n'était composé que de Pharisiens.

Pour se faire une idée exacte de l'état du peuple Juif, vers l'an 35 de notre ère, il faut se rappeler qu'aucun autre peuple n'avait été, pendant des siècles, aussi dispersé que lui et n'avait aussi bien conservé le sentiment de son unité.

Cette dispersion avait commencé dès le règne de Salomon, qui envoya jusqu'en Espagne (Tarsis) et jusqu'en Ethiopie (Ophir) des colonies d'Hébreux chargés de l'approvisionner en or, en ivoire et en bois précieux (34). Puis vint la captivité de Babylone, qui fit le vide dans les campagnes de Judée : tous les exilés eurent, il est vrai, la permission de revoir leur patrie après le triomphe de Cyrus, mais beaucoup n'en usèrent pas, et le livre d'Esther nous les montre répandus dans toutes les provinces soumises à l'empire Perse. Pendant ce temps, un grand nombre de fugitifs avaient gagné l'Egypte, pour échapper à la domination Chaldéenne, et s'étaient établis à demeure sur l'antique terre des Pharaons. Le triomphe d'Alexandre favorisa encore la dispersion des Juifs, qui avaient, par leur prompte soumission, obtenu la faveur du conquérant macédonien : il en établit beaucoup à Alexandrie ; d'autres refluèrent vers la Grèce, d'autres accompagnèrent son armée, dans laquelle Quinte-Curce

« dont vous avez été les meurtriers, vous qui avez reçu la loi d'après des « commandements d'anges et qui ne l'avez point gardée !... » (Actes, VII, 51 à 53.)

(34) I Rois, IX, 26 à 28 ; et X, 22.

signale leur présence. A Rome, nous les trouvons, dès les derniers temps de la République, établis en grand nombre, suivant les armées romaines dans leurs conquêtes pour les fournir d'approvisionnements et lever les contributions de guerre, et assez puissants en même temps pour troubler le Forum de leurs menaces (35). Bref, rien ne paraît plus justifié que ce passage des *Mémoires Historiques* de Strabon qui, écrivant précisément au début du 1er siècle de notre ère, observait : « Les Juifs sont répandus dans toutes les « villes, et il serait difficile de trouver un seul lieu sur la « terre qui ne les ait reçus et où ils ne soient puissamment « établis » (36).

Puissants établissements, en effet, que ceux des Juifs, qui formaient parfois, comme à Alexandrie, le tiers de la population, et qui avaient, presque partout, obtenu le droit : 1° d'habiter un quartier spécial (les ghettos, sur lesquels on a tant gémi, viennent de là, et furent à l'origine un privilège) ; 2° d'être déchargés de certains impôts ; 3° d'être administrés et jugés par des magistrats de leur nation, qu'ils élisaient librement eux-mêmes. Chacune de ces colonies juives, dont le monde était couvert au temps de Jésus-Christ et de ses premiers apôtres, formait une espèce de république, dont la synagogue était le centre religieux et administratif. Mais cette synagogue locale n'était que le reflet du lieu sacré sur lequel restaient fixés les regards des Juifs expatriés, de ce temple de Jérusalem où était valable le sacrifice offert à Jéhova, sacrifice interdit en toute autre ville. Aussi, des contributions étaient-elles perçues chaque année dans toutes les colonies pour

(35) Le proconsul Flaccus avait confisqué le tribut du « didrachme », que les Juifs expatriés payaient pour l'entretien du temple de Jérusalem. Il fut accusé devant le peuple par les Juifs de Rome et défendu par Cicéron. Le jour du procès, le Forum fut envahi par une foule de Juifs qui menacèrent et l'avocat et son client. Cicéron, s'adressant à l'accusateur, s'écria : «... Ah ! « je te comprends, Lélius : voilà pourquoi cette cause est plaidée près des « degrés Auréliens ! C'est pour cela que tu fis choix de ce lieu et que tu « t'entouras de cette tourbe ! Tu sais quelle est la multitude de ces Juifs, « quelle est leur union et leur empire sur la foule des assemblées. Mais je « baisserai le ton pour n'être entendu que des juges ; car je ne saurais « ignorer qu'au milieu d'eux se tiennent leurs meneurs, toujours prêts à les « diriger ou contre ma personne ou contre l'élite des citoyens ; ne pense « donc pas que je me prête à leur faciliter cette besogne ». (Cicéron, *Pro Flacco*, XVIII.)

(36) Cité par Flavius Josèphe : *Antiquités Judaïques*, XIV, 2 ; et *Guerre des Juifs*, I, 6.

l'entretien du temple, et envoyées à Jérusalem : le paiement, dans ce but, de deux drachmes par tête était un tribut que les Juifs consentaient volontiers, parce qu'il affirmait la persistance de leur nationalité en même temps qu'il satisfaisait leur sentiment religieux (37).

Grâce à l'organisation que nous venons de décrire, le peuple Juif offrait, en l'an 35 de notre ère, l'aspect contradictoire d'une extrême dispersion et d'une unité politique et religieuse absolue. Des centaines et des centaines de villes romaines, asiatiques, ou même barbares, recélaient dans leurs ghettos les trois quarts de la population de l'ancien royaume de Juda ; mais le Sanhédrin et le temple de Jérusalem gardaient, pour ces exilés, autant de prestige et d'autorité que pour leurs frères demeurés en Palestine. Payant au temple le même impôt, s'unissant par la pensée aux mêmes sacrifices, ils étaient pour le Sanhédrin des sujets avec lesquels on communiquait plus difficilement qu'avec les autres, mais auxquels on ne laissait pas d'envoyer fréquemment des messagers. Si l'on songe que le Sanhédrin était alors, et depuis longtemps, aux mains de la secte pharisienne, on comprend que cette dernière avait le pouvoir, par un avis envoyé au nom du Conseil Suprême de la nation juive, de soulever contre les Chrétiens l'hostilité de cet immense réseau de colonies hébraïques qui enveloppait le monde. C'est ce qui eut lieu dès que l'extension rapide du Christianisme fut un fait évident, c'est-à-dire en l'an 35.

Ce point si important ne saurait être révoqué en doute quand on l'examine à la lumière des textes irréfutables que nous fournissent les Pères de l'Eglise, dépositaires de la tradition chrétienne des premiers siècles.

Voici le témoignage formel de saint Justin le Philosophe, un des plus illustres martyrs du IIe siècle, qui, parlant de faits notoires dans l'Eglise, et que ne contestait point son adversaire, disait dans son *Dialogue avec le Juif Triphon* (qui paraît être le rabbin Tarphon, célèbre dans les livres de Kabbale) : « Dans les outrages que l'on fait à Jésus-Christ et « à nous, les autres nations sont moins coupables que vous, « Juifs. *Cest vous qui êtes les auteurs de leurs préjugés à notre*

(37) La drachme, monnaie grecque, valait 0 fr. 70. Cet impôt des deux drachmes est celui qui fut réclamé à Jésus à son entrée à Caphernaum (Matthieu, XXII, 24 à 27).

« *égard, de la mauvaise opinion qu'elles ont de vous et de ce* « *Juste.* Vous, en effet, après l'avoir crucifié, après avoir connu « avec certitude sa résurrection et son ascension dans le « Ciel, non seulement vous n'avez pas fait pénitence, mais, à « ce moment-là même, vous avez expédié dans le monde « entier des émissaires choisis avec soin. Ces émissaires ont « raconté partout comment avait pris naissance une secte « impie, dite des Chrétiens, et ont répandu contre nous ces « choses, qui, de fait, sont encore répétées aujourd'hui contre « nous par tous ceux qui ne nous connaissent pas » (paragraphe XVII).

Au paragraphe CVIII, saint Justin le Philosophe revient sur cette accusation et la précise encore : « Comme je vous « l'ai déjà dit, vous avez choisi des hommes capables de réa« liser votre dessein, vous les avez expédiés dans tous les « pays et vous avez fait savoir à tous, par leur moyen, qu'un « certain Jésus, de Galilée, avait fondé une secte illégale et « impie... Et vous avez ajouté que Jésus-Christ avait appris « à ses disciples à commettre tous ces crimes abominables « que, maintenant encore, vous-mêmes allez répétant à « toutes sortes de personnes, affirmant qu'ils sont habituels à « ceux qui regardent Jésus comme le Messie, le Maître, le « Fils de Dieu... Pour nous, cependant, nous n'avons de haine « ni contre vous, ni contre ceux qui ont reçu de vous cette « mauvaise opinion dans laquelle ils nous tiennent. Et même « nous prions pour que Dieu accorde à eux et à vous sa misé« ricorde. »

Quels étaient ces « crimes abominables », dont les envoyés du Sanhédrin de Jérusalem vinrent charger les Chrétiens auprès des colonies juives éparses dans le monde et auprès des peuples qui les entouraient ? Il suffit de feuilleter les écrivains payens du temps pour s'en rendre compte. « Les Chrétiens, disent-ils, ont un culte secret et infâme ; ils adorent une tête d'âne et se partagent dans leurs repas sacrés le corps d'un enfant recouvert de pâte (déformation du culte de l'Eucharistie) ; ils pratiquent l'inceste et toute espèce de crimes ; enfin, ce sont des séditieux, ennemis de toute société et qui refusent l'obéissance à César. » On sait combien, trois siècles durant, ces accusations entraînèrent de massacres, et combien de martyrs Chrétiens moururent dans les tourments, sous les huées de la foule surexcitée par de telles calomnies. Il n'est pas inutile de montrer d'où ces calomnies

venaient, et que la même main qui avait crucifié le Maître martyrisait encore les disciples.

Identique à celui de saint Justin est le témoignage de Tertullien, qui applique aux Juifs la parole de l'Ecriture : « C'est par votre faute que le nom du Seigneur est blasphémé parmi les nations », et qui ajoute : « En effet, c'est par les Juifs « qu'a commencé cet état d'infamie auquel nous sommes « présentement réduits » (38). Ailleurs, il rapporte les outrages dont les Chrétiens, de son temps encore, sont abreuvés par les Juifs, à Carthage : « Et la populace, dit- « il, croyait le Juif ; car quelle autre race y a-t-il au « monde qui déverse sur nous l'infamie comme la race « juive ? » (39). Enfin, au chapitre x du *Scorpiaque*, il trouve cette admirable expression qui résume la vérité historique sous une forme saisissante : « Les synagogues des Juifs sont les « sources de nos persécutions. *Synagogae Judeorum fontes* « *persecutionem* ».

Origène, de son côté, rapporte : « Celse a voulu, par son « livre, inspirer à ses lecteurs, qui ne nous connaissent pas, « la volonté de nous combattre comme des blasphémateurs « de Dieu. *En cela, il ressemble aux Juifs :* Ceux-ci, dès le « début de la religion des Chrétiens, répandirent des « calomnies contre eux. Ils sacrifient un enfant, disaient-ils ; « ils se repaissent de sa chair, et, voulant faire leurs œuvres « de ténèbres, ils éteignent toutes les lumières dans leurs « assemblées et chacun d'eux s'unit au premier qu'il ren- « contre. Ces calomnies, quelque absurdes qu'elles soient, « ont pris beaucoup d'autorité contre nous auprès de bien « des gens » (40).

Eusèbe Pamphile dit, d'autre part, dans ses *Commentaires sur Isaïe* : « Nous trouvons dans les écrits de nos anciens « que les prêtres et les anciens de la nation juive, à Jéru- « salem, adressèrent partout des lettres à tous les Juifs, leur « prescrivant d'accuser la doctrine de Jésus-Christ comme « nouvelle et ennemie de Dieu et leur enjoignant de ne pas « la recevoir... Ces apôtres des Juifs, chargés de ces lettres, « franchissant la mer et sillonnant la terre, répandirent par- « tout l'infamie sur notre Sauveur par leurs calomnies. »

(38) *Contre Martion*, III, 23.
(39) *Livre aux Gentils*, I, 14.
(40) *Contre Celse*, VI, 27.

Vingt autres textes de la même époque, rapportant les mêmes faits, pourraient être cités. Nous nous contenterons du résumé qu'en donne Mosheim, dans son livre *De rebus Christianorum ante Constantinum magnum* (page 96 de l'édition de Helmstad, 1753) : « Le Grand Prêtre et les anciens « de la nation juive envoyèrent dans toutes les provinces des « émissaires pour exciter tous leurs concitoyens non seulement à fuir et à détester les Chrétiens, mais même à leur « faire subir toutes les vexations possibles et à les accuser « devant les magistrats. Les Juifs de tout l'univers obéirent « à ces ordres de leurs chefs et s'efforcèrent d'animer contre « les Chrétiens les préfets, les juges et les foules, au moyen « de diverses calomnies et de trames criminelles. Parmi ces « calomnies, la principale était, et on la répète encore en ce « moment, que les Chrétiens sont une secte dangereuse à « l'Etat et ennemie de la Majesté impériale, puisqu'ils « tiennent pour Dieu et pour Roi un malfaiteur nommé « Jésus-Christ, crucifié pour de très justes motifs par Ponce-« Pilate. Cette conduite provoqua les plaintes des premiers « Chrétiens contre la haine et la cruauté des Juifs, qu'ils « trouvaient plus lourdes et plus dangereuses pour eux que « celles des payens eux-mêmes. »

Le type de ces « apôtres du Sanhédrin », missionnaires envoyés avec des lettres d'introduction pour soulever les peuples contre le Christianisme, n'est-ce pas Saul de Tarse, ce jeune lettré pharisien, aux pieds duquel ceux qui lapidaient saint Etienne avaient déposé leurs vêtements, et qui, plus tard, miraculeusement converti sur la route de Damas, deviendra saint Paul ? « Il ravageait l'Eglise, disent les Actes ; péné-« trant dans les maisons, il en arrachait hommes et femmes « et les faisait jeter en prison... Respirant la menace et le « meurtre contre les disciples du Seigneur, il se rendit chez « le Grand Prêtre, et lui demanda des lettres pour les syna-« gogues de Damas, afin que s'il s'y trouvait des partisans de « la doctrine de Jésus, hommes ou femmes, il les amenât liés « à Jérusalem ».

Plus tard, Saul de Tarse, devenu saint Paul, sera en butte, comme les autres apôtres, aux persécutions incessantes des Juifs, qui comploteront sa mort. Et les Actes répéteront à son sujet :

« ... Presque toute la ville se rassembla pour entendre la « parole de Dieu. Les Juifs, voyant la multitude, furent

« remplis de jalousie, et ils s'opposaient à ce que disait Paul en « le contredisant et en l'injuriant... Ils excitèrent les femmes « dévotes de condition et les principaux de la ville ; ils pro- « voquèrent une persécution contre Paul et Barnabas et ils « les chassèrent de leur territoire » (41).

Et après les miracles de saint Paul, à Lystre :

« Alors survinrent d'Antioche et d'Inconium des Juifs qui « gagnèrent la foule, et qui, après avoir lapidé Paul, le « traînèrent hors de la ville, pensant qu'il était mort » (42).

Lors de sa prédication à Thessalonique :

« Mais les Juifs prirent avec eux quelques méchants « hommes de la populace, provoquèrent des attroupements « et répandirent l'agitation dans la ville... Ils traînèrent « quelques frères devant les magistrats de la ville en disant : « Ces hommes qui ont bouleversé le monde sont aussi venus « ici et Jason les a reçus. Ils agissent tous contre les édits de « César, disant qu'il y a un autre roi, Jésus. Par ces paroles, « ils émurent la foule et les magistrats... » (43).

Saint Paul se plaindra amèrement, plus tard, aux anciens de l'Eglise d'Ephèse, de cet acharnement des Juifs, dont les autres apôtres souffraient aussi. De retour à Jérusalem, il verra le Sanhédrin soulever la foule contre lui, et ne sera sauvé que par son titre de citoyen romain, qui obligera le gouverneur à protéger sa vie ; ces tentatives d'assassinat se multiplieront ensuite pendant sa captivité.

Enfin, en 64, les Juifs, fanatisés par la secte pharisienne, croiront l'heure du triomphe venue : un monstre règne à Rome et ce monstre, Néron, vient de lancer contre les Chrétiens un ordre de persécution qui les condamne tous à la mort dans les supplices. On s'est parfois demandé pourquoi saint Clément d'Alexandrie, parlant de cette persécution, l'attribue formellement à la haine des Juifs. Cette allégation est cependant facile à expliquer. L'incendie de Rome, qui servit de prétexte à Néron pour déchaîner ses bourreaux, avait commencé dans les boutiques du Cirque, qui appartenaient à des marchands juifs ; ce fut donc la population juive que menaça tout d'abord la proscription. Mais les Juifs avaient dans le palais impérial de puissantes protections, et Poppée,

(41) Actes, XIII, 44 à 50.
(42) *Id.*, XIV, 19 et 20.
(43) *Id.*, XVII, 5 à 9.

la favorite de Néron, était une prosélyte juive. Non seulement elle vint à bout de persuader à César d'épargner les Juifs, mais elle fit retomber sur les Chrétiens la persécution qui les menaçait : et la colonie juive de Rome put s'enivrer, pendant trois ans, du spectacle de milliers de serviteurs du Christ mourant sous la dent des fauves ou transformés en torches ardentes. En juin 67, les Juifs eurent une autre joie, longtemps désirée : le martyre de saint Pierre et de saint Paul (44).

CHAPITRE V

LE SANHÉDRIN RESTAURÉ ET LE TALMUD.

C'est en l'an 70, au lendemain de cette persécution, que descendirent sur Jérusalem les châtiments annoncés par le Christ. Si maîtres qu'ils fussent du Sanhédrin et de l'opinion juive, les Pharisiens ne pouvaient empêcher la multiplication des sectes, principalement dans les classes inférieures, et il s'en était formé qui revendiquaient l'indépendance immé-

(44) Ces persécutions déchaînées par les Juifs établirent de bonne heure, dans la primitive Eglise, cette doctrine que les Juifs, en cessant d'être le peuple de Dieu, sont devenus le peuple du Démon. On la trouve exprimée dans la Didascalie, ou Enseignement catholique des XII apôtres et des disciples du Seigneur, composée à l'occasion du Concile de Jérusalem. L'original grec de la Didascalie était perdu, et on n'en possédait qu'une traduction syriaque, quand Hauler découvrit dans un palimpseste de Vérone des fragments considérables d'une ancienne version latine, d'ailleurs assez barbare. En voici une traduction littérale : « Parce qu'il a abandonné son peuple « et déserté son Temple désolé, déchirant son voile et enlevant son Esprit « Saint pour le faire descendre sur ceux qui ont cru d'entre les Gentils « (ainsi qu'il l'a dit par Joël : je répandrai de mon esprit sur toute chair), il « a fait disparaître, en effet, de ce peuple son Esprit Saint, la vertu de son « Verbe et tout sacerdoce et les a reportés sur son Eglise. Et de même, « Satan le tentateur a quitté ce peuple pour s'attaquer à l'Eglise, et désor- « mais Satan ne tentera plus ce peuple, parce que, par ses œuvres mauvaises, « il est tombé entre ses mains, prêt lui aussi (ce peuple) à tenter l'Eglise et « à susciter contre elle les afflictions, les persécutions, les blasphèmes, les « hérésies et les schismes. » Ces dernières paroles sont prophétiques. L'Eglise n'avait encore eu, en effet, aucune hérésie ; or, celles qui survinrent plus tard furent presque toutes dues aux intrigues perfides des Juifs.

diate de la nation. Une sédition qui éclata contre les Romains fut victorieuse, et le gouverneur de Jérusalem y périt ; le proconsul de Syrie, accouru, fut vaincu à son tour et perdit une aigle. Cette révolte amena l'envoi, contre les Juifs, de Vespasien et de son fils Titus, avec une armée considérable. Titus assiégea Jérusalem au temps de la Pâque, où une grande partie de la nation se trouvait rassemblée dans la ville sainte pour les sacrifices annuels. Il s'en empara après un siège pénible, plein d'épisodes atroces, qui coûta la vie à 600.000 Juifs de tout âge et de tout sexe, c'est-à-dire au tiers de la population de la Judée. Puis, il fit incendier la ville et abattre le Temple, dont il ne resta pas pierre sur pierre, selon la prédiction de Jésus. Tous les assiégés qui ne périrent point pendant le siège furent vendus à l'encan comme esclaves ; leurs compatriotes de Judée et des autres provinces de l'Empire les rachetèrent promptement, il est vrai, mais la dispersion du peuple se trouva encore accrue.

Les Pharisiens n'avaient joué qu'un rôle effacé dans cette révolte, qu'ils jugeaient prématurée. Ils visèrent surtout à profiter de ses conséquences pour accroître leur influence sur les colonies juives, et y réussirent sans peine, car les Romains, ayant vaincu la révolte ouverte et détruit Jérusalem, se souciaient peu d'une secte à peine connue d'eux, en correspondance avec les débris d'une nation éparse en tant de lieux. Les Pharisiens purent donc se constituer les héritiers du pouvoir régulier d'Israël, dont ils étaient depuis si longtemps les inspirateurs. Les colonies juives, qui avaient appris avec consternation la ruine de la ville sainte, la destruction du Temple, le massacre d'une grande partie de la population et l'abolition du Sanhédrin, surent bientôt que ce dernier était réorganisé à Japhné, près du littoral de la Méditerranée, et qu'à défaut du Sacrifice (qu'on ne pouvait plus célébrer dans le Temple détruit), du Grand Prêtre et de l'organisation sacerdotale, disparus dans le désastre, une Académie conservait les traditions d'Israël et un Patriarche gouvernait le peuple. Ce Patriarche, ce Sanhédrin, cette Académie, qui allaient devenir le centre politique et religieux du peuple Juif, c'étaient le Chef, le Conseil et les Docteurs de la secte pharisienne, restée seule groupée au milieu des corps de l'Etat en dissolution. Un tour de passe-passe livrait à une société secrète le gouvernement d'Israël ; mais l'abaissement soudain de la nation faisait considérer à celle-ci comme un bienfait cette usurpa-

tion qui, du moins, laissait aux Juifs l'apparence d'un gouvernement (45).

Le Patriarche et le Sanhédrin pharisiens mirent une trentaine d'années à faire reconnaître et à affermir leur autorité. Peu connus des Romains, qui croyaient morte toute organisation gouvernementale d'Israël, ils ne laissaient pas d'envoyer des messagers aux colonies juives et de percevoir l'impôt du didrachme, qu'on leur payait assez généralement, bien que les empereurs, au lendemain de la ruine de Jérusalem, en eussent exigé le versement au profit du Trésor. En même temps, la Kabbale pharisienne, avec ses fables et ses superstitions, avec ses déformations relatives à la transmigration des âmes, au caractère humain du Messie, à la haine contre les non-juifs et surtout contre les Chrétiens, achevait de pénétrer les plus lointaines colonies hébraïques (46).

(45) Le rôle considérable que nous assignons aux Pharisiens dans l'évolution politique et religieuse d'Israël a été jusqu'ici à peine soupçonné des écrivains chrétiens ; mais il est, au contraire, parfaitement connu des historiens Rabbiniques, qui font gloire à cette secte de la survivance et de l'unité d'Israël. Tout atteste, dans leurs écrits, que les Pharisiens possédaient, avant l'ère chrétienne, une organisation et une hiérarchie intérieure distinctes des pouvoirs constitués de la nation. Cette organisation eut-elle d'abord pour centre Babylone, où beaucoup de Juifs étaient restés établis après la Captivité ? C'est possible. En tout cas, c'est de Babylone, d'après le Talmud, que vint Hillel, le premier Patriarche reconnu par la secte, qui s'établit à Jérusalem en l'an 30 avant Jésus-Christ, sous le règne d'Hérode le Grand, et qui mourut l'an 13 de notre ère, après avoir formé un grand nombre de disciples. Son fils, Siméon, lui succéda ; mais le rabbin David Ganz, dans sa Chronologie, avoue que l'on ne sait presque rien de son Patriarcat. Le successeur de Siméon fut rabbi Jochanan, qui vivait au temps de la prise de Jérusalem et de la destruction du Temple par Titus. C'est lui qui transporta à Japhné l'Académie pharisienne de Jérusalem ; il reconstitua le Sanhédrin dans cette ville et le fit reconnaître par les synagogues du monde entier. La puissance pharisienne absorbait ainsi l'Etat juif. Jochanan mourut en l'an 76 et fut remplacé par Gamaliel, dit de Japhné, dont David Ganz rapporte que l'autorité fut très grande sur les Juifs de tout l'univers et que les rois étrangers reconnaissaient sa juridiction sur les Juifs de leurs Etats. Pour l'histoire de l'académie de Japhné, voir Lightfoot : *Academiae Jafnensis Historia*.

(46) Cette adhésion progressive des Juifs à la tradition pharisienne ne fut cependant pas unanime. Ceux qui, sans être devenus Chrétiens, étaient choqués de la contradiction entre la loi de Moïse et la Kabbale, finirent par se grouper pour résister à cette innovation. Ils prirent le nom de Caraïtes, c'est-à-dire attachés à la loi écrite (*Cara*). Peu nombreux au début, ils augmentèrent en nombre à mesure que le joug pharisien se fit sentir davantage, et ils formaient une secte puissante en l'an 600 de notre ère, c'est-à-dire quand les Pharisiens achevèrent la rédaction du Talmud. En 775, Ananus, frère du prince de la Captivité, à Babylone, se déclara pour eux et fortifia beaucoup

Des émissaires mystérieux parcouraient le monde juif, annonçant la venue des temps messianiques, comme ce rabbin Akiba ben Joseph, qui prétendait descendre de Sisara, le général cananéen tué par Jaël au temps des Juges, et d'une mère juive. Parti de Japhné, Akiba visita l'Espagne, les Gaules, l'Italie, s'arrêta longtemps à Rome, puis alla en Grèce et, de là, en Asie Mineure et en Babylonie ; il visita enfin l'Egypte. Ayant passé ainsi la revue des forces juives, il rentra en Palestine, où il dirigea le Sanhédrin et l'Académie pharisienne avec tant de succès qu'on le regarde comme l'un des pères de la tradition talmudique, l'autre étant ce rabbin Samuel le Petit, qui, vers le même temps, composa la malédiction solennelle contre les Chrétiens, laquelle a toujours été depuis pieusement récitée chaque jour dans les prières de la Synagogue.

Bientôt, l'agitation des Juifs annonça que le travail de résurrection de leur nationalité se poursuivait. Une insurrection partielle de la Judée, en l'an 115, ne fut domptée qu'avec peine par les généraux de Trajan, et eut des répercussions en Egypte et dans la Cyrénaïque, où les Juifs en armes massacrèrent, au témoignage de Dion Cassius, 200.000 Chrétiens ou payens, et ne purent être vaincus qu'après trois années de guerre. En même temps, les Juifs de Chypre s'emparaient de l'île, ruinaient la ville de Salamine et égorgeaient 240.000 Chypriotes, pour la plupart Chrétiens ; ceux de Mésopotamie tenaient en échec, pendant plusieurs mois, les armées romaines ; des troubles moins graves se produisaient en divers autres lieux.

Cette agitation n'était que le prélude d'une insurrection plus redoutable encore. En 134, Akiba ben Joseph oignit, comme roi d'Israël, un nommé Barcochébas (le Fils de l'Etoile) dans lequel il prétendait reconnaître les signes annonciateurs du Messie. L'imposteur fut rapidement entouré d'une armée de 200.000 Juifs, dont beaucoup venus de l'étranger ; il remporta une série de succès sur les Romains de Tinnius Rufus, gouverneur de Judée, et profita de sa domination momen-

leur parti, qui a, par contre, constamment décliné après le XIII[e] siècle. Aujourd'hui les Caraïtes ne sont plus que quelques milliers, répartis entre la Russie, la Pologne autrichienne et l'empire turc. La haine qu'ils ont pour les Juifs Talmudistes, qui les ont fort persécutés, est bien connue. N'ayant pour Code religieux que la Bible, ils sont assez favorablement disposés pour les Chrétiens, et leur honnêteté ne donne prise à aucune plainte.

tanée pour exercer, dans les régions qui lui étaient soumises, d'effroyables cruautés contre les Chrétiens (47). Mais Adrien lui ayant opposé son meilleur général, Julius Sévérus, qu'il rappela de Grande-Bretagne, Barcochébas succomba après deux années de lutte. Il tomba avec Akiba, et le fils de celui-ci, Pappus, entre les mains de Julius Sévérus, qui les fit écorcher vifs. Jérusalem, qui n'avait pas été le centre de la résistance, fut prise une seconde fois ; on fit passer la charrue sur le lieu où avait été le Temple et on y sema du sel ; enfin la Judée fut presque entièrement dépeuplée de Juifs, ceux qui n'avaient pas péri ayant été vendus comme esclaves où transportés en Egypte.

Ce désastre était un coup terrible pour les espérances pharisiennes. Le Sanhédrin de Japhné était dispersé et décimé comme l'avait été celui de Jérusalem, et la terreur pesait sur Israël. Mais la secte pharisienne avait la vie dure. A peine les pas des armées romaines avaient-ils cessé de retentir en Judée que le Sanhédrin pharisien se reconstituait à Tibériade, où fut transférée également l'Académie de Japhné ; et, en arrivant en Egypte, l'empereur Adrien y trouva trace de la visite du Patriarche des Juifs (qui était alors Siméon III), venu pour inspecter les Synagogues de ce pays. Cette fois encore les Romains dédaignèrent de faire rechercher cette autorité mystérieuse, qui ne disparaissait que pour renaître de ses cendres, et dont le prestige restait intact sur les colonies juives. Ne la considérant pas comme un danger, ils devaient même, plus tard, arriver à lui reconnaître une existence officielle, analogue à celle des pontifes d'un culte ordinaire.

On ne sait point de façon certaine le temps de cette reconnaissance, et sans doute les Patriarches de Tibériade procédèrent-ils par tentatives prudentes ; mais il semble bien qu'on doive prendre en sérieuse considération la tradition rabbinique qui veut que l'empereur Antonin, après avoir été hostile aux Juifs, leur soit devenu très favorable (48). En tout

(47) Voir la Chronique d'Eusèbe, 17e année du règne d'Adrien, et également saint Justin le Philosophe. Les historiens juifs modernes, Groetz tout le premier, se gardent bien de signaler ces faits. Basnage, favorable aux Juifs, n'y fait qu'une légère allusion.

(48) David Ganz rapporte que les Juifs gardèrent un souvenir agréable d'Antonin, non seulement « parce qu'ils vécurent heureux sous son empire et sous « celui de ses deux successeurs, Marc Aurèle et Commode, pendant qu'ils per- « sécutaient les Chrétiens, mais encore *parce qu'il avait reçu la Circoncision* ».

cas, à partir d'Alexandre Sévère en (252), empereur syrien, et demi-juif par sa mère Mammæa, l'existence du Patriarche de Tibériade et son autorité sur tous les Juifs sont reconnues par les édits impériaux. Constantin, quoique chrétien, ne songea pas à abolir cette dignité, et consentit même à exempter les Patriarches juifs de certaines charges, telles que celle de « décurion », peu enviée parce qu'absorbante et onéreuse (49). Julien, qui persécuta si âprement le Christianisme, et qui avait été initié à la Kabbale par Maxime d'Ephèse, donne au Patriarche des Juifs le nom de *Frère* dans son message au peuple juif ; et c'est à la prière du Patriarche qu'il ordonna de reconstruire le Temple de Jérusalem, travail qu'un miracle rendit impossible (50). Théodose le Grand, empereur d'Orient, interdit, par contre, au Patriarche de Tibériade de lever l'impôt du didrachme sur les synagogues. Cet édit fut confirmé par son fils Honorius, en 390 ; mais cinq ans plus tard, le Patriarche obtint que cette défense fût levée. Enfin, Théodose le Jeune, après avoir restreint le pouvoir des Patriarches en 415 (51), abolit entièrement le Patriarcat en 429, dans des circonstances sur lesquelles nous reviendrons. Comme on le voit, la secte pharisienne avait pleinement atteint son but, qui était : d'abord de reconstituer aux Juifs une espèce de patrie spirituelle, dont elle formait le gouvernement ; ensuite de faire reconnaître l'existence de ce gouvernement juif par la puissance impériale.

Les mots de « gouvernement juif » ne paraîtront pas trop forts quand on saura que les édits impériaux qui parlent du Patriarche de Tibériade lui donnent les titres d'*Illustris* et de *Clarissimus*, réservés aux grands dignitaires de l'époque. Ses attributions apparaissent aussi importantes que celles du Grand Prêtre avant la chute du Temple. Il a, en effet, le contrôle des synagogues du monde entier ; il lève sur elles l'impôt du didrachme ; il décide de toute question doctrinale, en

(49) Voir *Code Théodosien*, livre XVI, titre VIII.

(50) Voir le récit de ce miracle, et notamment des globes de feu qui consumèrent les ouvriers, non seulement dans les auteurs chrétiens, Socrate, Théodoret et Sozomène, mais aussi dans l'historien payen Ammien Marcellin, que ses fonctions auprès de Julien rendent peu suspect. Le fait est d'ailleurs reconnu par rabbi Guedalia, dans son traité *Schalschelet ha kabbalah*. Voir également la lettre de saint Cyrille de Jérusalem à Constantin le Jeune.

(51) *Code Théodosien*, Loi XXII, *de Judæis*.

prenant l'avis du Sanhédrin ; il nomme ou révoque les *Rosch Abot* ou Chefs des Pères qui gouvernent les Synagogues d'une même province ; il les surveille au moyen de ses « apôtres », ou officiers chargés de mission, qui parcourent continuellement l'Orient, l'Occident, l'Afrique romaine et l'Asie Mineure, pour porter des ordres ou lever des contributions. Ses pouvoirs judiciaires sont importants : non seulement il a le droit de juger, par lui-même ou par ses magistrats, les procès civils qui s'élèvent entre Juifs, mais encore il a une juridiction criminelle qui lui permet de condamner à l'amende, à la prison et à toute autre peine corporelle que celle de mort (52). Enfin, tandis que la charge de Chef du Sanhédrin, subordonnée au Patriarcat, reste constamment élective, celle de Patriarche paraît avoir été, de bonne heure, rendue héréditaire, comme pour revêtir d'un caractère royal cette première magistrature de la nation juive.

Cette puissance ne fut naturellement pas l'œuvre d'un jour, et les Patriarches se fortifièrent lentement entre la seconde destruction de Jérusalem, en l'an 135, et le règne d'Alexandre Sévère, en 252. Cependant, ils paraissent déjà solidement établis en 190, au commencement du Patriarcat de Judas le Saint, la plus grande figure de toute leur généalogie. Ce savant pharisien (né, disent les auteurs rabbiniques, le jour même où l'on conduisit Akiba au supplice, et en qui s'incarna l'âme de ce dernier) comprit qu'Israël devait renoncer pour longtemps, peut-être pour toujours, à reconquérir la Judée par la force des armes et à donner un centre national aux membres dispersés du peuple juif. Cette pensée lui fit craindre que la doctrine pharisienne, qui n'avait conquis qu'avec peine les colonies juives, ne pût s'y maintenir si quelque persécution survenait, dissolvait le Sanhédrin pharisianisé, ou l'empêchait de rester en contact avec les Juifs épars dans le monde. Il résolut donc d'ajouter à la propa-

(52) Origène dit incidemment que le Patriarche de Tibériade condamnait à la peine de mort, mais le fait paraît contraire à toutes les lois romaines. Palladius, dans sa *Vie de saint Chrysostome*, mentionne, il est vrai, les abus de pouvoir du Patriarche sur le peuple juif, mais seulement en matière financière. Dans son édit de 415, Théodose le Jeune interdit au Patriarche Gamaliel, alors régnant, d'étendre sa juridiction en appelant à son tribunal un Juif et un Chrétien en procès l'un contre l'autre, ce qui prouve que cet abus avait dû se produire. Pour le punir de cette usurpation, Théodose dépouilla ce Gamaliel de diverses charges honorifiques dont il l'avait revêtu.

gande verbale des « apôtres » du Sanhédrin un monument écrit qui codifiât la doctrine secrète pharisienne et ses répercussions sur la loi morale, religieuse et civile de la nation. Judas le Saint jeta lui-même les bases de cette œuvre immense en rédigeant la *Mischna*, ou « deuxième loi », qui est devenue la partie essentielle du TALMUD DE JÉRUSALEM.

Cet ouvrage prolixe, confus, semé de contradictions et de digressions, synthétise assez bien la manière des docteurs juifs formés par le Pharisaïsme. Il est divisé en six parties : la première traite des semences et récoltes, et à ce sujet des questions de propriété, des dîmes, etc. ; la seconde a trait à l'observation des Fêtes et aux pratiques s'y rattachant ; la troisième concerne toutes les questions matrimoniales ; la quatrième traite des procès, du commerce, ainsi que de l'hérésie ; la cinquième et la sixième partie examinent les obligations et purifications. C'est tout à la fois un Code civil, un traité de religion, un recueil de sentences et d'anecdotes, et un livre de morale — nous verrons plus loin quelle morale !

Judas le Saint, qui consacra à l'écrire les trente années de son Patriarcat, et qui le répandit, traité par traité, dans les Synagogues, ne pouvait espérer y renfermer la solution de toutes les éventualités de la vie humaine, but vers lequel tendaient les docteurs pharisiens. Aussi, de son vivant et après sa mort, le Sanhédrin de Tibériade entreprit-il de compléter son œuvre, qui a trouvé un nombre infini de commentateurs. La réunion de la *Mischna* et de ces commentaires (dont le plus important est la *Ghemara*, due à rabbi Jochanan, rabbin du IVe siècle) forme le TALMUD DE JÉRUSALEM, dont la rédaction dura autant que la présence à Tibériade du Patriarche et du Sanhédrin, et qui fut reçu et accepté dans les Synagogues du monde entier, sans autre résistance que la défection de quelques milliers de mécontents, qui allèrent grossir le nombre des Juifs Caraïtes (53).

Cependant, la faveur dont avaient joui les Patriarches sous le règne des empereurs syriens était devenue fort incertaine depuis que le Christianisme était monté sur le trône en la personne de Constantin ; et nous avons vu qu'après le règne de Julien l'Apostat, les empereurs ne s'occupèrent plus guère d'eux que pour restreindre leurs prérogatives. En 429, Théodose le Jeune se décida à déposer Gamaliel IV, lequel

(53) Voir ci-dessus la note 46.

paraît avoir continué, après sa déposition, à exercer obscurément la médecine en Judée (54) et abolit en même temps le Patriarcat. Il ne semble pas que cette mesure ait excité une grande confusion en Israël, et l'on comprend fort bien pourquoi : Le père de Gamaliel IV, Hillel III, avait, en effet, discrédité sa race auprès des Juifs en se convertissant *in extremis* au Christianisme, qu'il avait beaucoup étudié pour le combattre (55) ; la déposition de son fils était donc presque aussi désirée par le Sanhédrin que par le pouvoir impérial. D'autre part, les édits précédents et l'affermissement des empereurs chrétiens laissaient peu d'espoir de pouvoir exercer en paix le gouvernement d'Israël si le siège en restait dans une province soumise à l'empire. Pour toutes ces raisons, le Sanhédrin tourna ses regards vers l'Orient, où les Juifs habitant l'empire des Perses Sassanides étaient alors en pleine prospérité, et il décida de se transporter à Babylone (56).

Cet établissement à Babylone du gouvernement de la nation juive remonterait au IIe siècle de notre ère, si nous en croyons quelques auteurs, et notamment M. l'abbé Chabeauty dans son ouvrage *les Juifs nos Maîtres*. Ils en citent pour preuve une phrase des *Conclusions de la Ghemara* (Talmud de Babylone) qui affirme que Judas le Saint reconnaissait, à la fin du IIe siècle, la suzeraineté de Huna, Prince de la Captivité et chef de tout Israël, alors régnant à Babylone.

(54) Sextus Empiricus lui adresse des éloges à ce sujet en son livre XXXIII.

(55) Cet Hillel III connaissait Origène, qui correspondit avec lui. Saint Épiphane dit tenir de la bouche de Joseph, Juif converti devenu évêque de Tibériade, qu'Hillel III demanda le baptême au moment de mourir.

(56) Babylone qui, aux temps génésiaques, fut le théâtre de la conjuration des fils de la Terre cherchant à conquérir le Ciel (curieuse préface au culte de l'Homme divinisé dont nous avons parlé), Babylone a toujours exercé une grande attraction sur les Juifs. C'est d'une ville de son territoire (Ur en Chaldée) que vint leur ancêtre Abraham ; c'est à Babylone que furent emmenés captifs les habitants de Juda ; c'est la philosophie Babylonienne qui corrompit leur religion ; c'est de Babylone que vient, 30 ans avant le Christ, le premier patriarche pharisien, Hillel le Vieux ; c'est à Babylone que se transporta le gouvernement secret du peuple juif, après l'édit de Théodose le Jeune ; il y resta jusqu'en l'an 1005. Ajoutons qu'à partir de la Captivité le langage des Juifs avait cessé d'être l'hébreu classique, devenu une langue savante. Il fut remplacé par l'araméen, dialecte syrio-chaldéen. C'est en langue araméenne qu'est écrit le *Talmud de Jérusalem* ; quant au *Talmud de Babylone*, il est écrit en chaldéen pur. Ajoutons qu'il résulte d'une communication faite, en août 1911, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Pognon, que les Juifs adoptèrent, après la Captivité, le calendrier babylonien, ainsi que le démontrent les papyrus découverts à Eléphantine.

Après un mûr examen de la question et pour des raisons que nous jugeons décisives, nous croyons devoir écarter cette version (57). Le Sanhédrin de Tibériade, qui disparaît de l'Histoire en 429, après l'édit de Théodose, se trouva reconstitué à Babylone quelque vingt ans plus tard, avec la même composition, les mêmes attributions et la même autorité qu'auparavant : son pouvoir fut de nouveau reconnu par les colonies juives ; et, au-dessus de lui, régna un « Prince de la Captivité » héréditaire, qui se prétendait issu de la race royale de Juda, comme les anciens Patriarches de Judée. Par cette apparente dissolution et ce transfert, le gouvernement de la nation juive avait seulement échappé à la surveillance des empereurs romains, qui furent désormais sans action sur lui.

L'Histoire du « Prince de la Captivité » et du Sanhédrin de Babylone nous est surtout connue par les annalistes juifs, qui la mélangent d'exagérations et de fables de toute espèce. La dynastie Sassanide, qui régnait alors sur les Perses, leur accorda d'abord sa protection et entoura leurs fonctions d'un certain éclat (58) ; mais sans doute constata-t-elle que l'ac-

(57) La seule preuve de l'existence, avant le v[e] siècle, de « Princes de la Captivité » à Babylone, réside dans la phrase des *Conclusions de la Ghemara* que nous citons. Or, c'est la partie du TALMUD qui fourmille le plus d'anachronismes, de fables et d'absurdités. Il est évident que le commentateur à qui l'on doit cette phrase a voulu flatter le « Prince de la Captivité » sous lequel il vivait en augmentant l'antiquité de sa race ; ne pouvant supprimer les « Patriarches de Judée », qui avaient existé avant elle, il les a transformés en vassaux. Au surplus, on ne sait rien des ancêtres de ce Huna, ni de ses descendants, et le premier « Prince de la Captivité » dont l'Histoire fasse mention vit au v[e] siècle, après la déposition du Patriarche Gamaliel IV et la dissolution du Sanhédrin de Tibériade ; il apparait en même temps que le Sanhédrin de Babylone, qui va reprendre la rédaction du TALMUD restée interrompue. Cela indique un simple changement de résidence, peut-être rendu plus laborieux par un changement de dynastie. Il semble bien qu'il n'y eut, depuis la chute du Temple, qu'un seul gouvernement juif, siégeant successivement à Japhné, à Tibériade et à Babylone, et que nous croyons avoir été transporté plus tard à Constantinople. (Il va sans dire que nous n'attachons aucune autorité au *Sepher Olam Zuta*, livre fantaisiste qui donne la généalogie complète des « Princes de la Captivité » depuis l'époque de la prise de Jérusalem par Nebucadnetzar jusqu'au milieu du v[e] siècle. L'auteur entasse des invraisemblances qui viennent renforcer notre thèse ; c'est ainsi qu'il indique, comme père de Huna, rabbi Nathan, l'auteur du *Massechett Avod*. Or ce rabbi Nathan, auteur du *Massechett Avod*, est bien connu : il fut le chef du Sanhédrin de Tibériade sous le patriarcat de Judas le Saint au début du III[e] siècle. — Tout le reste est à l'avenant.)

(58) La cérémonie de l'investiture est ainsi rapportée : Le nouveau Prince étant assis sur un trône, le chef du Sanhédrin « l'exhortait à ne pas abuser de

tion du gouvernement juif lui était funeste, car elle finit par prendre contre lui des mesures violentes : plusieurs « Princes de la Captivité » furent successivement mis à mort, le Sanhédrin dispersé et les écoles juives fermées. Aussi les Juifs favorisèrent-ils de tout leur pouvoir la conquête arabe, laquelle, en mettant fin à l'empire perse, permit leur relèvement. Redevenus plus florissants que jamais, les « nasi » d'Israël subsistèrent sous le gouvernement des Kalifes jusqu'en l'an 1005 — époque où le Kalife Kader-Billah, pris des mêmes craintes que les anciens rois sassanides, fit prendre le « Prince de la Captivité » Ezéchias, et ruina la puissance

« son pouvoir et lui représentoit qu'il étoit plutôt appelé à l'esclavage qu'à « l'Empire, à cause de la triste condition du peuple. Le jeudi suivant, les « directeurs des Académies lui imposoient les mains dans la synagogue, au « bruit des trompettes et des acclamations. Le peuple, après l'avoir ramené « chez lui en pompe, lui envoïoit de gros présents. Le samedi matin, toutes « les personnes considérables se rendoient chez lui : il se mettoit à leur tête « et sortoit de sa maison le visage couvert d'un drap de soie ; il alloit dans « cet équipage, suivi de la multitude, jusqu'à la synagogue, où les chefs des « Académies et les chantres entonnoient des cantiques de bénédiction autour « de sa chaire. Là on lui apportoit le Livre de la Loi, dont il récitoit la pre- « mière ligne ; ensuite, il parloit au peuple, ayant les yeux fermés par res- « pect, et, à son défaut, le chef de l'Académie de *Syrie* faisoit le sermon. La « cérémonie finissoit par des acclamations au Prince et par des prières à « Dieu afin qu'il délivrât la Nation sous son règne. Il donnoit la bénédiction « au peuple et prioit en particulier pour chaque Province, afin que Dieu la « garantît de peste ou de guerre. *Il finissoit par une oraison à basse voix, « de peur que quelqu'un n'entendît et n'allât rapporter aux autres Princes « qu'il souhaitoit leur ruine, parce qu'en effet le règne des Juifs ne peut s'éle- « ver que sur le débris des autres Monarchies.* En sortant de la Synagogue, « on conduisoit pompeusement le Prince dans son Palais, où il faisoit un « festin superbe aux principaux de la Nation. C'étoit là sa dernière sortie ; « car, après cela, il ne lui étoit plus permis de quitter sa maison, si ce n'étoit « pour aller à l'Académie (et alors tout le monde se levoit et se tenoit debout « jusqu'à ce qu'il eût prié de s'asseoir) ou pour aller rendre visite au Roi de « Babylone, ce qui se faisoit après son installation, avec beaucoup de pompe. « Le Roi, étant averti de son dessein, lui envoïoit son chariot. Le Chef de la « Captivité n'osoit accepter cette offre ; mais faisoit marcher ce charriot « devant lui, pour marquer son respect et sa dépendance. Il se revêtoit alors « d'un drap d'or magnifique ; cinquante gardes marchoient devant lui ; tous « ceux qu'il rencontroit sur sa route se faisoient une dévotion de le suivre « jusqu'au palais du Roi. Là, les Eunuques le venoient recevoir et le con- « duisoient au trône, pendant qu'un de ses officiers, qui marchoit devant lui, « distribuoit de l'or et de l'argent. En approchant du Roi, il se prosternoit « en terre pour marquer qu'il étoit son vassal et son sujet. Les Eunuques « le relevoient pour le placer sur un siège à la gauche. Après les premiers « compliments, le Prince exposoit les plaintes et les affaires de sa Nation, « que le Roi décidoit ». (*Histoire des Juifs*, Paris, Louis Roulland, 1710.)

juive dans ses Etats. Depuis lors, la dignité n'a pas été officiellement rétablie, ni le Sanhédrin rassemblé, mais il y a tout lieu de croire que le peuple juif n'est pas resté privé d'un organisme central assurant la perpétuité de son unité nationale (59).

(59) Après la dissolution du pouvoir juif, en l'an 1005, par l'ordre du Kalife Kader-Billah, on ne trouve plus trace des « Princes de la Captivité ». Benjamen de Tudèle, le grand voyageur juif du XIIe siècle, prétend en avoir trouvé un régnant à Babylone, mais cette attestation est isolée, et il semble bien que ce rabbin n'ait pas visité tous les pays qu'il décrit. En admettant qu'il en existât encore un, et que Benjamen de Tudèle l'ait réellement visité, son existence n'était-elle pas cachée aux Kalifes et connue seulement d'initiés juifs ? comme celle du Patriarche et du Sanhédrin de Japhné avait été, au début, cachée aux Romains... Cela expliquerait tout, et surtout ce qui va suivre. En effet, divers documents révèlent la permanence, dans la suite des siècles, d'un pouvoir suprême de la nation juive, non plus apparent, et partant facile à atteindre, comme il l'avait été dans le passé, mais au contraire soigneusement dissimulé, ne se révélant ni aux non-Juifs, ni à la masse des colonies hébraïques, mais seulement aux dignitaires de l'ordre rabbinique, chefs des communautés d'Israël. (Un tel pouvoir, véritable Directoire Secret, pouvait parfaitement exercer son autorité sur le peuple juif en agissant sur un nombre restreint d'individualités dirigeantes, et nous avons en ce moment, en Turquie, avec le « Comité Union et Progrès », un exemple des résultats que l'on peut atteindre dans cet ordre d'idées.)

Les documents auxquels nous faisons allusion sont :

1° *La Royale Couronne des Rois d'Arles*, publiée à Avignon, en 1640, par J. Bouis, prêtre. Dans cet ouvrage se trouvent la reproduction de deux lettres, déjà vieilles alors d'un siècle et demi, copiées dans les archives d'une abbaye provençale. L'une de ces lettres est adressée, le 13 de Sabath 1489, par le rabbin Chamor, chef de la communauté juive d'Arles, à la communauté juive de Constantinople. Il informe celle-ci que le roi de France, nouveau souverain de la Provence, veut contraindre les Juifs à se convertir ou à s'expatrier, et il demande quelle conduite doit être observée. La seconde lettre est datée du 21 de Kasleu de la même année. Elle contient la réponse des « grands satrapes et rabbins de la nation juive » et elle est signée du « Prince des Juifs de Constantinople » : ceux-ci conseillent aux Juifs d'Arles une conversion simulée, et leur indiquent divers moyens de s'assurer ensuite la suprématie sur les Chrétiens et de leur nuire dans leur vie, leur religion et leurs biens.

Quand l'*Almanach Provençal* publia ces lettres, en 1880, les Juifs de presse crièrent à la malveillance. On leur objecta alors la publication faite en 1640, dans l'ouvrage de l'abbé Bouis, à une époque où il n'était pas question d'antisémitisme, et ils en furent quittes pour dire que le faux était ancien. Mais leur système s'effondra quand on sut que deux lettres analogues adressées à des Juifs d'Espagne avaient été trouvées, vers la fin du XVIe siècle, dans les archives de Tolède, et publiées à Paris, en 1583, par un gentilhomme navarrais, Julien de Medrano, dans un ouvrage espagnol intitulé : *La silva curiosa*. Il paraît donc certain que le Sanhédrin et le Prince de la Captivité rési-

Quand il disparut, le Sanhédrin de Babylone avait depuis longtemps achevé le travail commencé à Tibériade, en 190, par Judas le Saint : le Talmud, cette expression écrite de la doctrine secrète des Pharisiens, était terminé. Rabbi Aschi et son collaborateur rabbi Abina, avaient été les continuateurs immédiats de l'œuvre du Sanhédrin de Tibériade : de 440 à 470, ils composèrent, à Babylone, les *Conclusions de la Ghemara* qui accentuèrent encore le caractère antisocial du Talmud en exaltant l'orgueil ethnique et les espérances de domination universelle des Juifs. L'œuvre se continua après eux.

daient secrètement à Constantinople, en 1489, époque de cette correspondance.

2° *L'Histoire des Juifs de la Grande-Bretagne,* par le rabbin Mosès Margoliouth, Londres, 1851. L'auteur, peu suspect, rapporte qu'un Juif de Ferrare, Emmanuel Tremelli, s'étant converti (en apparence) à la Réforme, était devenu professeur d'hébreu à Cambridge ; intime avec les gouvernants d'alors, et violemment ennemi, comme eux, du Catholicisme, il fut le maître de l'hébraïsant Hugh Broughton, qu'il initia à la Kabbale et qui devint le théologien favori de la reine Elisabeth. Hugh Broughton remit un jour à la Reine une lettre officielle de rabbi Reuben, chef des Juifs de Constantinople, qui offrait une véritable alliance entre la puissance anglaise et la puissance juive, rabbi Reuben déclarant que l'Assemblée qu'il présidait *était le centre des Juifs du monde entier.* Il demandait l'envoi à Constantinople de représentants de la reine, chargés de négocier un accord, et offrait en échange des lettrés juifs pour la publication de traductions anglaises de la Bible. La reine Elisabeth montra peu d'empressement pour accepter cette offre. Mais, après sa mort, sous le règne de Jacques Ier Stuart, Hugh Broughton revint à la charge et fut plus heureux. Il obtint notamment que les Juifs, bannis d'Angleterre depuis des siècles, fussent autorisés à y rentrer.

Cette page d'histoire, tirée d'un écrivain juif, prouve que le Sanhédrin était encore à Constantinople aux environs de l'an 1600, plus d'un siècle après l'époque où furent écrites les lettres aux Juifs d'Arles.

3° *Histoire des Juifs.* Paris, Louis Roulland, 1710. L'auteur signale incidemment (IV, 51) que l'impôt du didrachme se paie encore de son temps, et dit : « On a retenu cet ancien usage ; car les deniers que cette nation lève « en Hollande, et dans les autres lieux où elle jouit de quelque prospérité, « sont envoyés à Venise et *de là à Thessalonique.* On en achète les choses « nécessaires pour habiller les docteurs de la Terre Sainte, et ensuite on les « remet entre les mains des Maîtres de l'Académie de Tibériade, qui en font « la distribution selon leur prudence, au commencement de l'année. Mais le « vaisseau qui les porte n'échappe pas toujours à la vigilance des Cor- « saires. »

L'auteur, qui n'a jamais songé à l'existence d'un pouvoir secret de la nation juive dans les temps modernes, reproduit l'explication qui a dû lui être donnée d'un fait qui l'avait surpris : *la levée du didrachme au début du XVIIIe siècle.* Il l'attribue à un but de charité, sans se demander quelle puissance juive avait le droit de lever cet impôt, qu'il eût ou non la charité pour

Rassemblé et répandu dans toutes les Synagogues du monde, l'ouvrage colossal, auquel plus de deux cents auteurs ou commentateurs avaient travaillé, y perpétua avec une force nouvelle la pensée pharisienne (60).

Telles furent les origines du TALMUD, qui s'identifie avec la pensée juive depuis près de 2.000 ans, et dont on peut dire qu'il est l'Evangile de mensonge, de la fraude, du vol et de l'assassinat. C'est dans ce livre que toutes les générations juives ont étudié jusqu'à nos jours, et c'est lui qu'il faut connaître si l'on veut comprendre l'être étrange qu'est le Juif.

(*A suivre.*) FLAVIEN BRENIER.

but. Remarquons aussi que les fonds ainsi réunis à Venise étaient envoyés à Salonique (Thessalonique), c'est-à-dire dans une ville presque entièrement juive et proche de Constantinople, où le Sanhédrin a donc fort bien pu être transporté. L'itinéraire des fonds au delà de Salonique paraît ensuite purement fantaisiste, et indiqué pour égarer notre auteur, car pourquoi ce voyage à Salonique si les fonds étaient destinés à la Terre Sainte, qui n'est point sur la même route de navigation ?

Notons que Salonique la Juive est aujourd'hui encore une ville inquiétante, d'où est sortie la révolution Jeune-Turque et où réside le « Comité Union et Progrès ». Notons aussi que les levées de deniers sur les Juifs de tous les pays se font toujours, obligatoirement, et par l'intermédiaire de chaque synagogue : on en a vu mille preuves au moment de l'Affaire Dreyfus.

(60) Parmi les plus récents commentateurs du Talmud, il faut citer rabbi Oschi, qui publia son œuvre en l'an 1105 ; Mosès ben Maïmoun, dit Maïmonides, qui vécut également au XIIe siècle ; et enfin rabbi Josiel, auteur du XVIe siècle, qui clot la série des commentateurs.





L'histoire des religions

Sous ce titre nous avons l'intention d'analyser deux ouvrages, dont l'un, *Orpheus*, est vieux déjà de trois ans, et l'autre, *Christus*, vient de paraître.

C'est une question qui ne saurait nous être étrangère, car c'est à l'abri de ce titre que la secte judéo-maçonnique attaque le plus la religion catholique, qu'elle a juré de détruire, et notre but n'est-il pas de poursuivre sur tout terrain, où il leur plaît de se placer, le juif ou le F.·., pour montrer à ceux qu'ils trompent toute leur duplicité et leur mauvaise foi.

I. **Orpheus.**

C'est sous ce titre qu'en 1909 M. Salomon Reinach publiait son histoire des religions. Et ce n'est pas sans raison que ce nom avait été choisi pour être mis en tête de l'ouvrage : c'est tout un programme et aussi un drapeau.

« Orpheus, nous dit-il, était aux yeux des anciens **le théologien** « par excellence, l'instituteur des mystères qui assuraient le salut « des hommes, et, chose essentielle, l'interprète des dieux. Horace « le désigne ainsi : **Sacer interpresque deorum** (1) ».

Orpheus, c'est le paganisme dans toute sa splendeur, c'est mieux encore, c'est le Christianisme lui-même. Le Christianisme n'est plus ici une religion révélée, c'est tout simplement une évolution du paganisme primitif. N'est-ce pas là ce que veut nous faire entendre M. Salomon Reinach lorsqu'il ajoute :

(1) Salomon Reinach : *Orpheus*. Préface, p. VII.

« Les Pères de l'Eglise se sont persuadés qu'Orphée avait été « l'élève de Moïse ; ils ont vu en lui une **figure**, ou plutôt une « **préfiguration** de Jésus, parce que lui aussi, venu pour ensei- « gner les hommes, avait été à la fois leur bienfaiteur et leur vic- « time. Un empereur plaçait la statue d'Orphée dans son laraire, à « côté de celle du Messie chrétien. *C'est qu'entre l'orphisme et le « christianisme il y avait des analogies si évidentes, si précises « même, qu'on ne pouvait les attribuer au hasard ; on supposa une « ancienne communauté d'inspiration* (2). »

Il semblerait, au premier abord, que l'ouvrage devrait être sérieux, consciencieux, impartial, surtout lorsque l'on examine les titres de l'auteur.

M. Salomon Reinach n'est pas, en effet, le premier venu : il est conservateur du musée de Saint-Germain, le musée de nos antiquités nationales ; il est professeur à l'école du Louvre ; enfin il fait partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ne devrait-ce pas être là un homme de toute première valeur ?

Déjà, cependant, lorsque l'on se rappelle la tiare de Saïtapharnès, un doute vous vient à l'esprit. Pour peu que l'on ait examiné avec attention notre musée de Saint-Germain, l'on ne peut s'empêcher de remarquer que, si le classement général est exact, il laisse toutefois à désirer dans les détails ; c'est l'œuvre évidente d'un conservateur qui, s'il connaît les grandes lignes de notre histoire nationale, n'en connaît certainement pas toutes les particularités. Mais lorsque l'on a ouvert *Orpheus*, c'est la désillusion complète, et l'on se demande comment un membre de l'Institut a pu produire une œuvre aussi fantaisiste et aussi superficielle.

Une histoire des religions, ce devrait être, semble-t-il, œuvre d'historien. Notre auteur lui-même le constate : « Je ne comprends « pas qu'on fasse au christianisme une place à part. Il compte moins « de fidèles que le bouddhisme ; il est moins ancien que lui. L'isoler « ainsi peut convenir à des apologistes, non à des historiens. *Or, « c'est en historien que je m'occupe des religions* (2 *bis*). » Hélas ! la sérénité et l'impartialité de l'histoire n'habitent pas l'âme de M. Salomon Reinach ; on y sent bouillonner, au contraire, toute la haine et toute la passion du sectaire et du fanatique ; c'est le juif qui poursuit de sa haine et de sa rage ancestrales la religion du Christ.

Pourquoi donc l'auteur se permet-il de nous affirmer que les historiens qui défendent l'Eglise « *ne sont pas tous de bonne foi* (3). »

Pour quel motif se permet-il d'écrire : « un des caractères de la « polémique ultramontaine est sa grossièreté ? » (4).

(2) *Op. cit.*, p. VIII.
(2 *bis*) *Op. cit.*, p. IX.
(3) *Op. cit.*, p. 433.
(4) *Op. cit.*, p. 547.

Serait-ce par hasard une amabilité que cette expression que je cueille sous la plume de M. Salomon Reinach :

« Mais des confréries spéciales répandaient le *cordicolisme* sous « la protection des jésuites (5) » ?

Comment qualifier ce procédé de notre auteur, se permettant d'écrire à propos de Notre-Dame de la Salette : « Une bigotte, « Mlle de la Merlière, s'avisa, dit-on, en 1846, de se costumer en « jaune, avec un chapeau en pain de sucre et **d'apparaître** sur la « montagne de la Salette (Isère) à deux petits bergers, en se révé- « lant à eux comme la sainte Vierge ? (6). » Depuis quand le blasphème tient-il lieu de critique ?

Que dire de cet autre passage : « Ainsi *la folie antimilitariste*, « nommée **Hervéisme**, du nom du professeur qui l'a prêchée en « France, *n'est*, avec l'aggravation d'une menace de guerre civile, « *que la doctrine mystique de non-résistance, d'horreur pour tout* « *autre service que celui de Dieu, dont le philosophe Celse*, au « IIe siècle, *faisait un reproche aux chrétiens*, quand il les exhortait « à s'unir aux païens pour défendre contre les barbares l'Empire « menacé (7) ? » Qui eût pensé que le christianisme pût être le père de l'antimilitarisme ?

Voulez-vous maintenant connaître le savant ? Savourez cette phrase, **unique en son genre** : « *Elle a trouvé un auxiliaire* « *dans une fausse science qui est la mère de toutes les vraies sciences* : « *la magie* (8). » Peut-être vous demanderez-vous, et non sans raison : comment le faux peut-il être la source du vrai ?

Et voilà l'auteur qui n'a pas craint d'écrire, dans la préface de son ouvrage : « *Je prie qu'on ne me soupçonne pas de badiner sur des choses* « *sérieuses* (9). »

M. Salomon Reinach paraît aimer tout particulièrement les citations, et il en fait de nombreuses de Voltaire, de Loisy, etc. Mais pourquoi se contenter de mettre cette seule référence : *Voltaire, Loisy, ont dit*, sans plus ? Serait-ce par hasard qu'il n'aimerait pas que l'on y regardât de trop près et qu'il craindrait que l'on ne découvrît quelques infidélités dans la transcription ? On pourrait le croire, tant il prend soin de cacher le titre des ouvrages consultés et la page où se trouve la référence.

Or donc, *Orpheus* est une histoire des religions et dès le début on éprouve, naturellement, le besoin de nous dire ce que c'est que la religion. Et l'on se trouve en présence de cette chose étrange d'une définition de la religion où Dieu n'entre pas en ligne de compte. Quelle que soit la pensée de l'auteur sur l'existence ou la non-exis-

(5) *Op. cit.*, p. 563.
(6) *Op. cit.*, p. 564.
(7) *Op. cit.*, p. 574.
(8) *Op. cit.*, p. 32.
(9) *Op. cit.*, p. x.

tence de l'Être suprême, ne devrait-il pas faire malgré tout une place prépondérante à ce dernier ?

Ainsi « *la religion est, au premier chef, un sentiment, et l'expression* « *de ce sentiment par des actes d'une nature particulière qui sont les* « *rites* (10). » Et pour M. Salomon Reinach, la religion est plus exactement : « *Un ensemble de scrupules qui font obstacle au libre* « *exercice de nos facultés* (11). »

Il est bon de prévenir ici le lecteur que **scrupule** a le sens de **tabou**.

La religion a, suivant notre auteur, deux séries de causes : la première, composée du *tabou* et de l'*animisme*, la deuxième du *totémisme* et de la *magie*.

Le *tabou* crée la notion du sacré et du profane, de lui découlent les lois religieuses et la piété.

L'*animisme* peuple le monde et la nature de génies invisibles (12).

Le *totémisme* est une sorte de culte rendu aux animaux et aux végétaux, considérés comme alliés et apparentés à l'homme : le totem est toujours protégé par un tabou (13).

Enfin la *magie*, cette mère de toutes les sciences, quoique fausse par elle-même, n'est autre chose que la stratégie de l'animisme (14).

En possession de nos définitions, suivons notre auteur à travers cette histoire des religions, qui auprès de certains intellectuels, parfois catholiques, fait la loi.

La grande préoccupation de l'auteur, qui dès la première page saute aux yeux, est de réhabiliter tous les cultes païens et de jeter le discrédit sur le catholicisme. Voyez plutôt.

Les **mythes** religieux des Grecs ? « *Ce sont des croyances d'hom-* « *mes doux et raisonnables, qui s'acquittent avec conscience des rites* « *ancestraux, restent étrangers à tout sombre fanatisme* (15). »

Les Grecs ? Ce sont gens « *en général fort tolérants ; les persécu-* « *tions religieuses ne tiennent aucune place dans leur histoire* (16). »

Mais, me direz-vous, et la mort de Socrate ? Aussi ne manque-t-on pas de nous faire remarquer : « *Il semble que l'intolérance dogmatique n'y fut pour rien* (17). »

Et d'ailleurs les Grecs, faisant mourir Socrate, ne furent-ils pas sans excuses ? L'histoire impartiale le constate : « Nous voyons « Jésus aux prises avec les marchands du temple de Jérusalem ; « saint Paul poursuivi par ceux qui vendaient des objets de piété à « Ephèse ; les chrétiens de Bythinie dénoncés au gouverneur romain,

(10) *Op. cit.*, p. 2.
(11) *Op. cit.*, p. 3.
(12) *Op. cit.*, p. 10.
(13) *Op. cit.*, p. 20 et 25.
(14) *Op. cit.*, p. 32 et 33.
(15) *Op. cit.*, p. 116.
(16) *Op. cit.*, p. 133.
(17) *Op. cit.*, p. 133 et 134.

« Pline le Jeune, parce qu'il y avait **mévente** des bestiaux ; enfin
« Zola, de nos jours, objet de la haine implacable des moines pour
« avoir parlé sans respect du commerce de Lourdes. *Quelque chose*
« *d'analogue dut se passer à Athènes.* Socrate fut une victime des
« prêtres d'affaires et de ceux qu'on appelle aujourd'hui les **agra-**
« **riens** (18). » Et voilà, pris sur le vif, entre plusieurs autres exem-
« ples, comment, avec une hypothèse, la critique de M. Salomon
Reinach forge l'histoire.

Les cultes gréco-romains ne furent pas toujours des plus respectueux pour la morale, et c'est avec juste raison, semble-t-il, jusqu'ici du moins, qu'on leur reprochait les *bacchanales*.

Combien nous étions dans l'erreur ! « *On allégua, sur de faux* « *témoignages payés,* que leurs cérémonies étaient un prétexte à des « désordres et à des crimes de tout genre. » On voit là encore le procédé de discussion : une affirmation gratuite et une accusation contre les adversaires ; de références pour appuyer l'une et l'autre, aucunes ; mais voyons la suite du texte et admirons l'impudence de l'auteur : « *Les crimes imputés aux initiés ne sont pas moins imagi-* « *naires que ceux dont les Romains de l'Empire chargèrent les chré-* « *tiens et que les chrétiens, à leur tour, attribuèrent aux schismatiques* « *et aux infidèles* (19). »

Parle-t-on des divinités phrygiennes et tyriennes ? Nous lisons : « Ces cultes, à la fois bruyants et mystérieux, autorisaient des « soupçons et furent taxés, *sans doute à tort,* d'immoralité (20). »

De tous les crimes reprochés aux cultes païens, y en a-t-il de plus odieux et de plus atroces que les sacrifices humains ? Eh bien, là encore, le monde s'était trompé, c'est une tare que ne connurent pas ces cultes. M. Salomon Reinach nous l'affirme, et nous devons l'en croire.

« Les dieux phéniciens, maîtres en principe de toutes choses, en « exigent les prémices ; cela revient à dire qu'on désècre la récolte, « le butin, etc., en sacrifiant la partie pour le tout. Les Phéniciens « ont-ils conservé jusqu'à l'époque historique l'affreuse coutume, « que leur attribuaient les Hébreux et les Grecs, d'immoler aux « dieux leurs premiers-nés ? *On hésite à le croire ; il pouvait s'agir le* « *plus souvent de simulacre, de comédies rituelles, comme celle qui* « *consistait à faire passer les enfants par le feu.* Quand Diodore « raconte que les Carthaginois, en 310, placèrent, sur les bras d'une « idole de bronze, 200 enfants nobles qui furent précipités de là dans « un brasier, *qui nous garantit qu'il a suivi un bon auteur, ou que cet* « *auteur a bien compris ce qu'on lui rapportait ? Neuf fois sur dix, ou* « *plutôt toujours, les rites cruels d'un peuple ou d'une secte religieuse* « *ne sont attestés que par ses ennemis.* On dit souvent que la circon-

(18) *Op. cit.*, p. 134.
(19) *Op. cit.*, p. 153.
(20) *Op. cit.*, p. 133.

« cision, commune aux Phéniciens, aux Hébreux, aux Arabes et à « beaucoup d'autres peuples (même en Océanie) prouve l'existence « antérieure de sacrifices d'enfants, rachetés par ce sacrifice d'une « partie de leur personne ; *mais ce sacrifice partiel peut fort bien être « le simulacre d'un sacrifice total qui n'a jamais été pratiqué* (21) ».

« Les sacrifices humains furent pratiqués dit-on par les Gaulois, « *mais ce pouvaient être des simulacres de sacrifices : les prêtres « tiraient des* **victimes** *quelques gouttes de sang ou bien on repré- « sentait les victimes par des mannequins auxquels on mettait le feu.* Il « est certain, d'autre part, que les criminels de droit commun, les « traîtres et les réfractaires étaient quelquefois enfermés dans ces « mannequins (22). »

Quant aux Slaves, « *ce que les chroniqueurs chrétiens disent des « sacrifices humains ne doit être accepté que sous réserves*; en revanche, « les sacrifices de bœufs, de chevaux et de moutons sont bien « avérés (23) ». Pour ces derniers, en effet, nulle difficulté.

Pourrait-on s'étonner après cela de la thèse de l'auteur relative au crime rituel reproché aux juifs ?

« *Toutes les cruautés à l'égard des juifs*, meurtres, sévices, spolia- « tions, *ont été inspirées par le fanatisme du clergé et la cupidité des « souverains en mal d'argent*, comme Edouard Ier et Philippe- « Auguste. *Pour légitimer en apparence ces excès odieux, on reprit « contre les juifs l'accusation lancée par certains païens contre les pre- « miers chrétiens, de tuer des enfants pour mêler leur sang au pain « azyme* (24). »

Vous voyez-là, prise sur le vif, la manière d'être de l'auteur dans tout le cours de son ouvrage : blanchir et absoudre à tout prix, même les coutumes les plus abominables des cultes païens, noircir au contraire, au prix des pires calomnies, le Catholicisme.

Avant d'aborder l'histoire du Christianisme, peut-être serez-vous curieux de savoir ce qu'est le Dieu de la Bible, suivant M. Salomon Reinach ?

« L'étymologie, très discutée, nous dit-il, pourrait être la racine « H W H, **être (je suis celui qui est**, dit Dieu à Moïse). *Mais « on a remarqué que Iahveh s'est révélé à Moïse sur le Sinaï, qui est « resté longtemps le centre de son culte; c'est donc peut-être un dieu « local du Sinaï, dont le nom doit s'expliquer par une autre langue « que l'hébreu* (25). »

Quant au décalogue, ce code du chrétien dicté par Dieu à Moïse du haut du Sinaï, est-il bien inutile d'en parler ? « Hammurabi, en « effet, prétendait tenir ce code du Dieu solaire Shamash, qui joue

(21) *Op. cit.*, p. 61 et 62.
(22) *Op. cit.*, p. 177.
(23) *Op. cit.*, p. 214.
(24) *Op. cit.*, p. 305.
(25) *Op. cit.*, p. 262.

« ici le même rôle que le Dieu biblique du Sinaï. Les lois d'Hammurabi présentent avec les lois mosaïques des analogies qu'on ne « peut expliquer par le hasard. Or, le code babylonien est de six « siècles antérieur à la date assignée par la tradition au code mo- « saïque ; *si donc ce dernier avait été dicté par Dieu à Moïse, Dieu « aurait plagié Hammurabi* (26). »

L'auteur de la religion chrétienne, le Christ, a-t-il existé ? Telle est la première question que se pose notre docte auteur, et de répondre : « *Le Christ tel qu'il a pu exister et enseigner nous est « inaccessible* ; nous n'avons devant nous d'autre réalité concrète « que le christianisme, qui s'est divisé en sectes hostiles (27). »

Mais, direz-vous, ne possédons-nous pas des documents authentiques ? Malheureux ! ignorez-vous donc la décision de M. Salomon Reinach ? Les Evangiles ? Ce « *sont des documents inutilisables pour « l'histoire de la vie réelle de Jésus* (28) ».

Et la preuve suit immédiatement : « L'époque où se place l'ensei- « gnement de Jésus est une de celles que nous connaissons assez « bien par les textes profanes ; *or, les auteurs contemporains sont « muets sur lui*. *Josèphe*, juif de nation, qui écrivit vers 70 et qui « entre dans des détails sur l'histoire de la Palestine, ainsi que sur « le procurateur romain Ponce-Pilate, *mentionne bien saint Jean- « Baptiste* qui fut mis à mort sous Hérode Antipas, *mais ignore la « prédication de Jésus. Ce silence a paru si étonnant que de bonne « heure on introduisit dans les Antiquités judaïques les phrases que « voici, dont le caractère apocryphe est évident et où il est fort douteux « qu'il y ait même quelques mots à conserver*... (29). »

« *Suétone*, parlant des événements de l'an 52, dit que Claude « chassa de Rome les juifs, qui se révoltaient sans cesse à l'instiga- « tion de Christ (impulsore Chresto). *Il peut s'agir d'un juif obscur « nommé Chrestus; même s'il s'agit de Jésus, cette mention rapide ne « nous apprend rien* (30). »

« Le premier texte non chrétien sur Jésus est dans les *Annales de « Tacite*, à propos de la persécution de Néron... L'authenticité de « ces lignes a été contestée, mais à tort. SEULEMENT, *quand Tacite « écrivait cela après l'an 100, il y avait déjà des chrétiens dans tout « l'Empire ; les trois évangiles synoptiques existaient, peut-être même « le quatrième. Tacite a eu connaissance d'une tradition sur la mort « de Jésus* ; **ON NE PEUT PAS DIRE QUE SON TÉMOIGNAGE LA CON- « FIRME** (31). »

(26) *Op. cit.*, p. 49.
(27) *Op. cit.*, p. 577.
(28) *Op. cit.*, p. 328.
(29) *Op. cit.*, p. 333.
(30) *Op. cit.*, p. 334.
(31) *Op. cit.*, p. 334 et 335.

Etudions, maintenant, à la lumière de cette saine critique, les faits de la vie de Jésus.

« *Les miracles que la tradition évangélique attribue à Jésus sont* « *des exorcismes* (expulsions de démons) ou des *allégories* (la multi- « plication des pains, la transformation d'eau en vin aux noces de « Cana). *Le miracle le plus complet, la résurrection de Lazare, qui* « SENTAIT DÉJA, *est, lui-même, allégorique* ; D'AILLEURS IL SE LIT SEU- « LEMENT DANS SAINT JEAN. *S'il y avait eu là un fait réel, même* « *embelli et transformé par la tradition la plus ancienne,* IL SERAIT « INEXPLICABLE QUE LES SYNOPTIQUES N'EN EUSSENT RIEN DIT (32). »

Vous êtes-vous jamais doutés de ce rite mystérieux que cachait la légende de la mort du Christ sur la Croix ? Non, assurément, écoutez donc cette hilarante histoire :

« Le Pilate des évangiles, qui se laisse conduire par la foule, lui « donne le choix entre deux condamnés, Barabbas et Jésus, se lave « les mains du sang qu'il va faire verser, etc., est un personnage « romanesque qui n'a rien du vrai Pilate, du gouverneur à la « **russe** que Josèphe nous fait connaître avec précision. En second « lieu, la date de la mort de Jésus la veille de Pâques ou jour de « Pâques est inadmissible ; cette fixation avait pour but évident de « rappeler le sacrifice expiatoire de l'agneau pascal. Enfin et surtout, « *les circonstances de la Passion ressemblent, d'une manière tout à* « *fait suspecte, à des rites usités fort antérieurement dans certaines* « *fêtes. A celles dites des Sacaea, en Babylonie et en Perse on pro-* « *menait en triomphe un condamné habillé en roi* ; *à la fin de la fête,* « *il était dépouillé de ses beaux vêtements, flagellé, pendu ou cru-* « *cifié* (33). » Ce personnage portait un nom ressemblant étrange- « ment à Barabbas, aussi quel triomphe !

« Il se trouve qu'Origène, vers 250, lisait dans un très ancien « manuscrit de l'évangile de Matthieu que Barabbas s'appelait Jésus « Barabbas. *Il résulte de ces rapprochements que Jésus aurait été mis* « *à mort, non de préférence à Barabbas, mais en qualité de Barabbas.* « *Les évangélistes n'ont compris ni la cérémonie qu'ils racontaient, ni* « *la nature des honneurs dérisoires rendus à Jésus ; ils ont converti en* « *mythe ce qui devait être un rite. S'il y a sous leurs récits un fait his-* « *torique, il y est si bien enveloppé de légendes, qu'il est devenu impos-* « *sible de l'en dégager* (34). » Et voilà un exemple des âneries que, sous couleur d'histoire, nous sert le docte membre de l'Institut.

Vous ne pensez pas, après de tels faits, que la Résurrection du Christ puisse échapper à notre éminent critique, c'est bien vite fait :

« Le miracle de la résurrection de Jésus est raconté par les « Synoptiques, avec des variantes inconciliables. *La découverte du* « *tombeau vide est d'autant moins digne de foi que Jésus, s'il a été livré*

(32) *Op. cit.*, p. 331.
(33) *Op. cit.*, p. 337.
(34) *Op. cit.*, p. 338.

« *au supplice, a dû être jeté par les soldats romains dans la fosse com-*
« *mune* (35). »

Que retenir de tout cela ? Salomon Reinach va encore nous le dire :

« Quand on rapproche ces faits de ce qui se passe en Europe
« entre le Vendredi Saint et le Dimanche de Pâques, on comprend
« que la notion d'un dieu mort et ressuscité ait d'autant plus facile-
« ment trouvé créance qu'elle était très répandue dans les couches
« inférieures de la société. On comprend aussi l'idée de la mandu-
« cation du dieu, de l'union mystique des fidèles au dieu par la
« communion, *toutes choses qui dans le christianisme de nos jours ne*
« *sont que des survivances épurées des plus anciens rites totémiques, des*
« *pratiques théophagiques d'un lointain passé* (36). »

Si donc l'existence du Christ est si problématique, d'où le Christianisme peut-il nous venir ? Croyez bien que semblable question ne saurait l'embarrasser.

« Pendant les cinq siècles qui s'écoulèrent entre le retour de la
« captivité et l'ère chrétienne, *le christianisme s'élabora dans le*
« *monde juif par le mélange de doctrines mosaïques, persanes et grec-*
« *ques* (37). »

Nous regrettons vivement cette concision, nous aurions été heureux de voir le développement de cette thèse et d'avoir au moins un aperçu de cette évolution qui conduit et transforme le paganisme en christianisme, ce n'eût certainement pas manqué d'intérêt, ce que nous avons vu jusqu'ici nous en est un sûr garant.

Jusqu'ici vous aviez cru que le Christianisme n'avait pas été facilement accepté par le monde païen et qu'il avait eu à supporter de violentes persécutions. Combien vous vous trompiez !

« *Les dix persécutions qu'allèguent les historiens du christianisme*
« *sont* UNE FICTION *et Dowell, au XVII*e *siècle, a déjà fait justice des*
« *légendes qui* EXAGÈRENT LE NOMBRE DES MARTYRS (38). »

D'ailleurs l'Eglise primitive n'est peut-être pas telle que vous la supposiez. Salomon Reinach en a trouvé, paraît-il, une parfaite reconstitution. C'est en Amérique qu'il a été la chercher :

« Les **baptistes**, nous dit-il, n'ont pas d'évêques, mais des
« **anciens** élus par les communautés, des **docteurs** chargés de la
« prédication et des **serviteurs** ou **diacres**. *De toutes les sectes*
« *chrétiennes c'est peut-être la seule où un chrétien de l'an 100 ne se*
« *sentirait pas trop dépaysé* (39). »

Mais que d'évolution depuis et combien ne s'est-elle pas éloignée de cet idéal primitif !

(35) *Op. cit.*, p. 331.
(36) *Op. cit.*, p. 126.
(37) *Op. cit.*, p. 297 et 298.
(38) *Op. cit.*, p. 372.
(39) *Op. cit.*, p. 525.

« Vigilance n'était pas moins hostile au culte des reliques, *devenu*
« *à la fois une honte pour l'Eglise et une source de revenus pour le*
« *clergé*. L'ascétisme, les prières pour es morts, le célibat de plus en
« plus exigé des prêtres, *lui semblaient également contraires à la reli-*
« *gion* (40). »

L'Eglise catholique a, à ses yeux, deux grandes tares : ce besoin éternel d'argent qu'elle cherche à se procurer par tous les moyens et l'Inquisition.

Tout d'abord l'Eglise fait argent de tout : « *Le besoin continuel*
« *d'argent fut une des causes des plus graves abus du Saint-Siège*,
« extorsions, ventes d'indulgences, annates (redevances des bénéfi-
« ciaires nouvellement élus). *Jean XXII institua la taxe apostolique*
« *des péchés; par une malheureuse imitation du droit pénal germanique*,
« *qui admettait les compensations pécuniaires, il évalua le meurtre, le*
« *larcin, pis encore*, **et les hommes assez méchants pour**
« **commettre ces péchés furent assez sots pour les**
« **payer. Le livre de ces taxes a été imprimé plusieurs**
« **fois depuis le XVe siècle et a mis au jour des infamies**
« **plus ridicules et plus odieuses tout ensemble que**
« **tout ce qu'on raconte de l'insolente fourberie des**
« **prêtres de l'antiquité** (41). »

Vous jugerez là de la bonne foi du Reinach de la tiare de Saïtapharnès. Tout homme sincère et droit ne se serait jamais permis d'écrire une pareille insanité sans avoir consulté les sources, pesé et examiné tous les documents. Pour Salomon Reinach, il n'en est pas ainsi. Vous pourrez parcourir la copieuse bibliographie qu'il donne à la fin du chapitre, vous y chercherez en vain le fameux livre de la taxe apostolique des péchés du Pape Jean XXII : évidemment il n'a pas cru utile de le lire ; le nom seul de Voltaire lui suffit pour imprimer pareille sottise, et comme référence, au bas de la page 403, vous lirez simplement : « Voltaire. »

Ne croyez pas, pour ce qui est de l'Inquisition, que la cause de son institution fût le louable motif de protéger les chrétiens contre la propagande des hérétiques. Non, « *la* CUPIDITÉ *des princes se joi-*
« *gnit au* FANATISME *des moines* pour faire de l'Espagne un enfer,
« éclairé par la seule lueur des bûchers (42) ».

Et quelles hécatombes ! « *L'Inquisition avait tué, en Espagne*
« *seulement, au moins 100.000 personnes, en avait expulsé 1.500.000*
« *autres et* AVAIT RUINÉ LA CIVILISATION DE CE BEAU PAYS (43). »

Il semble que l'Eglise fût insatiable de sang ! « *Elle fit brûler*
« *par milliers* des Albigeois, des Vaudois, des franciscains, des hus-
« sites, des sorcières ; *elle se mit* BASSEMENT *au service des autorités*

(40) *Op. cit.*, p. 387.
(41) *Op. cit.*, p. 402 et 403.
(42) *Op. cit.*, p. 507.
(43) *Op. cit.*, p. 508.

« *politiques pour satisfaire leurs* CUPIDITÉS *et leurs* VENGEANCES, comme « lorsqu'elle fit brûler les templiers innocents, Jeanne d'Arc inno- « cente (44). »

Ce n'est pas en effet aux seuls hérétiques qu'en veut l'Inquisition, les sorcières aussi sentirent le poids de sa justice : « C'est pour « l'Allemagne surtout, contre les sorcières allemandes, que le Pape « Innocent VIII lancera une bulle, affirmation solennelle et infail- « lible du pouvoir des sorcières, *signal d'un* CARNAGE HIDEUX, *qui, au* « *cours de deux siècles, fit brûler vives* PLUS DE CENT MILLE INNO- « CENTES (45). »

Aussi ne vous étonnerez-vous pas si les victimes de l'Eglise lui sont sympathiques.

« Les **Manichéens** *furent des gens doux et paisibles* ; c'était l'opi- « nion du philosophe grec Libanios. Mais comme ils repoussaient les « rites des Eglises existantes et prétendaient se contenter de leurs « prêtres à eux, ceux des autres religions les poursuivirent avec « acharnement et ameutèrent contre eux les foules par des calom- « nies (46). *Les mœurs infâmes qui leur furent attribuées sont* DES « CALOMNIES INSPIRÉES PAR LA HAINE THÉOLOGIQUE (47). »

« Les **Albigeois**, avec leur ascétisme outré, seraient devenus à « la longue, reconnaît-on, un danger pour la société civile. *Mais il* « *ne paraît pas que l'Eglise, dans sa lutte contre les sectaires, se soit* « *inspirée de considérations aussi sages. Les historiens, qui les font* « *valoir pour la justifier, ne sont pas tous de bonne foi. L'Eglise a* « *lutté pour son autorité, pour ses privilèges, pour ses richesses, et* « *elle l'a fait* AVEC UNE FÉROCITÉ SANS EXEMPLE, D'AUTANT PLUS COU- « PABLE *qu'elle prétendait s'inspirer de l'Evangile, d'une religion de* « *douceur et d'humilité* (48). »

Nous venons de voir Salomon Reinach s'indigner contre l'Inquisition. Michel Servet, lui, ne fut pas brûlé par l'Inquisition du Pape, mais bien par celle de Calvin. Ecoutez comment il en parle.

« Servet fut jugé par le conseil de Genève, corps élu, indépen- « dant de Calvin ; le réquisitoire fut même rédigé par un membre du « parti anticalviniste. Le 26 août 1553, Calvin écrivait à son ami « Farel, qui avait tenté d'obtenir la rétractation de Servet . **J'es- « père qu'il sera condamné, mais je désire que l'atrocité « de la peine lui soit remise.** Et le 26 octobre : **Demain il « sera conduit au supplice ; nous nous sommes effor- « cés de changer son genre de mort, mais en vain.** » Et l'on ajoute : « *Ce crime Genevois doit être jugé comme ceux de la* « *Terreur* ; CE FUT UN FRUIT DE L'ÉDUCATION INTOLÉRANTE DONNÉE

(44) *Op. cit.*, p. 443.
(45) *Op. cit.*, p. 194.
(46) *Op. cit.*, p. 106.
(47) *Op. cit.*, p. 105.
(48) *Op. cit.*, p. 433.

« PAR L'ÉGLISE ROMAINE A L'EUROPE (49). » Ainsi la conclusion est claire : si Michel Servet fut brûlé, ce ne fut pas Calvin qui en fut cause, il a au contraire tout fait pour l'éviter. La vraie coupable, bien qu'elle n'ait pas allumé le bûcher, c'est, là encore, l'Eglise romaine. Il est inutile, je crois, d'allonger les citations; on y verrait toujours le même parti pris, la même haine, la même injustice contre l'Eglise catholique. Toutefois, avant de terminer on me permettra encore quelques citations relatives à Notre-Dame de Lourdes, on y jugera d'autant mieux la mauvaise foi du juif, que les faits sont contrôlables et à la portée de tous.

« Bernadette Soubirous, la petite fille à qui la Vierge Marie déclara qu'elle s'appelait **du nom d'un dogme**, *ce qui évidemment n'avait pas le sens commun*, vit plusieurs fois la sainte Vierge, de février à juillet 1858 ; puis elle vécut vingt ans encore, *recueillie par les religieuses* EN QUALITÉ DE MALADE INDIGENTE, *mais sans que le céleste spectacle frappât de nouveau ses yeux éblouis et charmés* (50). »

Les religieuses de Nevers au milieu desquelles vécut Bernadette *en qualité de novice et de religieuse* sont encore là pour témoigner de la véracité du récit que l'on vient de lire.

« *L'Eglise du XVIe siècle, continue-t-il, vendait des indulgences du purgatoire ; elle en abusa et la marchandise s'avilit. Au XXe siècle, à Lourdes et ailleurs, elle ne prétend plus dispenser du purgatoire, mais en reculer l'échéance* ; *elle oppose à la médecine laïque la médecine sacerdotale et revient ainsi, qu'elle le sache ou non, aux errements du matérialisme païen* (51). »

La comparaison entre les miracles de Lourdes et les guérisons opérées aux sanctuaires païens s'imposait en effet : « On en constatait aussi, il y a vingt siècles, au sortir des dortoirs d'Esculape à Epidaure et à Cos. *Savoir si elles sont dues à la suggestion ou aux qualités radio-actives de l'eau est une question non point religieuse, mais scientifique.* LES PÈRES DE LA GROTTE *sont devenus puissamment riches et le gouvernement ménage leur industrie, pour ne pas ruiner la ville de Lourdes* (52). »

Et enfin une constatation scientifique pour finir : « *La puissance de suggestion de quelques hommes est incontestable et a déjà produit bien des guérisons qui ressemblent à celles obtenues au cours de pèlerinages ou par le contact des reliques* (53). »

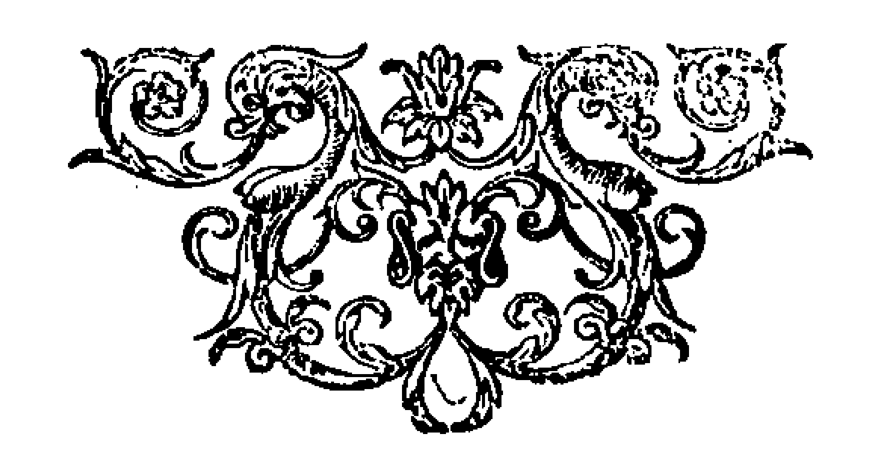
Pourquoi M. Salomon Reinach est-il si modeste et se contente-t-il de cette simple affirmation. S'il connaît ces hommes à suggestion puissante, que ne nous cite-t-il leurs noms ? S'il connaît des faits de

(49) *Op. cit.*, p. 465 et 466.
(50) *Op. cit.*, p. 565.
(51) *Op. cit.*, p. 567.
(52) *Op. cit.*, p. 566.
(53) *Op. cit.*, p. 568.

guérisons obtenues par eux, et semblables aux miracles de Lourdes, que ne nous expose-t-il les faits ? La modestie n'est plus de mise lorsqu'il s'agit de faire éclater la vérité et de confondre la fourberie, et lorsqu'on se permet de telles affirmations il serait d'un écrivain loyal et sincère d'administrer ses preuves.

En résumé, qu'est-ce donc qu'*Orpheus ?* C'est une œuvre *de sectarisme et de fanatisme*, où l'on a cherché à tout prix à détruire dans l'esprit du lecteur toute estime pour le catholicisme, et pour cela on n'a reculé devant rien ; ni les calomnies ni les mensonges n'ont coûté, on n'a pas hésité même à travestir l'histoire pour les besoins de la cause. Un auteur qui s'abaisse à de tels procédés est par là même jugé, il s'est cloué lui-même au pilori. On ne peut que regretter que ce soit l'œuvre d'un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, illustre compagnie qui, jusqu'ici, nous avait habitués à plus de bon sens, de sincérité et de justice parmi ses élus.

Abbé G. Duperron.





La Perte d'une colonie

SAINT-DOMINGUE ET LA RÉVOLUTION (1)

VII

EVANT cette rupture du pacte fondamental, devant cette dissolution de la société politique, les planteurs ne perdirent pas la foi dans la vertu des protestations légales.

Pendant des mois, l'Assemblée Constituante et l'Assemblée législative retentirent de leurs plaintes. Mais bientôt, découragés de la défensive oratoire par l'habitude de la défaite, les créoles recoururent à la tactique des partis que les Gouvernements privent de justice et frustrent d'espérances.

Sous les ordres de M. de Caradeux et du marquis de Borel, les colons, le mousquet à la main, entreprirent contre l'anarchie une lutte dont devait fatalement triompher l'écrasante supériorité numérique des nègres, munis d'armes de précision par les proconsuls et poussés aux plus sanglantes représailles. Après cet échec de la parole et de l'épée, il ne restait aux vaincus que trois partis à prendre : se résigner à la confiscation et à la mort ; abandonner la colonie — ou faire appel à l'étranger. Nul sacrifice, nul holocauste ne doit coûter au patriote pour arracher son pays au péril. Même au

(1) Voir la *Revue antimaçonnique* de mars, avril, mai et juin.

prix de notre vie ou de notre fortune, sauver la terre natale est le premier de nos devoirs. Mais la mort et l'émigration, en laissant le champ libre au dévastateur, au lieu d'assurer le salut de Saint-Domingue, ne pouvaient qu'accélérer la ruine de notre fief colonial.

Les sujets américains de la Grande-Bretagne venaient d'offrir au monde l'exemple d'une colonie qui, sans être menacée, soit dans ses biens, soit dans son existence, avait sollicité contre la mère-patrie l'aide d'une armée étrangère et, grâce à ce concours, avait brisé le pacte qui la liait au Souverain légitime.

Or, quel litige avait motivé cette révolte ? Une minime majoration de taxe qui frappait les mélasses, les thés et les sucres. Les colons de la Nouvelle-Angleterre contestaient au Parlement métropolitain le droit de modifier la législation fiscale.

Etranges caprices des courants populaires ! A moins d'un quart de siècle de distance, la même opinion publique, après avoir, non seulement excusé, mais glorifié les « insurgents » redevables de leur indépendance à l'épée de la Monarchie française, flétrit les créoles qui confièrent au gouvernement britannique « l'intérim » du Gouvernement colonial, non pour livrer leur île à l'Angleterre, mais pour l'arracher aux fureurs de Sonthonax, et la rendre, après la crise, aux autorités françaises. Pourquoi ce dualisme de jugements sur les mêmes appels à l'intervention étrangère ? Pourquoi l'histoire accorde-t-elle aux colons de la Nouvelle-Angleterre l'absolution qu'elle refuse aux planteurs de Saint-Domingue ? Pourquoi, enfin, glorifie-t-elle Washington, recevant le concours de l'armée française, et qualifie-t-elle de « traîtres » les créoles qui conclurent avec le Gouvernement britannique le pacte du 3 septembre 1793 ?

Conformément à ce traité, — que ratifia « la Confédération de sûreté des Paroisses unies de la Grande Anse », — deux bâtiments anglais se présentèrent, le 17 septembre, devant le port de Jérémie. Les troupes britanniques, composées de deux compagnies d'infanterie et de deux compagnies d'artillerie, débarquèrent, sans coup férir, sous le commandement du colonel Whitelocke. La population reçut les envahisseurs aux cris, mille fois répétés, de « Vive le Roi Georges ! Vivent les Anglais ! »

Trois jours plus tard, le Môle Saint-Nicolas, — la principale citadelle de Saint-Domingue, — « le Gibraltar du Nouveau Monde », au lieu d'opposer, — comme il pouvait le faire, — aux forces anglaises une invincible résistance, les accueillait avec l'empressement des condamnés qui se précipitent vers toutes les portes de sortie que leur ouvre l'intérêt ou la peur. Le bruit de ces acclamations calme, un moment, les transports de Sonthonax. Le sentiment de sa responsabilité devant la Convention et devant l'histoire le fait probablement réfléchir. Un voyage du Proconsul dans l'Ouest lui permet, d'ailleurs, de constater que, partout, nos compatriotes attendaient, des gerbes de fleurs plein les mains, l'avènement de l'étranger libérateur.

Pendant que les Anglais, salués d'acclamations délirantes, s'installent à Jérémie et dans le Môle, les Espagnols s'emparent du Gros-Morne, de la Marmelade, de Plaisance, d'Acul, de Simbé, de Port-Margot, du Petit-Saint-Louis, — pauvres paroisses, qui préfèrent instinctivement n'importe quels maîtres aux tyrans que Paris leur impose. Dans plusieurs villes, comme Saint-Marc, si les créoles hésitèrent, c'est entre les « habits rouges » et les « habits blancs », entre les Anglais et les Espagnols. A la fin de décembre 1793, notre drapeau flotte encore sur Port-au-Prince. Mais, domination précaire ! Comme les habitants ne paraissent pas d'humeur à se mettre sous la protection du « Léopard » britannique, Sonthonax vient à Port-au-Prince préparer, de ses propres mains, l'arc triomphal sous lequel défilera l'armée de Georges III. Pour hâter cette échéance, une guillotine dresse ses piliers et sa plate-forme sur la principale place de la ville, et, devant la population encore tergiversante, inaugure, par le supplice d'un blanc, l'ère nouvelle. Bientôt, les lenteurs du couperet national et la désaffection des habitants découragent Sonthonax. Le Proconsul appelle à Port-au-Prince le chef d'une bande noire qui, depuis plusieurs mois, écume la Plaine du Cul-du-Sac. C'est le fameux Halaou, véritable sauvage de la Côte de Guinée, condottiere étranger à toute éducation chrétienne, fétichiste resté fidèle à la religion du Vaudoux. Avant chaque coup de main, un coq blanc, perché sur l'une des épaules d'Halaou, communique au bandit les oracles de l'idole. Naturellement, le massacre des Blancs et le pillage des sucreries figurent parmi les suggestions les plus habituelles que le volatile sacré transmet à son prêtre. Sonthonax reçoit et

fête le sorcier africain comme, à la même époque, les municipalités jacobines accueillent les représentants de la Convention. Dangereux égards! Les sympathies témoignées par le délégué de la France au flibustier nègre ne tardent pas à provoquer la jalousie des mulâtres, outrés d'une préférence qui menace leur hégémonie et choque leur orgueil. Les hommes de couleur s'étaient imaginé que le jour où la suprématie politique de l'île cesserait d'appartenir aux Blancs, les métis recueilleraient la succession et le rôle des maîtres déchus. Mais le sang français qui coule dans leurs veines a donné aux gens de couleur le goût d'une altière indépendance. Les Conventionnels n'obtiennent pas de nos mulâtres la servile déférence de l'esclave.

Cette fierté provoque entre le Proconsul et les Métis d'insurmontables défiances qu'enveniment bientôt l'outrage et l'injure. Déçu dans ses rêves de grandeur, un riche « sang-mêlé », Montbrun, colonel d'une Légion de mulâtres, décide de se venger de ses mécomptes en tournant contre Sonthonax les procédés de gouvernement employés par le Proconsul contre les Blancs. Port-au-Prince n'est protégé que par le 46e de ligne. Dans la nuit du 17 mars 1794, Montbrun attaque nos troupes avec une telle furie que le régiment, son chef le général Desfourneaux et Sonthonax battent en retraite. La suite se devine. Formés à l'école du Conventionnel, les mulâtres abandonnent la cité vaincue aux hordes noires. Blancs égorgés, femmes violées, enfants embrochés, maisons pillées, toute la tragédie obsidionale déroule ses phases habituelles conformément au rite établi par les représentants officiels de la République dans l'ancien comme dans le nouveau monde.

Ce drame a mûri Port-au-Prince. Les Anglais n'ont qu'à venir : contre leur assaut la population ne dirigera qu'un simulacre de défensive. Ils viennent, en effet, le 31 mai, et, cette fois, deux légions françaises, de mille à douze cents combattants chacun, la première sous les ordres du baron de Montalembert, et la deuxième, commandée par H. de Jumécourt, prêtent main-forte aux soldats de Georges III. Planteurs, petits-blancs, gens de couleur, soldats du Régiment irlandais, hussards d'Hompesch et de Rohan, à la tête desquels marchent les chefs du patriciat colonial, comme les La Roche-

jacquelein (1) et les Léamont, voilà les éléments dont se compose le contingent créole fourni par les émigrés qui, dans la soirée du 21 juin 1793, s'étaient enfuis du port du Cap en flammes.

Mémorable expiation ! Les victimes de Sonthonax reviennent de l'exil, chasser, à leur tour, de Saint-Domingue, le tueur et l'incendiaire qui sera, tout à l'heure, révoqué par la République. Le fort Bizoton commande Port-au-Prince. Pendant la nuit, un des défenseurs de la citadelle l'ouvre aux assaillants et, grâce à ce geste, précipite de quelques heures l'inéluctable dénouement du siège.

Le 4 juin, à onze heures du matin, le corps expéditionnaire, étendards déployés, tambours battants, entre dans Port-au-Prince et couronne du drapeau anglais tous les monuments où claquaient, naguère, les couleurs de la République.

Une escorte nègre protège l'exode de Sonthonax et de Polverel. Atteints de la loi du talion que déchaînent toutes les guerres civiles, mais indemnes pourtant de toute confiscation comme de toute blessure, les deux Conventionnels quittent indemnes la colonie qui les quitte.

Plus cléments que les bourreaux du Cap, les vainqueurs de Port-au-Prince n'enlèvent aux dictateurs détrônés aucune des deux cents mules chargées du butin conquis par les dictateurs, au cours de cette campagne où la France et l'ordre devaient tout perdre et l'anarchie et Sonthonax tout gagner.

VII

Deux années de dictature avaient suffi à nos Jacobins pour biffer un siècle et demi de civilisation, anéantir un commerce d'un demi-milliard, détruire près de cent mille existences humaines, ruiner trente mille planteurs, déraciner huit mille

(1) C'était le père du célèbre général vendéen. Colonel du Royal-Pologne et fait maréchal de camp en 1785, le général de La Rochejacquelein avait émigré à Tournai avec sa femme et ses cinq enfants. De cette ville il se rendit à l'armée des Princes où il fut nommé maréchal des logis, puis général de cavalerie. Les régiments d'émigrés dissous, La Rochejacquelein se rendit à Saint-Domingue, où sa femme possédait des propriétés. Voir *Histoire de la guerre de Vendée,* t. Ier, par l'abbé Deniau.

créoles, livrer Saint-Domingue aux nègres et les nègres à la barbarie.

La Convention et le Directoire essaieront vainement d'enchaîner les Puissances malfaisantes que la Révolution démusela. Comment les Jacobins auraient-ils pu triompher d'une anarchie dont ils entretenaient si soigneusement les causes? Fidèle à la politique de Sonthonax, le dernier Gouverneur de la colonie, le général Laveaux, soutient le chef noir Toussaint Louverture, dans sa lutte contre les blancs, et l'aide à fonder, sur les ruines de la suprématie française, l'hégémonie de la race africaine. Plus les nègres saccagent de plantations et fusillent de planteurs, plus le Directoire exalte les adversaires de « l'oligarchie coloniale ». Le 30 thermidor an IV, un arrêté directorial crée Toussaint Louverture général de division, Pierre Michel, Pajot, Pierrot et Léveillé, lieutenants généraux de brigade. L'état-major de l'armée française ouvre ses rangs à quatre flibustiers africains qui ramassent ainsi leurs galons dans le sang de nos compatriotes. En vertu du même édit, Toussaint Louverture reçoit un sabre et deux pistolets de la manufacturerie de Versailles, et le Directoire se charge de faire instruire, aux frais de l'Etat, les deux enfants de notre ennemi. Indignés de ces faveurs, les créoles, réfugiés aux États-Unis, démasquent les favoris du Directoire et dénoncent leurs prouesses. Ce réquisitoire achève de soulever contre les fugitifs du Cap les Jacobins associés aux dilapidations de Saint-Domingue. Hé quoi ? Veut-on que les bénéficiaires des rapines coloniales condamnent les artisans de leur fortune ? Pour égarer l'opinion publique et rassurer les malversateurs, un message du Directoire transforme les opprimés en oppresseurs et les victimes en bourreaux.

Les réfugiés, voilà les vrais coupables ! Ces factieux ne trahissent-ils pas, d'ailleurs, leur incivisme en refusant de rentrer à Saint-Domingue, — sous prétexte de ne pas livrer aux voleurs les derniers débris de leur patrimoine et à la lubricité nègre l'honneur de leurs femmes et de leurs filles ? Irrité de ces défiances, le Gouvernement accuse les réfugiés de « vouloir avilir, supplicier, torturer » ces pauvres noirs, si tendres aux blancs, et, comme une accusation isolée ne suffirait pas, le ministre de la marine Truguet stipendie un libelliste qui, dans une feuille destinée à Saint-Domingue, repré-

sente, toutes les semaines, les colons comme des « négrivores », avides de se désaltérer dans le sang des noirs (1).

Quelques députés courageux, comme Vaublanc, veulent prendre la défense des réfugiés et dévoiler les crimes des nègres : « Quoi ! s'écrie l'orateur, depuis quatre ans les « nègres sont libres ; on le leur dit et on le leur répète de « toutes les manières. Cependant, ils pillent, ils volent, ils « massacrent, ils incendient, et quel langage nous tient-on ? « Rassurez-les sur leur liberté. » Comme si tous les décrets rendus depuis le début de la Révolution n'avaient pas suffisamment développé l'indépendance des Noirs !

Le nègre omnipotent et infaillible ! Voilà donc le dogme que travaillent à faire prévaloir nos Jacobins, enjôlés par l'Encyclopédie et surtout par Jean-Jacques et par Raynal, les apologistes professionnels de l'« homme de la nature ». Mais, sous la déification du noir, il faut chercher autre chose qu'un exercice littéraire et un thème philosophique. L'observateur qui serre de près ces apothéoses se trouve en présence d'une conjuration complètement étrangère à la métaphysique. Nos Machiavels veulent tout simplement convertir Saint-Domingue en une vaste ferme d'Etat, où les agents du Pouvoir, soustraits à la surveillance et aux constatations des propriétaires, tués ou bannis, percevront eux-mêmes les revenus des plantations confisquées par la République et cultivées par les noirs (2).

(1) Ce pamphlétaire, nommé Pattu, recevait de Truguet une sportule mensuelle de 1.800 livres en numéraire, soit 21.600 francs par an, pour calomnier dans son journal — *le Republicain des Colonies* — les planteurs et leurs défenseurs. Un arrêté du Directoire, en date du 17 ventôse, autorisa Truguet à souscrire 600 abonnements. Le journal était placé sous la haute direction du général Laveaux (Archiv. Nat., AF³ r⁵). Le crédit mensuel de 1.800 livres était pris sur les 33 millions votés pour le « Service extraordinaire de la Marine ». A cette même époque, nos officiers de marine se plaignaient de ne pas recevoir de traitement, et le ministre, pour s'excuser, objectait la détresse du Trésor.

(2) Une lettre du général de Rochambeau au ministre de la marine dévoile ce plan : « La partie française de Saint-Domingue, écrit le général, est la propriété de quatre corps d'armée noirs, ou de quatre individus. On veut dégoûter les officiers blancs venus d'Europe et les faire partir afin de travailler sûrement le pays à finances et n'avoir que des Africains pour observateurs. Les pauvres blancs sont vexés et humiliés partout ; il sera, je crois, difficile d'établir l'ordre parmi les dilapidateurs, parce que, disposant des Africains, ils les pousseraient à la révolte, quand on voudra diminuer leur

Pendant quelques mois, ce plan fonctionna. Une lettre adressée, le 29 pluviôse an III, par le commissaire Raimond au Directoire, nous apprend que, dans la province du Nord, sur 215 sucreries les nègres en exploitent un certain nombre au service et au profit de l'Etat. Mais il était facile de prévoir que les nègres ne s'assujettiraient pas à un régime qui perpétuait leur servitude. Etait-ce donc vraiment la peine d'avoir massacré les blancs pour changer de joug et de maîtres ? Les Commissaires avaient inculqué aux Noirs la haine des planteurs ; la même rhétorique communique aux Noirs la haine des Commissaires. Les créoles et les Conventionnels ne portaient-ils pas le stigmate de la même peau ?

Nous renonçons à décrire les vicissitudes d'une guerre qui fit de l'île une nécropole. Si les nègres ne reculèrent devant aucun supplice, les forfaits des chefs blancs rappelèrent les pires cruautés que les coreligionnaires et les collègues de Sonthonax avaient exercées pendant la Terreur, contre la Métropole.

Au mois d'octobre 1802, à Port-au-Prince, pendant que le général Rochambeau fait asphyxier dans un ponton une centaine de nègres que ses soldats y ont claquemurés, nos matelots, émules de Carrier, noient douze cents noirs dans la rade du Cap.

Ces crimes ne sauvèrent pas l'île de la déchéance vers laquelle l'avait acheminée dès le premier jour la politique révolutionnaire. La Convention, le Directoire et la fièvre jaune conspirèrent en faveur des Noirs. Après nous avoir dévoré plus de quarante mille hommes, Saint-Domingue se sépara de l'ordre nouveau qui l'avait tout à la fois affranchi et ensanglanté. Si, dans ce cataclysme, sombrèrent de nombreux coupables, indignes de notre pitié, nous eûmes, en revanche, à déplorer de cruelles pertes. La suprême bataille surtout nous coûta cher. L'un des généraux qui, dans ces tristes temps,

influence et leur crédit. » (*Débats et décrets*, prairial an V, p. 150.) Un autre général, mais celui-là complètement au service des dictateurs, le général Laveaux, le gouverneur de Saint-Domingue, écrivait au comité du Salut public, en vendémiaire an III, pour lui recommander d'expulser de l'île les blancs de la colonie, et la confiscation de leurs propriétés. Comme la plupart des mulâtres étaient riches, le même Laveaux remit à Sonthonax un projet de déportation et de spoliation des mulâtres.

honorèrent le plus notre patrie, le vicomte de Noailles (1), fut la dernière et la plus glorieuse victime peut-être de cette désastreuse campagne où la Révolution déploya toutes ses puissances de destruction et de mort.

Ces douze ans de combats, ces proscriptions, ces massacres, ces viols, ces rapines, ces noyades, ces brasiers, fondèrent-ils, du moins, un état meilleur ? Sans doute, la Convention ravit Saint-Domingue à la « tyrannie » de l'Ancien Régime, mais l'indépendance de Saint-Domingue porta-t-elle bonheur à la race noire et au pays que conquit son endurance ? Hélas ! ni l'anarchie ne créa l'ordre, ni la mort n'enfanta la vie. Saint-Domingue, après avoir secoué le joug de la Monarchie française, resta ce que la Révolution l'avait faite : une arène de boue et de sang, où, depuis un siècle, la première magistrature de l'Etat se transmet « régulièrement » à coups de poignards, — et une Pompéi qui ne tâche même pas d'émerger de ses décombres. Sans le sourd travail d'une nature implacablement réparatrice, que serait l'île ? Un charnier. Malgré la clémence du ciel, le dernier voyageur français qui, dans le courant de 1906, visita Saint-Domingue, trouva notre ancienne colonie parsemée de ruines (2). Routes, aqueducs,

(1) NOAILLES (Louis-Marie, vicomte de), né le 17 avril 1756, à Paris, second fils de Philippe de Noailles, maréchal de France, duc de Mouchy, prince de Poix, et de Mlle d'Arpajon, Noailles commença à servir sous le nom de Chevalier d'Arpajon, aide-maréchal des logis, surnuméraire en Bretagne et en Normandie le 1er juin 1778 ; lieutenant général de Guyenne, mestre de camp de cavalerie le 17 avril 1779 ; mestre de camp en second du Régiment du Colonel Général des Hussards 1779 ; puis du Régiment de Soissonnais, 1780 ; mestre de camp, lieutenant commandant du Régiment du Roi (dragons) en 1782. Plus tard maréchal de camp. Fait la campagne d'Amérique. Député aux Etats Généraux propose, dans la nuit du 4 Août, l'abolition des privilèges de la noblesse ; puis, général dans l'armée de Dumouriez, se réfugie en Angleterre et en Amérique, reprend le service, est le dernier général qui commande à Saint-Domingue. Dans les *Marins et Soldats français en Amérique* (Paris, 1903) M. le vicomte de Noailles raconte la mort glorieuse du général dans un terrible combat entre la goélette française *le Courrier* et la corvette anglaise *le Hasard*. Le général monte le premier à l'abordage, est grièvement blessé et meurt le 5 janvier 1804. Noailles fut enterré à la Havane. Son cœur, rapporté par ses grenadiers, après avoir été longtemps déposé dans l'église de Poix (Somme), est actuellement dans celle de Noailles (Corrèze) à côté des vieilles tombes de famille.

(2) *En Haiti*, par M. Eugène Aubin. 1 vol. avec gravures et cartes, Paris, A. Colin, 1910.

canaux, ponts, sucreries, caféières de nos aïeux, tout n'est que chaos et que cendres. Nulle part n'éclate, avec plus d'insolence, la victoire de la Révolution et du vandalisme. Le descendant des vaincus ne peut même pas se consoler de sa détresse en rachetant les épaves du domaine ancestral confisqué par la Convention. L'ostracisme de la race blanche survit aux législateurs qui mirent nos pères hors la loi. La charte haïtienne ne destitue-t-elle pas encore aujourd'hui les Blancs de tous les droits civils et politiques dont la Constituante gratifia les Noirs ?

OSCAR HAVARD.





LES LIVRES

La Machine révolutionnaire et ses principaux moteurs,
par LUNY.

Cette brochure de 47 pages est une intéressante contribution à l'histoire de l'influence maçonnique dans la Révolution française. Elle vient nous apporter une preuve de plus, contemporaine des faits, que notre Révolution ne fut pas seulement la résultante des idées et de l'ambiance maçonnique, mais, plus encore, fut organisée matériellement par la secte maçonnique.

L'auteur ne fait que commenter deux brochures, sans nom d'auteur, sans lieu ni date d'impression, mais dont on peut fixer avec certitude la date de publication vers 1791.

La première porte le titre : « **Causes et agens des Révolutions de France** », la seconde : « **Secrets, causes et agens des Révolutions de France.** » L'une est inscrite à la Bibliothèque Nationale sous la cote : *L. B.*, *39*, *4489*, *A.*, l'autre, *L. B.*, *39*, *11921*.

La brochure se divise en deux parties : *la Machine* et *les Moteurs.* L'une fait connaître l'organisation maçonnique qui prépara et organisa la Révolution, l'autre nous donne les noms des conjurés et des membres des différents comités.

La Machine n'est autre, en réalité, que le régime des *Philalètes*, formé dans la Loge *les Amis réunis*, dont le vénérable était le marquis Savalette de Langes. Toute la force des Philalètes était dans leur *Comité de propagande*, où se rencontraient, d'après Cadet Gassicourt, Sillery, Jacob Frey, Dumourier, le duc d'Aiguillon, Clotz, Lepelletier, l'abbé Sieyès, Mirabeau, les deux frères Lameth, Robespierre, etc...

La machine se compose donc de deux rouages : le *Comité de propagande* et la *Majorité de la Constituante.*

Le *Comité de propagande* se composait : 1° d'un *Comité de cor-*

respondance, dont le nom indique suffisamment la fonction ; il était composé de 29 membres.

2° D'un *Comité des recherches*, chargé plus spécialement de la fondation des clubs dans tout le pays et de recruter des affiliés. Il était double, le premier était composé de 10 voyageurs, le second de 6 Parisiens.

3° D'un *Comité de trésorerie*, c'était la commission du budget : il se composait de 12 membres.

4° Enfin, d'un *Comité de présentation et de vérification*. C'était l'un des rouages les plus importants, puisque c'était lui qui était chargé d'examiner les nouveaux affiliés et de veiller au recrutement. Tous ceux qui postulaient à être agrégés, soit comme élèves, soit comme membres du grand bureau étaient assujettis à un examen et à des épreuves. Ce comité se composait de 29 membres.

Pour ce qui est du second rouage, la *Majorité de la Constituante*, nos brochures procèdent à un classement des députés.

L'une en fait quatre catégories : les criminels, qui en forment trois, la quatrième comprend *les insoucians, les pusillanimes et les imbéciles*.

L'autre les divise également en quatre catégories : la 1re marqué d'un E (écartelés), ce sont tous ceux qui ont voté la mort du roi ; la 2e marqué d'un R (roués), renferme les factieux de première classe ; la 3e marqué d'un P (pendus), comprend les factieux de seconde classe ; dans la 4e catégorie, sous la lettre G (galères), nous retrouvons « *les insoucians, les pusillanimes et les imbéciles* ».

La deuxième partie, sous ce titre : *les Moteurs*, nous donne la liste des membres des quatre comités et la double liste des membres de la Constituante dont chaque nom est accompagné du signe le classant dans l'une des catégories dont nous avons parlé plus haut.

En résumé, c'est une excellente brochure. Tous nos remerciements à M. Luny qui a eu l'amabilité de nous faire hommage de sa brochure.

Abbé G. Duperron.

Aldophe Retté, *Dans la lumière d'Ars*, Tolra et Simonet, libraires-éditeurs, 28, rue d'Assas, et 76, rue de Vaugirard.

Notre ami Retté me pardonnera, mais en voyant son nouveau volume et ce titre bizarre, *Dans la lumière d'Ars*, je m'étais dit, *in petto* : Encore une de ces bondieuseries dont nous sommes chaque jour envahis. Eh bien! je m'étais trompé, et lorsque, dans le calme de nos campagnes normandes, en parcourant la route, je lus l'ouvrage, je fus charmé.

Les deux parties du livre ne sont pas aussi dissemblables qu'il peut paraître au premier abord. Ces quinze jours à Ars, cette retraite

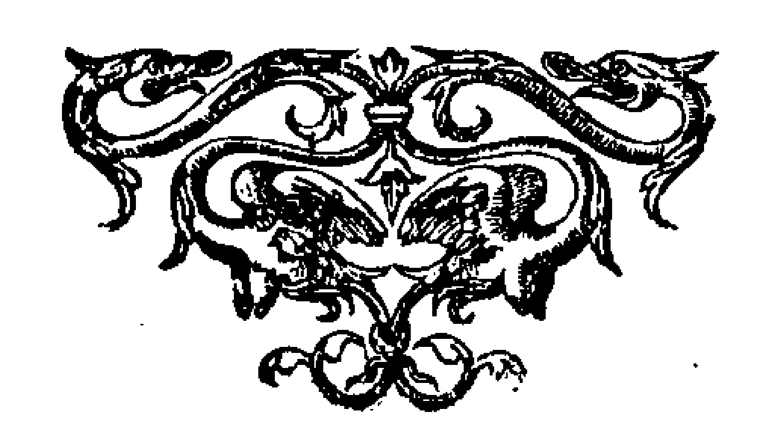
à Hautecombe, tout cela se trouve uni dans cette atmosphère de surnaturel qui vous pénètre dès le premier contact avec Ars et ne vous quitte plus dans le double pèlerinage. Combien elle est juste cette remarque que je lis aux pages 52 et 53 : « Or, le surnaturel nous « sollicite constamment, mais, pour l'apercevoir, il ne faut emprunter « ni les besicles de Loisy ni le lorgnon de Mgr Duchesne. Il faut se « garder une vision nette par la prière et par la fréquentation des « sacrements. Il faut admettre l'autorité de l'Eglise non seulement « pour le dogme, mais aussi pour l'exégèse et la tradition. Il ne faut « pas s'écrier avec un prêtre que je connais : A notre époque, Dieu « ne fait plus de miracles et ne suscite plus de saints... Bref, il faut « se tenir humble devant le mystère. »

On y verra un portrait parfait du saint curé d'Ars et une psychologie remarquable de ce petit curé de campagne qui sut grouper et attirer des foules auprès de sa chaire et de son confessionnal.

C'est là un excellent livre, qui est à méditer et à lire, qui ne manquera pas d'éclairer bien des âmes et qui est appelé à faire beaucoup de bien.

Et, je l'espère, ce brave Retté ne m'en voudra pas trop de mon jugement téméraire.

Abbé G. DUPERRON.



Le Gérant : Flavien BRENIER.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie